



INTERNATIONAL NARCOTICS CONTROL BOARD



# Narcotic Drugs Stupéfiants Estupefacientes

## 2024

Estimated World Requirements for 2025  
Statistics for 2023

Évaluations des besoins du monde pour 2025  
Statistiques pour 2023

Previsiones de las necesidades mundiales para 2025  
Estadísticas de 2023

## Reports published by the International Narcotics Control Board for 2024

The *Report of the International Narcotics Control Board for 2024* (E/INCB/2024/1) is supplemented by the following reports:

*Narcotic Drugs: Estimated World Requirements for 2025; Statistics for 2023* (E/INCB/2024/2)

*Psychotropic Substances: Statistics for 2023; Assessments of Annual Medical and Scientific Requirements for Substances in Schedules II, III and IV of the Convention on Psychotropic Substances of 1971 for 2025* (E/INCB/2024/3)

*Precursors, Chemicals and Equipment Frequently Used in the Illicit Manufacture of Narcotic Drugs and Psychotropic Substances: Report of the International Narcotics Control Board for 2024 on the Implementation of Articles 12 and 13 of the United Nations Convention against Illicit Traffic in Narcotic Drugs and Psychotropic Substances of 1988* (E/INCB/2024/4)

The updated lists of substances under international control, comprising narcotic drugs, psychotropic substances and substances frequently used in the illicit manufacture of narcotic drugs and psychotropic substances, are contained in the latest editions of the annexes to the statistical forms ("Yellow List", "Green List" and "Red List"), which are also issued by the Board.

## Rapports publiés par l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2024

Le *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2024* (E/INCB/2024/1) est complété par les rapports suivants:

*Stupéfiants: Évaluations des besoins du monde pour 2025 — Statistiques pour 2023* (E/INCB/2024/2)

*Substances psychotropes: Statistiques pour 2023 — Prévisions des besoins annuels médicaux et scientifiques concernant les substances des Tableaux II, III et IV de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 pour 2025* (E/INCB/2024/3)

*Précurseurs, produits chimiques et équipements fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2024 sur l'application des articles 12 et 13 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (E/INCB/2024/4)

Les listes à jour des substances sous contrôle international, comprenant les stupéfiants, les substances psychotropes et les substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, figurent dans les dernières éditions des annexes aux rapports statistiques annuels ("Liste jaune", "Liste verte" et "Liste rouge") publiées également par l'Organe.

## Informes publicados por la Junta Internacional de Fiscalización de Estupefacientes correspondientes a 2024

El *Informe de la Junta Internacional de Fiscalización de Estupefacientes correspondiente a 2024* (E/INCB/2024/1) está complementado por los siguientes informes:

*Estupefacientes: Previsiones de las necesidades mundiales para 2025; Estadísticas de 2023* (E/INCB/2024/2)

*Sustancias Sicotrópicas: Estadísticas de 2023; Previsiones de las necesidades anuales para fines médicos y científicos de las sustancias de las Listas II, III y IV del Convenio sobre Sustancias Sicotrópicas de 1971 para 2025* (E/INCB/2024/3)

*Precursores, sustancias químicas y equipo frecuentemente utilizados para la fabricación ilícita de estupefacientes y sustancias sicotrópicas: Informe de la Junta Internacional de Estupefacientes correspondiente a 2024 sobre la aplicación de los artículos 12 y 13 de la Convención de las Naciones Unidas contra el Tráfico Ilícito de Estupefacientes y Sustancias Sicotrópicas de 1988* (E/INCB/2024/4)

Las listas actualizadas de las sustancias sometidas a fiscalización internacional, que comprenden estupefacientes, sustancias sicotrópicas y sustancias frecuentemente utilizadas para la fabricación ilícita de estupefacientes y sustancias sicotrópicas, figuran en las ediciones más recientes de los anexos de los formularios estadísticos ("Lista Amarilla", "Lista Verde" y "Lista Roja"), también publicados por la Junta.

## Contacting the International Narcotics Control Board

Vienna International Centre	Telephone: (+43-1) 26060
Room E-1319	Fax: (+43-1) 26060-5867 or 26060-5868
P.O. Box 500	E-mail: <a href="mailto:incb.secretariat@un.org">incb.secretariat@un.org</a>
1400 Vienna	
Austria	

The present report is also available on the website of the Board ([www.incb.org](http://www.incb.org)).  
Le présent rapport est également disponible sur le site Web de l'OICS ([www.incb.org](http://www.incb.org)).  
El presente informe también se puede consultar en el sitio web de la Junta ([www.incb.org](http://www.incb.org)).



**INTERNATIONAL NARCOTICS CONTROL BOARD  
ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS  
JUNTA INTERNACIONAL DE FISCALIZACIÓN DE ESTUPEFICIENTES**

# **Narcotic Drugs**

**Estimated World Requirements for 2025  
Statistics for 2023**

# **Stupéfiants**

**Évaluations des besoins du monde pour 2025  
Statistiques pour 2023**

# **Estupeficientes**

**Previsiones de las necesidades mundiales para 2025  
Estadísticas de 2023**



**UNITED NATIONS  
NATIONS UNIES  
NACIONES UNIDAS  
Vienna, 2025**

The designations employed and the presentation of the material in this publication do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations concerning the legal status of any country, territory, city or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. Countries and areas are referred to by the names that were in official use at the time the relevant data were collected.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les noms de pays ou de zones figurant dans le présent document sont ceux qui étaient officiellement en usage au moment où les données ont été recueillies.

Las denominaciones empleadas en esta publicación y la forma en que aparecen presentados los datos que contiene no implican, de parte de la Secretaría de las Naciones Unidas, juicio alguno sobre la condición jurídica de países, territorios, ciudades o zonas, o de sus autoridades, ni respecto de la delimitación de sus fronteras o límites. Los países y las zonas se mencionan por el nombre oficialmente utilizado en el momento en que se recopilaron los datos pertinentes.

E/INCB/2024/2

**UNITED NATIONS PUBLICATION**

Sales No.: T.25.XI.2

ISBN: 978-92-1-003416-6

e-ISBN: 978-92-1-107122-1

ISSN: 1013-3453

e-ISSN: 2412-4621

# TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
<b>Première partie. Information générale</b> .....	67
Notes .....	68
Introduction .....	69
Observations sur les tableaux statistiques .....	70
Index des noms de pays et de territoires non métropolitains .....	71
Index des noms de stupéfiants .....	75
<b>Deuxième partie. Observations sur les statistiques communiquées sur les stupéfiants</b> .....	77
Notes .....	78
Observations sur les statistiques communiquées sur les stupéfiants .....	79
<b>Troisième partie. Offre de matières premières opiacées et demande d'opiacés à des fins médicales et scientifiques</b> .....	117
Notes .....	118
Offre de matières premières opiacées et demande d'opiacés à des fins médicales et scientifiques .....	119

Les tableaux suivants de statistiques rapportées et les annexes sont disponibles en ligne.

Veillez visiter [www.incb.org/incb/en/narcotic-drugs/Technical\\_Reports/narcotic\\_drugs\\_reports.html](http://www.incb.org/incb/en/narcotic-drugs/Technical_Reports/narcotic_drugs_reports.html)

## **Quatrième partie. Renseignements statistiques sur les stupéfiants**

Notes

Tableaux des statistiques communiquées

Tableau I. Culture de *Papaver somniferum* pour la production d'opium, 2019–2025

Tableau II. Culture de *Papaver somniferum* pour d'autres fins que la production d'opium, 2019–2025: production de paille de pavot (M, T, C, N et O)

Tableau III. Extraction d'alcaloïdes de l'opium, 2019–2023

Tableau IV. Extraction de morphine de la paille de pavot (M), 2019–2023

Tableau V. Extraction de thébaïne de la paille de pavot (T et M), 2019–2023

Tableau VI. Transformation de la morphine, 2019–2023

Tableau VII. Transformation de la thébaïne, 2019–2023

Tableau VIII. Fabrication d'alcaloïdes contenus dans le concentré de paille de pavot, 2019–2023

Tableau IX. Fabrication des principaux stupéfiants, 2019–2023

Tableau X. Fabrication des autres stupéfiants, 2019–2023

1. Dérivés des alcaloïdes de l'opium

2. Opioïdes synthétiques

Tableau XI. Production, utilisation, importations et exportations de la feuille de coca et fabrication de cocaïne, 2019–2023

Tableau XII. Consommation des principaux stupéfiants et consommation calculée de buprénorphine, 2019–2023

Tableau XIII. Consommation des autres stupéfiants, 2019–2023

1. Fentanyl, principaux analogues du fentanyl et la piritramide

2. Autres dérivés des alcaloïdes de l'opium

3. Autres opioïdes synthétiques

Tableau XIV. Niveaux de consommation de stupéfiants, en doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques, par million d'habitants et par jour, 2021–2023

1. Consommation moyenne de stupéfiants (hors préparations du Tableau III) et consommation calculée de buprénorphine

a. Tous pays

b. Afrique

c. Asie

d. Amérique centrale et Caraïbes

e. Europe

f. Amérique du Nord

g. Océanie

h. Amérique du Sud

i. Toutes régions

2. Niveaux moyens globaux d'utilisation de stupéfiants pour la fabrication des préparations inscrites au Tableau III, en doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques par million d'habitants et par jour, 2014–2023
3. Consommation mondiale d'opioïdes, exprimée en millions de doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques (S-DDD), 2004–2023

Tableau XV. Totaux des stocks de stupéfiants, 2019–2023

## Annexes

- I. État d'adhésion aux Conventions internationales sur les stupéfiants et réception des statistiques (2023) et évaluations (2025)

Notes

Tableau

- II. Évaluations des besoins en stupéfiants

Notes

Tableau A. Évaluations des besoins du monde en stupéfiants pour 2025

Tableau B. Totaux mondiaux des évaluations de 2019–2024

- III. État comparatif des évaluations et des statistiques pour 2023

Notes

Tableau

- IV. Commerce international, 2021–2023

Notes

1. Exportations de matières premières opiacées, 2021–2023

2. Importations de matières premières opiacées, 2021–2023

3. Exportations des principaux stupéfiants, 2021–2023

4. Importations des principaux stupéfiants, 2021–2023

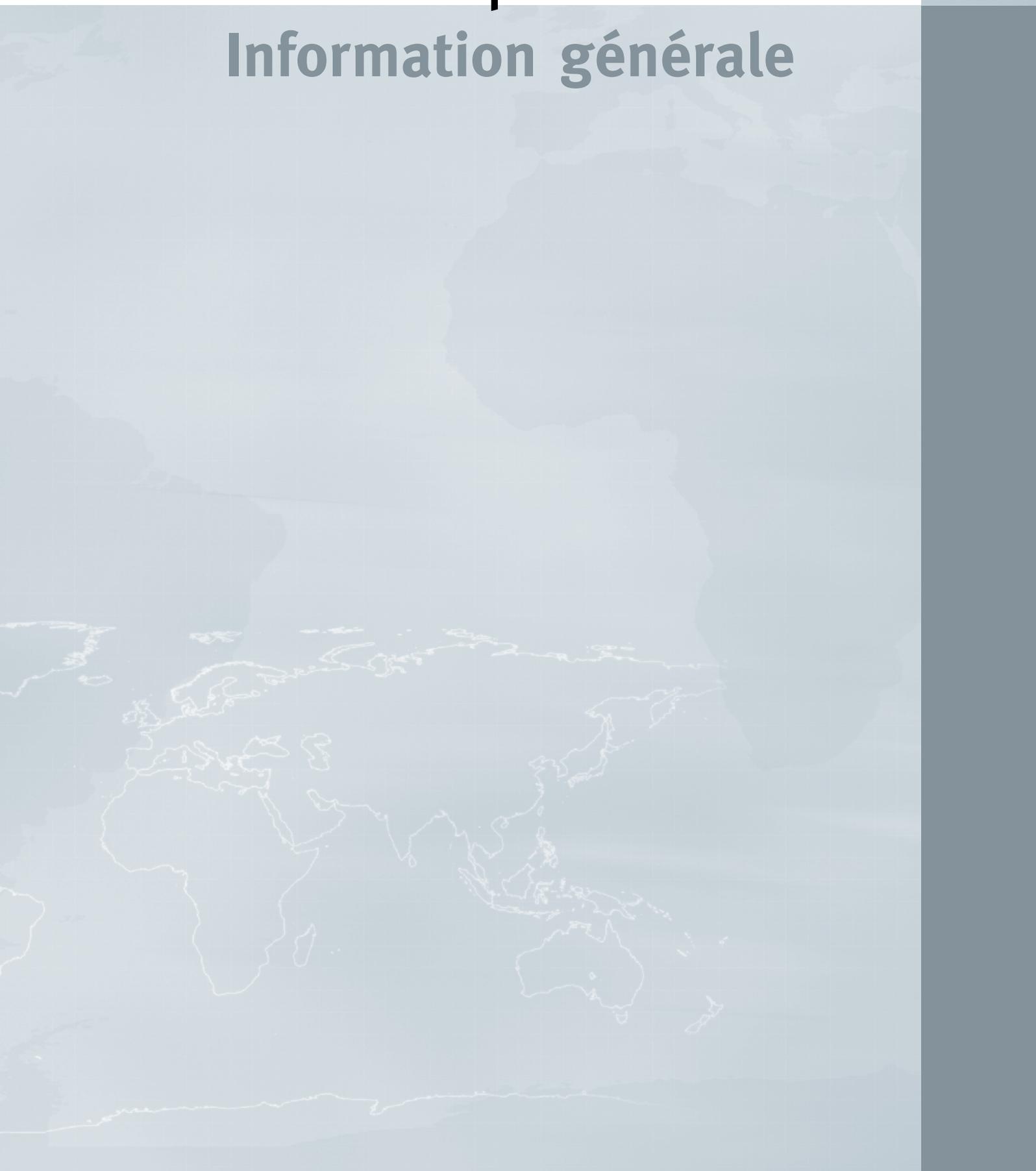
- V. Saisies de stupéfiants choisis, 2023

Notes

Tableau

# Première partie

## Information générale



## Notes:

La première partie contient des informations générales à l'intention des utilisateurs du présent rapport technique sur les stupéfiants. Elle comprend une section intitulée "Introduction", une section intitulée "Observations sur les tableaux statistiques" et deux index:

- a) Un index en anglais, en français et en espagnol des noms de pays et de territoires non métropolitains;
- b) Un index en anglais, en français et en espagnol des noms de stupéfiants.

En 2012, l'OICS a décidé de modifier la structure de sa publication technique sur les stupéfiants en déplaçant certaines informations dans les annexes. En 2024, le Conseil a décidé de transférer également la Partie IV, « Informations statistiques », disponible uniquement en ligne. À partir de 2024, le rapport dans son intégralité, y compris les informations statistiques et les annexes, est disponible sur le site web de l'OICS ([www.incb.org](http://www.incb.org)).

La section intitulée "Introduction" contient des explications sur l'objet du rapport technique et sur les principales modifications ayant été apportées à la structure et au contenu du rapport de l'année précédente.

La section intitulée "Observations sur les tableaux statistiques" apporte des précisions d'ordre général sur les tableaux statistiques.

Les index facilitent les références, étant donné que, dans les tableaux, les pays, les territoires non métropolitains et les stupéfiants sont indiqués dans l'ordre alphabétique anglais.

## INTRODUCTION

1. *Stupéfiants: Évaluations des besoins du monde pour 2024 — Statistiques pour 2022* est l'un des trois rapports techniques publiés chaque année par l'Organe international de contrôle des stupéfiants<sup>1</sup>.

2. Le rapport technique sur les stupéfiants est publié conformément aux dispositions de l'article 15 (Rapports de l'OICS) de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 qui stipule ce qui suit:

“1. L'Organe établit un rapport annuel sur ses travaux et tous autres rapports supplémentaires qu'il peut estimer nécessaires et dans lesquels figurent également une analyse des évaluations et des renseignements statistiques dont il dispose et, dans les cas appropriés, un exposé des explications que les gouvernements ont pu fournir ou ont été requis de fournir, ainsi que toute observation et recommandation que l'Organe peut vouloir formuler. Ces rapports sont présentés au Conseil [économique et social] par l'intermédiaire de la Commission, qui peut formuler les observations qu'elle juge opportunes.

2. Les rapports sont communiqués aux Parties et publiés ultérieurement par le Secrétaire général. Les Parties autorisent la libre distribution de ces rapports.”

3. En outre, le paragraphe 6 de l'article 12 (Application du régime des évaluations) de la Convention de 1961 stipule ce qui suit:

“Outre la documentation prévue à l'article 15, l'Organe publiera, aux dates qu'il aura fixées, mais au moins une fois par an, les renseignements relatifs aux évaluations qui lui paraîtront devoir faciliter l'application de la présente Convention.”

4. Les données techniques sont publiées à des fins de contrôle et pour répondre aux besoins des chercheurs, des entreprises et du public en général. Elles s'appuient sur les renseignements que les gouvernements fournissent à l'OICS en application des dispositions pertinentes de la Convention de 1961. Les informations relatives à l'état d'adhésion des pays et territoires à la Convention de 1961 et à la réception par l'OICS des renseignements (statistiques et évaluations) communiqués par les gouvernements respectifs font l'objet de la deuxième partie du présent rapport technique.

5. Les données statistiques publiées (quatrième partie du présent rapport) fournissent des informations à usage analytique, notamment sur l'offre et l'utilisation des stupéfiants dans les différents pays et territoires. La publication des évaluations et des statistiques concernant la production, la fabrication, les stocks et l'emploi des stupéfiants vise en outre à éclairer les pays producteurs et fabricants sur les tendances prévisibles afin de les inciter à ajuster leurs plans d'une manière qui leur permette de maintenir un équilibre entre l'offre et la demande.

6. L'élaboration des évaluations et des statistiques à présenter à l'OICS exige le concours de plusieurs administrations nationales (santé, police, douanes, justice, etc.), et la présentation de données cohérentes est souvent le signe sûr de l'existence d'un bon contrôle national. Il est possible d'évaluer le degré d'efficacité des autorités nationales en analysant les renseignements communiqués à l'OICS, par exemple en comparant les évaluations et les statistiques fournies pour une même année, comme cela se fait pour tous les pays et territoires dans la cinquième partie du présent rapport technique.

---

<sup>1</sup>Les deux autres rapports techniques sont les suivants: *Substances psychotropes: Statistiques pour 2023; Prévisions des besoins annuels médicaux et scientifiques concernant les substances des Tableaux II, III et IV de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes pour 2025* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E/INCB/2024/3) et *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2023 sur l'application des articles 12 et 13 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E/INCB/2024/4).

## Observations sur les tableaux statistiques

7. Les observations suivantes s'appliquent aux tableaux statistiques figurant dans la quatrième partie et des annexes II, III, IV et V de la présente publication:

- a) Les données figurant dans les tableaux sont celles dont l'OICS disposait au 1<sup>er</sup> novembre 2024.
- b) Les fractions d'unité de mesure n'apparaissent pas dans les relevés des quantités figurant pour chaque pays. Toutefois, les fractions de kilogramme sont prises en compte dans les totaux; les sommes de ces fractions, arrondies au nombre entier le plus proche, sont comptabilisées dans le total.
- c) Dans la quatrième partie, à l'exception des tableaux XIII.1 et XIV.1, les fractions de kilogramme égales ou supérieures à 500 grammes ont été arrondies au kilogramme supérieur; les fractions de kilogramme inférieures à 500 grammes ont été arrondies au kilogramme inférieur. Dans le tableau XIII.1, les quantités sont indiquées au milligramme près et ne sont pas arrondies. Dans le tableau XIV.1.a à XIV.1.i le symbole << est employé lorsque les pays ont signalé une consommation de stupéfiants inférieure à 1 S-DDD par million d'habitants et par jour.
- d) Les totaux figurant dans ces tableaux statistiques représentent seulement la somme des chiffres fournis à l'OICS et ne constituent pas nécessairement les totaux mondiaux complets. Pour les raisons indiquées aux alinéas *b* et *c* ci-dessus, les totaux sont souvent supérieurs aux sommes des quantités.
- e) Dans la quatrième partie, lorsque des décimales apparaissent dans les tableaux I à VII et XI (pour les rendements) ou dans le tableau XIII.1 (dans lequel les données relatives à la consommation sont exprimées en grammes), ces décimales sont séparées des nombres entiers par un point.
- f) Dans les tableaux III à VII de la quatrième partie, les rendements de la fabrication varient d'une année à l'autre, quelquefois d'une manière considérable, compte tenu du fait que le processus de fabrication s'étale d'une année à l'autre. La fabrication peut avoir lieu au début d'une année à partir de matières premières qui étaient en cours d'utilisation à la fin de l'année précédente. Une moyenne portant sur plusieurs années successives donne une indication plus exacte des rendements effectifs. Certains rendements nécessitent toutefois une intervention de l'OICS en vue de les élucider.
- g) Le point d'interrogation “?” signifie que les statistiques n'ont pas été reçues au 1<sup>er</sup> novembre 2023. Le signe “—” signifie néant. Le signe “<<” signifie que la valeur est inférieure à la moitié de l'unité de mesure dans le tableau en question mais pas nulle. Deux points “.” signifient que des statistiques ont été fournies, mais qu'aucune donnée sur le point en question n'a été communiquée.
- h) Les pays et territoires non métropolitains sont énumérés dans l'ordre alphabétique anglais. Les noms des territoires non métropolitains apparaissent en italique.

## INDEX DES NOMS DE PAYS ET DE TERRITOIRES NON MÉTROPOLITAINS

*Nom du pays ou du territoire non métropolitain*

Afghanistan	Comores
Albanie	Congo
Algérie	Cook, Îles
Andorre	Costa Rica
Angola	Côte d'Ivoire
<i>Anguilla</i>	Croatie
Antigua-et-Barbuda	Cuba
Argentine	<i>Curaçao</i>
Arménie	Chypre
<i>Aruba</i>	Tchéquie
<i>Ascension</i>	République populaire démocratique de Corée
Australie	République démocratique du Congo
Autriche	Danemark
Azerbaïdjan	Djibouti
Bahamas	Dominique
Bahréïn	République dominicaine
Bangladesh	Équateur
Barbade	Égypte
Bélarus	El Salvador
Belgique	Guinée équatoriale
Belize	Érythrée
Bénin	Estonie
<i>Bermudes</i>	Eswatini
Bhoutan	Éthiopie
Bolivie (État plurinational de)	<i>Falkland (Malvinas), Îles</i>
Bosnie-Herzégovine	Fidji
Botswana	Finlande
Brésil	France
<i>Vierges britanniques, Îles</i>	<i>Polynésie française</i>
Brunéï Darussalam	Gabon
Bulgarie	Gambie
Burkina Faso	Géorgie
Burundi	Allemagne
Cabo Verde	Ghana
Cambodge	<i>Gibraltar</i>
Cameroun	Grèce
Canada	Grenade
<i>Caïmanes, Îles</i>	Guatemala
République centrafricaine	Guinée
Tchad	Guinée-Bissau
Chili	Guyana
Chine	Haïti
<i>Région administrative spéciale</i>	Saint-Siège
<i>(RAS) de Hong Kong (Chine)</i>	Honduras
<i>Région administrative spéciale</i>	Hongrie
<i>(RAS) de Macao (Chine)</i>	Islande
<i>Christmas, Île</i>	Inde
<i>Cocos (Keeling), Îles</i>	Indonésie
Colombie	Iran (République islamique d')

*Nom du pays ou du territoire non métropolitain*

Iraq	Oman
Irlande	Pakistan
Israël	Palaos
Italie	Panama
Jamaïque	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Japon	Paraguay
Jordanie	Pérou
Kazakhstan	Philippines
Kenya	Pologne
Kiribati	Portugal
Koweït	Qatar
Kirghizistan	République de Corée
République démocratique populaire lao	République de Moldova
Lettonie	Roumanie
Liban	Fédération de Russie
Lesotho	Rwanda
Libéria	<i>Sainte-Hélène</i>
Libye	Saint-Kitts-et-Névis
Liechtenstein	Sainte-Lucie
Lituanie	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Luxembourg	Samoa
Madagascar	Saint-Marin
Malawi	Sao Tomé-et-Principe
Malaisie	Arabie saoudite
Maldives	Sénégal
Mali	Serbie
Malte	Seychelles
Marshall, Îles	Sierra Leone
Mauritanie	Singapour
Maurice	<i>Saint-Martin</i>
Mexique	Slovaquie
Micronésie (États fédérés de)	Slovénie
Monaco	Salomon, Îles
Mongolie	Somalie
Monténégro	Afrique du Sud
<i>Montserrat</i>	Soudan du Sud
Maroc	Espagne
Mozambique	Sri Lanka
Myanmar	État de Palestine
Namibie	Soudan
Nauru	Suriname
Népal	Suède
Pays-Bas (Royaume des) <sup>b</sup>	Suisse
<i>Nouvelle-Calédonie</i>	République arabe syrienne
Nouvelle-Zélande	Tadjikistan
Nicaragua	Thaïlande
Niger	Timor-Leste
Nigéria	Togo
Nioué	Tonga
<i>Norfolk, Île</i>	Trinité-et-Tobago
Macédoine du Nord <sup>c</sup>	<i>Tristan da Cunha</i>
Norvège	Tunisie

<sup>a</sup> Conformément à la communication datée du 3 mars 2023 adressée au Cabinet du Secrétaire général par la Mission permanente du Royaume des Pays-Bas, la forme courte du nom du pays cesse d'être "Pays-Bas (les)" pour devenir "Pays-Bas (Royaume des)".

*Nom du pays ou du territoire non métropolitain*

Türkiye <sup>d</sup>	Uruguay
Turkménistan	Ouzbékistan
<i>Turques et Caïques, Îles</i>	Vanuatu
Tuvalu	Venezuela (la République bolivarienne du)
Ouganda	Viet Nam
Ukraine	<i>Wallis-et-Futuna, Îles</i>
Émirats arabes unis	Yémen
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Zambie
République-Unie de Tanzanie	Zimbabwe
États-Unis d'Amérique	

<sup>d</sup> Depuis le 31 mai 2022, "Türkiye" est la forme courte utilisée à l'Organisation des Nations Unies à la place de "Turquie".



## INDEX DES NOMS DE STUPÉFIANTS

*Nom du stupéfiant en français*

Acétorphine	Diméthylthiambutène
Acétyl- <i>alpha</i> -méthylfentanyl	Butyrate de dioxaphétyl
Acétyldihydrocodéine	Diphénoxylate
Acétylfentanyl	Dipipanone
Acétylméthadol	Drotébanol
Acrylfentanyl	Ecgonine
AH-7921	Éthylméthylthiambutène
Alfentanil	Éthylmorphine
Allylprodine	Etazène
Alphacétylméthadol	Étonitazène
Alphaméprodine	Étonitazepyne
Alphaméthadol	Étorphine
<i>Alpha</i> -Méthylfentanyl	Étoxéridine
<i>Alpha</i> -Méthylthiofentanyl	Fentanyl
Alphaprodine	4-Fluoroisobutyrfentanyl
Aniléridine	Furanylfentanyl
Benzéthidine	Furéthidine
Benzylmorphine	Héroïne
Bétacétylméthadol	Hydrocodone
<i>Bêta</i> -Hydroxyfentanyl	Hydromorphinol
<i>Bêta</i> -Hydroxy méthyl-3 fentanyl	Hydromorphone
Bétaméprodine	Hydroxypéthidine
Bétaméthadol	Isométhadone
Bétaprodine	Isotonitazène
Bézitramide	Cétobémidone
Brophine	Lévométhorphane
Butonitazène	Lévomoramide
Butyrfentanyl	Lévophénacylmorphane
Cannabis	Lévorphanol
Cannabis Cannabis, résine de	Métazocine
Carfentanil	Méthadone
Clonitazène	Méthadone, intermédiaire de la
Coca Coca, feuille de	Methoxyacetylfentanyl
Cocaïne	Méthylésorphine
Codéine	Méthyl-dihydromorphine
<i>N</i> -Oxycodéine	2-Méthyl-AP-237
Codoxime	3-Méthylfentanyl
Concentré de paille de pavot	Méthyl-3 thiofentanyl
Crotonylfentanyl	Métonitazène
Cyclopropylfentanyl	Métopon
Désomorphine	Moramide, intermédiaire du
Dextromoramide	Morphéridine
Dextropropoxyphène	Morphine
Diampromide	Bromométhylate de morphine
Diéthylthiambutène	<i>N</i> -Oxymorphine
Difénoxine	MPPP
Dihydrocodéine	MT-45
Dihydroétorphine	Myrophine
Dihydromorphine	Nicocodine
Diménoxadol	Nicodicodine
Dimépheptanol	Nicomorphine

*Nom du stupéfiant en français*

Noracyméthadol	Phénomorphane
Norcodéine	Phénopéridine
Norlévorphanol	Pholcodine
Norméthadone	Piminodine
Normorphine	Piritramide
Norpipanone	Proheptazine
Ocfentanil	Propéridine
Opium	Propiram
Oripavine	Protonitazène
Orthofluorofentanyl	Racéméthorphane
Oxycodone	Racémoramide
Oxymorphone	Racémorphane
Parafluorobutyrylfentanyl	Rémifentanyl
<i>Para</i> -Fluorofentanyl	Sufentanyl
PEPAP	Tétrahydrofuranylfentanyl
Péthidine	Thébacone
Péthidine, intermédiaire A de la	Thébaïne
Péthidine, intermédiaire B de la	Thiofentanyl
Péthidine, intermédiaire C de la	Tilidine
Phénadoxone	Trimépidine
Phénampromide	U-47700
Phénazocine	Valérylfentanyl

# Deuxième partie

## Observations sur les statistiques communiquées sur les stupéfiants



## Notes:

La deuxième partie intitulée “Observations sur les statistiques communiquées sur les stupéfiants” vise à faciliter l’utilisation des renseignements statistiques concernant la production, la fabrication, la consommation, l’utilisation et les stocks des principaux stupéfiants placés sous contrôle international et, selon le cas, de la paille de pavot, renseignements qui sont présentés dans les tableaux des statistiques communiquées. Ces données peuvent être utilisées à des fins analytiques par les gouvernements, les entreprises, les chercheurs et le public en général. Les observations portent essentiellement sur les faits nouveaux survenus au cours de l’année écoulée et tiennent compte, selon qu’il convient, de l’évolution de la situation au cours des vingt dernières années.

# OBSERVATIONS SUR LES STATISTIQUES COMMUNIQUÉES SUR LES STUPÉFIANTS

## Résumé

Une analyse des données relatives à la consommation d'analgésiques opioïdes communiquées à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) par les gouvernements a de nouveau confirmé que le problème de l'inégalité d'accès à des analgésiques opioïdes, tels que la morphine, et de la disponibilité de ces substances à un coût abordable persistait. Il tient notamment au fait qu'une part importante de la morphine fabriquée dans le monde n'est pas utilisée directement pour soulager la douleur mais à d'autres fins. La consommation de morphine, tout comme celle d'autres analgésiques opioïdes, reste en grande partie limitée aux pays développés d'Amérique du Nord et d'Europe, et les niveaux de consommation dans d'autres régions sont insuffisants au regard des besoins médicaux des populations.

Ce déséquilibre régional n'est pas dû à une pénurie de matières premières opiacées. Si l'on excepte l'opium, dont la production affiche globalement une tendance à la baisse depuis 20 ans, l'utilisation globale de la paille de pavot et du concentré de paille de pavot issus des variétés de pavot à opium riches en morphine et en thébaine est restée élevée en 2023, et les stocks de ces substances ont augmenté. Cela semble indiquer que l'offre est supérieure à la demande, même si la demande exprimée par plusieurs pays peut ne pas refléter exactement les besoins médicaux réels de leur population.

Pendant 20 ans, entre 2004 et 2023, la fabrication de morphine dans le monde a d'abord augmenté, passant de 354,8 tonnes en 2004 à 475,3 tonnes — son niveau record — en 2012. Elle a ensuite diminué, pour tomber à 178,8 tonnes en 2023, soit une baisse considérable par rapport aux 218,4 tonnes fabriquées en 2022.

Seule une quantité limitée de la morphine disponible dans le monde est utilisée comme analgésique. En 2023, la quantité de morphine utilisée pour une consommation directe s'élevait à près de 32,5 tonnes, mais représentait une part nettement plus importante de la quantité totale fabriquée qu'en 2004 (18,1 % contre 8,1 %). De nombreux pays continuent toutefois de déclarer avoir du mal à se procurer des médicaments contenant de la morphine, alors même que les matières premières opiacées seraient disponibles en quantités suffisantes. Bien que la plupart des pays et territoires aient déclaré une consommation de morphine en 2023, de nombreuses personnes n'y avaient toujours qu'un accès limité. Les écarts de consommation entre pays restent très marqués. Divers facteurs, tels que les intérêts économiques et commerciaux, les connaissances et la formation, ainsi que les cadres réglementaires, influent sur la capacité des pays à se procurer et à administrer de la morphine pour le traitement de la douleur.

L'analyse des données de 2023 sur la consommation d'analgésiques opioïdes exprimée en doses quotidiennes totales déterminées à des fins statistiques par million d'habitants, par substance et par région, fait une fois de plus ressortir la prédominance du fentanyl dans la plupart des régions du monde. La consommation d'oxycodone est la plus élevée en Amérique du Nord, en Europe occidentale et centrale et en Océanie, même si cette substance est également consommée dans d'autres régions. La consommation d'hydrocodone est importante dans les Amériques. La part de la consommation de morphine est moins importante dans la plupart des régions.

Après avoir considérablement diminué par rapport à 2004 (847 tonnes, soit 93,2 tonnes équivalent morphine), la production d'opium a fluctué entre 200 et 300 tonnes ces dernières années, pour atteindre 288,5 tonnes (31,5 tonnes équivalent morphine) en 2023. Sur cette quantité, 97,8 % ont été produits en Inde, pays qui continue d'en déclarer une production importante, bien qu'il se soit mis dernièrement à déclarer une culture de pavot à opium pour la production de paille de pavot, et malgré la réduction mondiale de la demande d'opium.

La fabrication de thébaïne à l'échelle mondiale est tombée à 101 tonnes en 2023, bien en deçà du niveau record de 156 tonnes atteint en 2016. La demande de médicaments dérivés de cette substance a varié au cours des dernières années en raison des restrictions qui ont été imposées aux États-Unis d'Amérique, le principal marché pour ce type de médicaments, face à l'usage abusif dont ceux-ci avaient fait l'objet et au nombre élevé de décès par surdose qu'ils avaient causés.

L'oxycodone est, depuis une vingtaine d'années, l'une des substances couramment mises en cause dans les cas de décès par surdose liés à un usage abusif de médicaments délivrés sur ordonnance, en particulier en Amérique du Nord. Après 2004, sa fabrication au niveau mondial a augmenté, pour culminer à 138,1 tonnes en 2013. Depuis, elle a suivi une trajectoire descendante, s'établissant à 69,5 tonnes en 2022, avant d'augmenter de nouveau, pour atteindre 85 tonnes en 2023. Cette tendance générale à la baisse pourrait être due à l'introduction de mesures de contrôle plus strictes dans certains pays, où le risque de décès par surdose et d'abus d'oxycodone est important. De la même façon, la fabrication d'hydromorphone au niveau mondial a augmenté en 2023, passant à 5,3 tonnes, contre 4,8 tonnes en 2022. Il faut souligner que ce sont les États-Unis qui continuent de déclarer la consommation la plus élevée de cette substance.

En ce qui concerne les opioïdes de synthèse, la fabrication de fentanyl au niveau mondial a augmenté rapidement entre 2000 et 2010, année où elle a atteint le niveau record de 4,3 tonnes. Par la suite, elle a suivi une tendance générale à la baisse, tombant à 1,9 tonne en 2018, puis à 1,1 tonne en 2022. Elle est toutefois repartie à la hausse en 2023, atteignant 2,6 tonnes.

Au cours des 20 dernières années, la quantité annuelle d'héroïne fabriquée de manière licite dans le monde a été en moyenne d'environ 800 kg, dépassant 1 000 kg certaines années. En 2023, elle s'est établie à 944,1 kg. Un certain nombre de pays ont mis en place des services de traitement par agonistes opioïdes visant à aider les personnes présentant une dépendance chronique aux opioïdes.

Jusqu'en 2010, les États-Unis étaient le seul pays à déclarer l'utilisation licite de cannabis à des fins médicales et scientifiques. Depuis 2011, un nombre croissant de pays (27 en 2023) ont commencé à utiliser du cannabis et des extraits de cannabis à ces fins. La production mondiale de cannabis a donc connu une augmentation globale, s'élevant à 568,6 tonnes en 2023. Compte tenu des modifications apportées aux obligations de déclaration sur le cannabis et les substances apparentées (voir ci-dessous), les données à ce sujet doivent être considérées avec prudence.

L'OICS a coopéré avec les gouvernements pour uniformiser davantage les normes relatives à la déclaration et au suivi de la culture, de la fabrication, de la distribution et du commerce mondial du cannabis et de ses produits dérivés destinés à des fins médicales et scientifiques. En décembre 2020, il a tenu des consultations avec des expertes et experts et des États Membres afin de réviser, dans un souci d'harmonisation, les obligations de déclaration sur le cannabis et les substances apparentées. À l'issue de ces consultations, il a introduit de nouvelles obligations de déclaration, qui ont pris effet en 2024. Les informations relatives au cannabis et à la résine de cannabis doivent désormais être déclarées à l'aide des formulaires prescrits par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, fournis à cette fin aux gouvernements. Outre le cannabis et la résine de cannabis, les extraits et teintures de cannabis sont inscrits au Tableau I de ladite Convention. Néanmoins, l'OICS recommande désormais aux gouvernements de déclarer les préparations ou les sous-produits dérivés du cannabis en fonction des cannabinoïdes qu'ils contiennent, en utilisant les formulaires prescrits par la Convention sur les substances psychotropes de 1971. En raison de ces changements, on s'attend à ce que, dans les années à venir, les données relatives au cannabis présentées dans les rapports de l'OICS soient sensiblement différentes, étant donné qu'un plus grand nombre de pays communiqueront des données sur les cannabinoïdes placés sous contrôle en utilisant les formulaires prescrits par la Convention de 1971 plutôt que ceux prescrits par la Convention de 1961 telle que modifiée.

Pour 2023, l'État plurinational de Bolivie a déclaré une production de 25 343 tonnes de feuilles de coca provenant de la culture licite du cocaïer, et le Pérou, une production de 1 259,3 tonnes. Bien que fluctuant depuis plus de 20 ans, la fabrication licite de cocaïne dans le monde est restée relativement stable en 2023, s'établissant à 50,7 kg, contre 47,4 kg déclarés en 2022, tout comme la consommation licite mondiale de cette substance, qui a été de 146,5 kg en 2023.

# PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS SUR LES STATISTIQUES COMMUNIQUÉES SUR LES STUPÉFIANTS

1. Les présentes observations ont pour objet de faciliter l'utilisation des données qui figurent dans les tableaux des statistiques communiquées en ce qui concerne la production, la fabrication, la consommation<sup>1</sup>, l'utilisation<sup>2</sup>, les stocks et les échanges licites de matières premières opiacées, des principaux opioïdes, notamment des stupéfiants synthétiques placés sous contrôle international, ainsi que de cannabis, de feuilles de coca et de cocaïne. Sauf indication contraire, ces observations portent sur l'évolution observée au cours de la période 2004-2023.

2. Les tableaux qui figurent dans la quatrième partie et les annexes IV et V du présent rapport contiennent les données communiquées par les gouvernements à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), conformément aux dispositions de l'article 20 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972<sup>3</sup>. Les données statistiques les plus récentes visées par les observations sont celles de 2023. Le fait que certains gouvernements n'ont pas soumis de rapport, ou ont soumis des rapports incomplets ou imprécis, parfois même très incomplets ou très imprécis, peut avoir une incidence sur l'exactitude de certaines des informations contenues dans le présent rapport<sup>4</sup>. Les conclusions et les recommandations les plus pertinentes que l'OICS a formulées en se fondant sur l'analyse des données statistiques figurent au chapitre II de son rapport annuel<sup>5</sup>.

## Matières premières opiacées

3. L'opium et la paille de pavot sont les matières premières obtenues à partir de la plante de pavot à opium (*Papaver somniferum*), dont sont extraits des alcaloïdes comme la morphine, la thébaïne, la codéine et l'oripavine. Le concentré de paille de pavot est un produit obtenu lors du processus d'extraction d'alcaloïdes de la paille de pavot. Il est soumis à contrôle au titre de la Convention de 1961 telle que modifiée. Des informations détaillées sur l'offre de matières premières opiacées et la demande d'opiacés à des fins médicales et scientifiques figurent dans la troisième partie de la présente publication.

## Opium

4. L'opium (aussi appelé « opium brut ») est le latex obtenu en pratiquant des incisions sur les capsules vertes de la plante de pavot. À des fins statistiques et pour faciliter les comparaisons, les chiffres concernant la production et les échanges d'opium se fondent sur une teneur en humidité de 10 %. Le cas échéant, les données relatives à l'opium sont également exprimées en équivalent morphine pour permettre la comparaison entre l'opium et la paille de pavot<sup>6</sup>. La figure 1 présente les niveaux de production, de stocks et d'usage (consommation et utilisation) licites de l'opium au cours de la période 2004-2023, exprimés en équivalent morphine.

<sup>1</sup>Aux fins de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, un stupéfiant sera considéré comme consommé lorsqu'il aura été fourni à toute personne ou entreprise pour la distribution au détail, pour l'usage médical ou pour la recherche scientifique ; le mot « consommation » s'entendra conformément à cette définition (art. 1, par. 2, de la Convention).

<sup>2</sup>Conformément à l'article 20 de la Convention de 1961 telle que modifiée, les Parties adressent à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) des statistiques ayant trait à l'utilisation de stupéfiants pour la fabrication d'autres stupéfiants, de préparations inscrites au Tableau III de la Convention et de substances non visées par la Convention, et à l'utilisation de la paille de pavot pour la fabrication de stupéfiants.

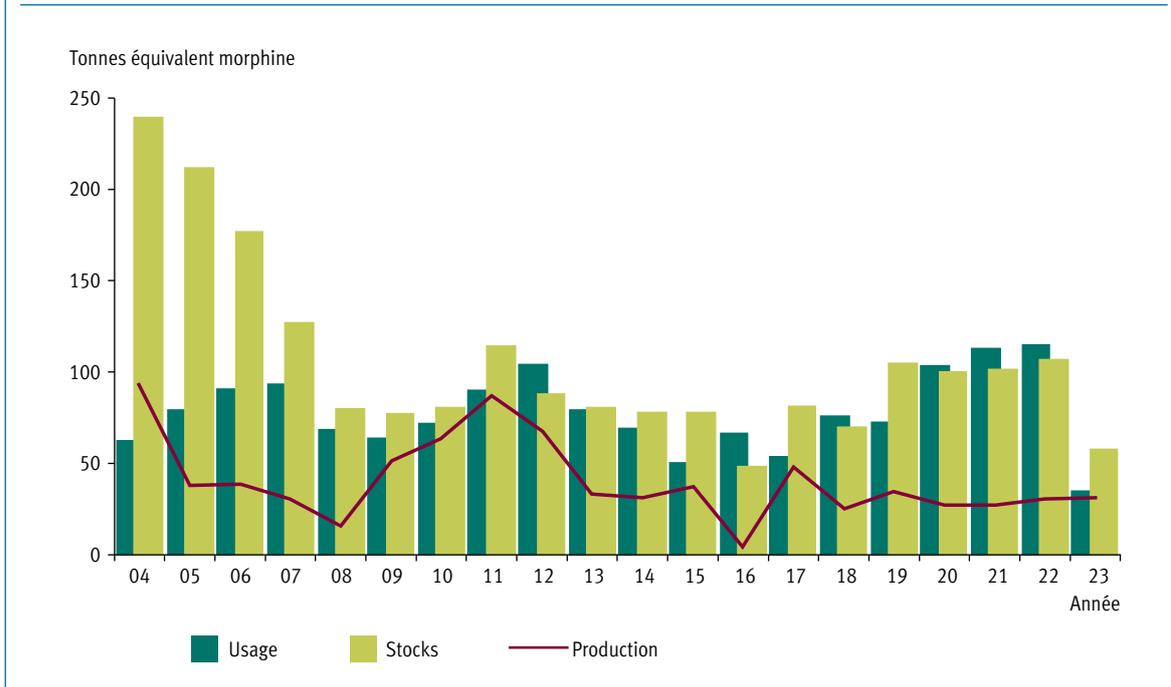
<sup>3</sup>Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 976, n° 14152.

<sup>4</sup>Des informations détaillées concernant la communication de rapports statistiques par les gouvernements figurent à l'annexe I du présent rapport.

<sup>5</sup>E/INCB/2024/1.

<sup>6</sup>La quantité exprimée en équivalent morphine ou en équivalent thébaïne est calculée par l'OICS sur la base du rendement industriel en alcaloïde obtenu à partir de l'opium ou de la paille de pavot. Les alcaloïdes secondaires de l'opium ou de la paille de pavot qui sont convertibles en morphine ou en thébaïne ont également été pris en compte, et les quantités correspondantes ajustées au moyen des taux de conversion appropriés, chaque fois que l'OICS a été avisé de leur extraction en quantités significatives d'un point de vue commercial.

Figure 1. Opium : production, stocks<sup>a</sup> et usage (consommation et utilisation) au niveau mondial, en équivalent morphine (2004-2023)

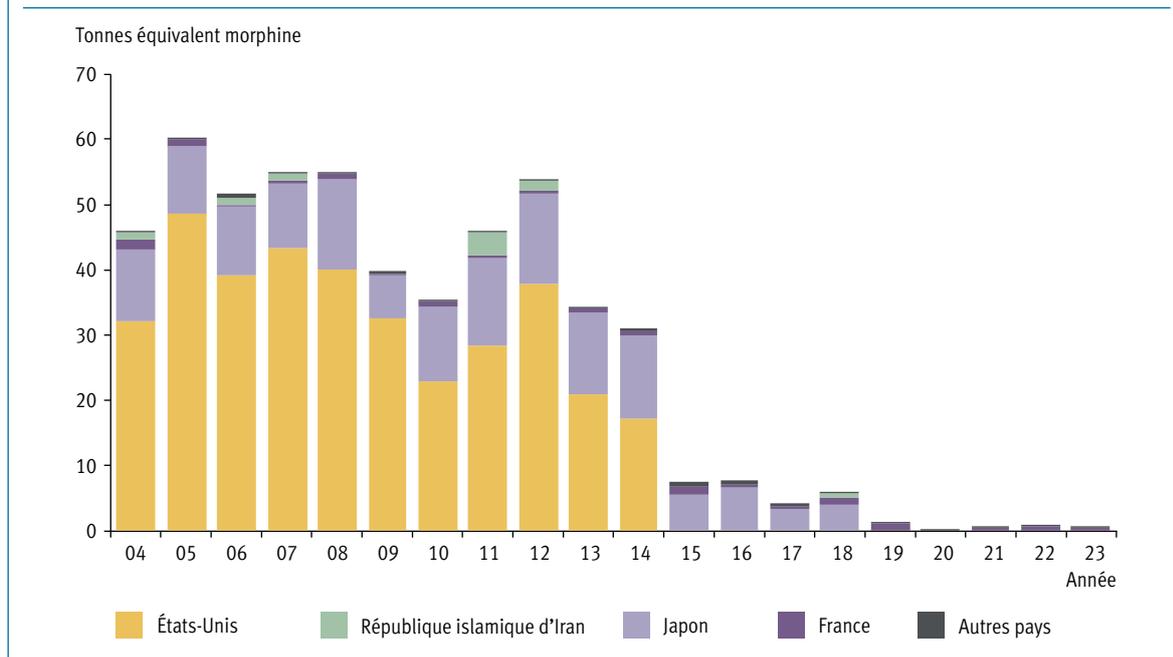


<sup>a</sup>Stocks au 31 décembre de chaque année.

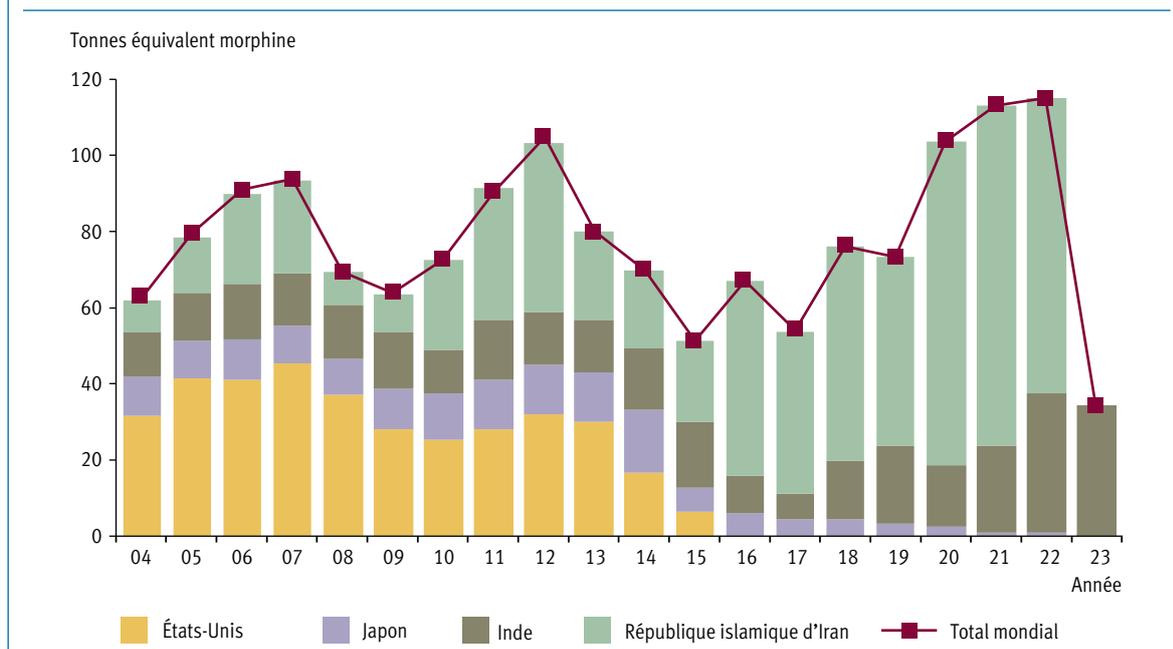
5. Au cours des 20 dernières années, la production d'opium a considérablement diminué. En 2004, elle dépassait 847 tonnes (93,2 tonnes équivalent morphine). Depuis, la quantité produite chaque année a suivi une tendance générale à la baisse. En 2023, elle n'était plus que de 288,5 tonnes (31,5 tonnes équivalent morphine). À part en 2004, les niveaux de production d'opium les plus élevés ont été enregistrés en 2011 (789,1 tonnes, soit 86,8 tonnes équivalent morphine) et 2012 (618 tonnes, soit 67,9 tonnes équivalent morphine). L'Inde, qui est depuis de nombreuses années le principal pays déclarant produire de l'opium brut et le seul déclarant en exporter de manière licite, a conservé sa place en 2023, année où elle en a produit 280,7 tonnes (30,8 tonnes équivalent morphine), soit 97,8 % de la quantité fabriquée à l'échelle mondiale. Elle était suivie de la Chine, qui a déclaré en avoir produit 5,3 tonnes (0,5 tonne équivalent morphine), soit 1 % du total mondial. L'Inde a récemment commencé à déclarer cultiver du pavot à opium pour la production de paille de pavot. En Chine, la principale matière première servant à la fabrication d'alkaloïdes n'est plus, depuis 2000, l'opium, mais la paille de pavot. De petites quantités d'opium ont également été produites en République populaire démocratique de Corée et au Japon.

6. Les importations d'opium en provenance d'Inde (voir fig. 2) ont poursuivi leur déclin brutal entamé en 2015. En 2023, elles se sont établies à 5 tonnes (0,5 tonne équivalent morphine), bien en dessous de leur niveau de 2003 (419 tonnes, soit 46,1 tonnes équivalent morphine). Le pays qui a importé les plus grandes quantités de cette substance en 2023 a été la France (4 tonnes, soit 78,7 % de la totalité des importations), devant l'Allemagne (0,4 tonne, soit 7,5 %), les États-Unis (0,3 tonne, soit 7 %) et l'Espagne (0,1 tonne, soit 2,9 %). Plusieurs autres pays en ont importé des quantités inférieures à 0,1 tonne. Il convient de noter qu'en 2019 le Japon a remplacé ses importations d'opium par des importations de concentré de paille de pavot, ce qui a contribué à la diminution des importations comme des exportations, ainsi qu'à l'augmentation des stocks détenus par l'Inde.

Figure 2. Opium : importations en provenance d'Inde, en équivalent morphine (2004-2023)



7. En 2023, comme les années précédentes, l'opium produit a été essentiellement utilisé pour l'extraction d'alcaloïdes, une petite quantité seulement (11,1 tonnes, soit 1,2 tonne équivalent morphine) ayant servi à fabriquer des préparations inscrites au Tableau III de la Convention de 1961 telle que modifiée. En 2003, la République islamique d'Iran n'a pas fourni les informations requises sur l'utilisation de l'opium saisi. Toujours la même année, le principal pays ayant déclaré utiliser de l'opium pour l'extraction d'alcaloïdes était l'Inde (311,8 tonnes, soit 34 tonnes équivalent morphine) (voir fig. 3). Le tableau III qui figure dans la quatrième partie de la présente publication donne des indications plus précises sur l'utilisation de l'opium pour l'extraction d'alcaloïdes et sur les alcaloïdes ainsi obtenus.

Figure 3. Opium : utilisation<sup>a</sup> pour l'extraction d'alcaloïdes, en équivalent morphine (2004-2023)

<sup>a</sup>Y compris l'utilisation de l'opium saisi en Iran (République islamique d'Iran) et au Myanmar, sauf pour l'année 2023.

8. Bien qu'il soit essentiellement produit pour l'extraction d'alcaloïdes, l'opium est également consommé dans certains pays sous forme de préparations, principalement pour le traitement de la diarrhée et de la toux. La plupart de ces préparations sont inscrites au Tableau III de la Convention de 1961 telle que modifiée<sup>7</sup>. La consommation totale d'opium à ces fins fluctue depuis 2004 mais elle a commencé à diminuer rapidement à partir de 2017. En 2023, la quantité d'opium consommé et utilisé pour la fabrication de préparations inscrites au Tableau III s'établissait à l'échelle mondiale à 11,1 tonnes (1,2 tonne équivalent morphine), dont 6 tonnes (0,6 tonne équivalent morphine) l'ont été en Inde et 4,8 tonnes (0,5 tonne équivalent morphine) en Chine, ces deux pays représentant 97,3 % de la quantité totale consommée, y compris sous forme de préparations inscrites au Tableau III.

9. Les stocks mondiaux d'opium ont atteint un niveau record en 2004 (2 176,2 tonnes, soit 239,3 tonnes équivalent morphine). Ils ont ensuite diminué jusqu'en 2018, année où ils se sont établis à 640,1 tonnes (70,4 tonnes équivalent morphine). Ils ont de nouveau augmenté en 2019, atteignant 954,9 tonnes (105,5 tonnes équivalent morphine), puis légèrement diminué en 2020, pour s'établir à 879,6 tonnes (100,6 tonnes équivalent morphine), avant de remonter en 2021, à 927,9 tonnes (102,1 tonnes équivalent morphine). Entre 2022 et 2023, ils ont presque diminué de moitié, passant de 973,3 tonnes (107,1 tonnes équivalent morphine) à 530,7 tonnes (58,4 tonnes équivalent morphine) (voir fig. 1). C'est encore l'Inde qui en détenait le plus en 2023 : 519,3 tonnes (57,1 tonnes équivalent morphine), soit 97,8 % du total mondial. Cette quantité représentait une baisse considérable par rapport à 2022 (952,5 tonnes, soit 104,7 tonnes équivalent morphine), reflétant la diminution des stocks mondiaux. La plupart des pays qui déclaraient utiliser de l'opium pour la fabrication d'opiacés ont fait état d'une réduction des stocks de cette substance au cours des dernières années et signalé être passés à l'utilisation de concentré de paille de pavot. Seules la Chine (5,3 tonnes, soit 0,5 tonne équivalent morphine) et la France (3,9 tonnes, soit 0,4 tonne équivalent morphine) ont continué à déclarer des stocks importants d'opium en 2023<sup>8</sup>.

## Paille de pavot

10. La paille de pavot est constituée de toutes les parties de la plante de pavot à opium après fauchage, à l'exception des graines. La morphine est le principal alcaloïde tiré des variétés de pavot à opium cultivées dans la plupart des pays producteurs. La culture commerciale du pavot à opium à forte teneur en thébaïne a commencé au cours de la seconde moitié des années 90. Dans le présent rapport, la paille de pavot provenant de variétés de pavot à opium riches en morphine est appelée « paille de pavot (M) », celle issue de variétés riches en thébaïne « paille de pavot (T) », celle issue de variétés riches en codéine « paille de pavot (C) », celle issue de variétés riches en oripavine « paille de pavot (O) » et celle issue de variétés riches en noscapine « paille de pavot (N) ». Outre leur alcaloïde principal (morphine, thébaïne, codéine, oripavine ou noscapine), certaines variétés contiennent d'autres alcaloïdes qu'il est possible d'extraire.

11. La concentration d'alcaloïdes dans la paille de pavot varie considérablement suivant les pays producteurs. Pour comparer les niveaux de production des différents pays, il faut donc utiliser un dénominateur commun : l'équivalent morphine ou thébaïne de la quantité de paille produite dans chaque pays. La culture commerciale de variétés de pavot à opium à forte teneur en codéine a commencé en Australie en 2009 et en France en 2013.

### Paille de pavot provenant principalement de pavot à opium riche en morphine<sup>9</sup>

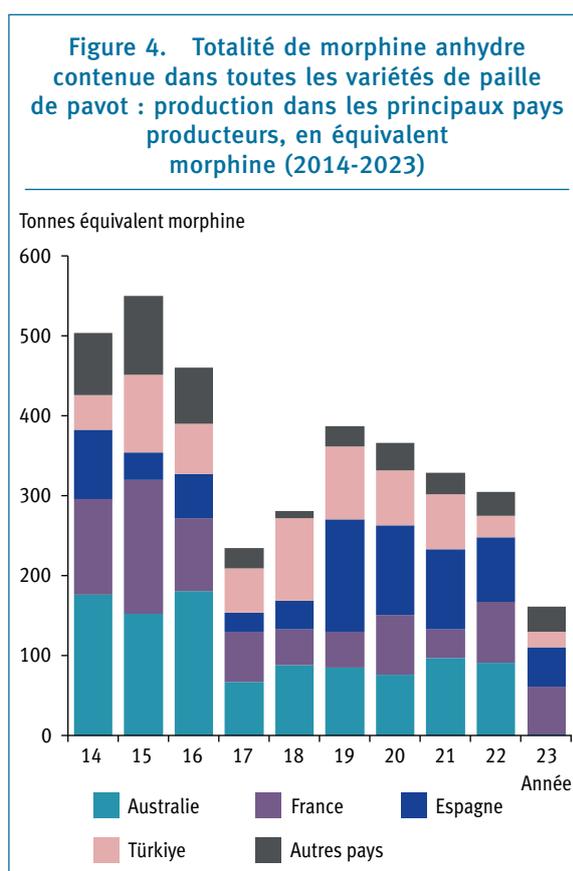
12. Bien que la communication de données statistiques relatives à la production de paille de pavot soit facultative, la plupart des pays qui cultivent le pavot à opium pour en extraire des alcaloïdes ont fourni des informations à ce sujet pour 2023. La production mondiale de paille de pavot (M) a fortement fluctué au fil des ans, principalement au gré des conditions météorologiques — instables — et de l'évolution de la demande dans les pays

<sup>7</sup>Les préparations inscrites au Tableau III de la Convention de 1961 telle que modifiée sont exemptées de plusieurs mesures de contrôle normalement obligatoires pour les préparations contenant des stupéfiants, notamment de la déclaration concernant leur consommation et les échanges internationaux dont elles font l'objet.

<sup>8</sup>Des informations détaillées sur la production, les stocks et la demande d'opium figurent dans la troisième partie du présent rapport.

<sup>9</sup>Les quantités, exprimées en équivalent morphine, de morphine et de codéine contenues dans d'autres variétés de paille de pavot comme la paille de pavot (T) et la paille de pavot (C) sont également incluses, le cas échéant, dans les chiffres de la production totale mentionnés dans la présente section.

fabricants. En poids brut, elle a atteint 47 736,8 tonnes équivalent morphine en 2004, est tombée à 26 795,3 tonnes en 2008, mais a ensuite de nouveau sensiblement augmenté pour atteindre 56 779,6 tonnes en 2015, avant de redescendre à 28 264,8 tonnes en 2017. En 2023, elle est tombée à 15 122 tonnes (161 tonnes équivalent morphine) (voir fig. 4). Pendant les deux décennies qui ont précédé l'année 2023, l'Australie, la France, l'Espagne et la Türkiye avaient été les principaux pays producteurs. En 2023, le premier pays producteur était la Türkiye, avec 7 901,7 tonnes en poids brut (correspondant à 20 tonnes équivalent morphine en raison du faible rendement annoncé), suivie de la France (4 185 tonnes, soit 59 tonnes équivalent morphine) et de l'Inde (1 518,9 tonnes, soit 31 tonnes équivalent morphine). La Chine, l'Espagne, l'Australie, la Hongrie, la Macédoine du Nord et la Tchéquie, dans l'ordre décroissant des quantités fabriquées, ont chacune déclaré une production inférieure à 1 000 tonnes. Le tableau II figurant dans la quatrième partie renseigne sur les variations de la superficie des terres consacrées à la culture du pavot à opium, les quantités de paille de pavot (M) récoltées et les rendements obtenus dans les pays producteurs.



13. Les échanges internationaux de paille de pavot (M) comme matière première sont restés limités. En 2023, la quasi-totalité des exportations de paille de pavot (M) destinée à l'extraction d'alcaloïdes a été le fait de la Slovaquie (102,6 tonnes, soit 99,8 % des exportations mondiales). La Türkiye et les États-Unis ont déclaré en avoir exporté des quantités négligeables (voir annexe IV, tableau 1).

14. L'utilisation de la paille de pavot (M) a continué à diminuer en 2023, tombant à 21 530 tonnes en poids brut. Les principaux pays ayant déclaré en utiliser étaient la Türkiye (14 336 tonnes en poids brut), la France (4 281,5 tonnes), l'Espagne (1 329,5 tonnes), la Chine (784,7 tonnes), l'Australie (695,4 tonnes) et la Macédoine du Nord (102,9 tonnes). Des précisions sur l'utilisation de la paille de pavot (M) pour l'extraction d'alcaloïdes et sur les rendements obtenus figurent au tableau IV de la partie quatre.

15. En 2023, les stocks mondiaux de paille de pavot (M) se sont élevés à 3 230,9 tonnes en poids brut, dont 52,2 % étaient détenus par l'Inde, 38,7 % par la Hongrie et 8,5 % par l'Espagne.

### Paille de pavot provenant principalement de pavot à opium riche en thébaïne<sup>10</sup>

16. L'Australie et la France déclarent la production de paille de pavot (T) à l'OICS depuis 1999. L'Espagne a déclaré cette production pour la première fois en 2004. Le Canada, la Chine, la Hongrie et la Nouvelle-Zélande ont déclaré une production sporadique ces dernières années. Le tableau II de la quatrième partie donne des indications plus détaillées sur la production de paille de pavot (T).

17. La production de paille de pavot (T) dans les principaux pays producteurs au cours de la période 2014-2023, exprimée en équivalent thébaïne, est présentée à la figure 5. La production totale, exprimée en poids brut, a

<sup>10</sup>Les quantités, exprimées en équivalent thébaïne, de thébaïne et d'oripavine contenues dans d'autres variétés de paille de pavot comme la paille de pavot (M) et la paille de pavot (C) sont également incluses, le cas échéant, dans les chiffres de la production totale mentionnés dans la présente section.

considérablement diminué entre 2016 (11 837,9 tonnes, soit 190 tonnes équivalent thébaïne) et 2023 (3 570,6 tonnes, soit 101 tonnes équivalent thébaïne). En 2023, l'Australie était le principal pays producteur, puisqu'on lui devait 93,2 % de la production mondiale (98 tonnes équivalent thébaïne), contre 6,8 % du poids brut mondial pour la Chine (la quantité exprimée en équivalent thébaïne n'a pas été calculée car la quantité produite n'était pas destinée à l'exportation et les informations sur le rendement n'étaient pas disponibles) (voir fig. 5).

18. Toute la paille de pavot (T) produite est utilisée dans les pays producteurs et fabricants pour l'extraction d'alcaloïdes. Les quantités utilisées, les alcaloïdes obtenus et les rendements correspondants sont présentés au tableau V de la quatrième partie. En 2023, les stocks de paille de pavot (T) se sont élevés à 3 434,2 tonnes (poids brut), dont la majeure partie était détenue par l'Espagne (85,8 % du total mondial) et l'Australie (13,7 %).

### Paille de pavot provenant de pavot à opium riche en codéïne

19. L'Australie a déclaré pour la première fois cultiver de la paille de pavot (C) à des fins commerciales en 2009, et la France en 2013. La culture de cette variété visait expressément à répondre à la forte demande mondiale de codéïne. Sa production, exprimée en poids brut, a augmenté régulièrement entre 2010 et 2015, passant de 415,3 à 6 705,9 tonnes, avant de diminuer sensiblement en 2016 (1 313,2 tonnes), puis elle est remontée, d'année en année, jusqu'à atteindre 8 045,4 tonnes en 2022, avant de retomber à 2 029,7 tonnes en 2023. Cette année-là, l'Espagne a produit la totalité de la paille de pavot et en a utilisé la plus grande partie (50,5 %), suivie de près par l'Australie (49,5 %). Les stocks de paille de pavot (C) étaient également détenus par l'Espagne (5 759,3 tonnes, soit 84,2 % des stocks mondiaux) et l'Australie (1 077,1 tonnes, soit 15,8 %).

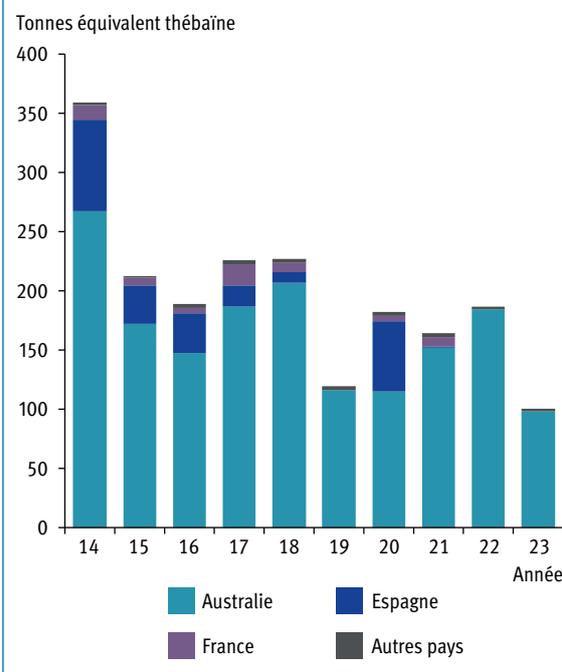
### Paille de pavot provenant de pavot à opium riche en noscapine

20. Ces dernières années, certains pays ont déclaré une augmentation de la culture de paille de pavot (N). Si la noscapine n'est pas placée sous contrôle international, le pavot à opium riche en noscapine contient également des opiacés qui, eux, le sont, aussi doit-il être surveillé conformément aux dispositions de la Convention de 1961 telle que modifiée. En 2023, les seuls pays ayant déclaré cultiver de la paille de pavot (N) étaient l'Espagne, qui en a produit en tout 3 tonnes (poids brut), et l'Australie (1,1 tonne). L'Espagne en a également déclaré les stocks les plus importants (315,8 tonnes), suivie de la Hongrie (47,5 tonnes) et de l'Australie (20,6 tonnes).

### Paille de pavot utilisée à des fins décoratives

21. Dans certains pays, le pavot est cultivé à des fins autres que la production ou la fabrication de stupéfiants, par exemple à des fins culinaires et décoratives.

**Figure 5. Totalité de thébaïne anhydre contenue dans toutes les variétés de paille de pavot : production dans les principaux pays producteurs, en équivalent thébaïne (2014-2023)**



## Concentré de paille de pavot

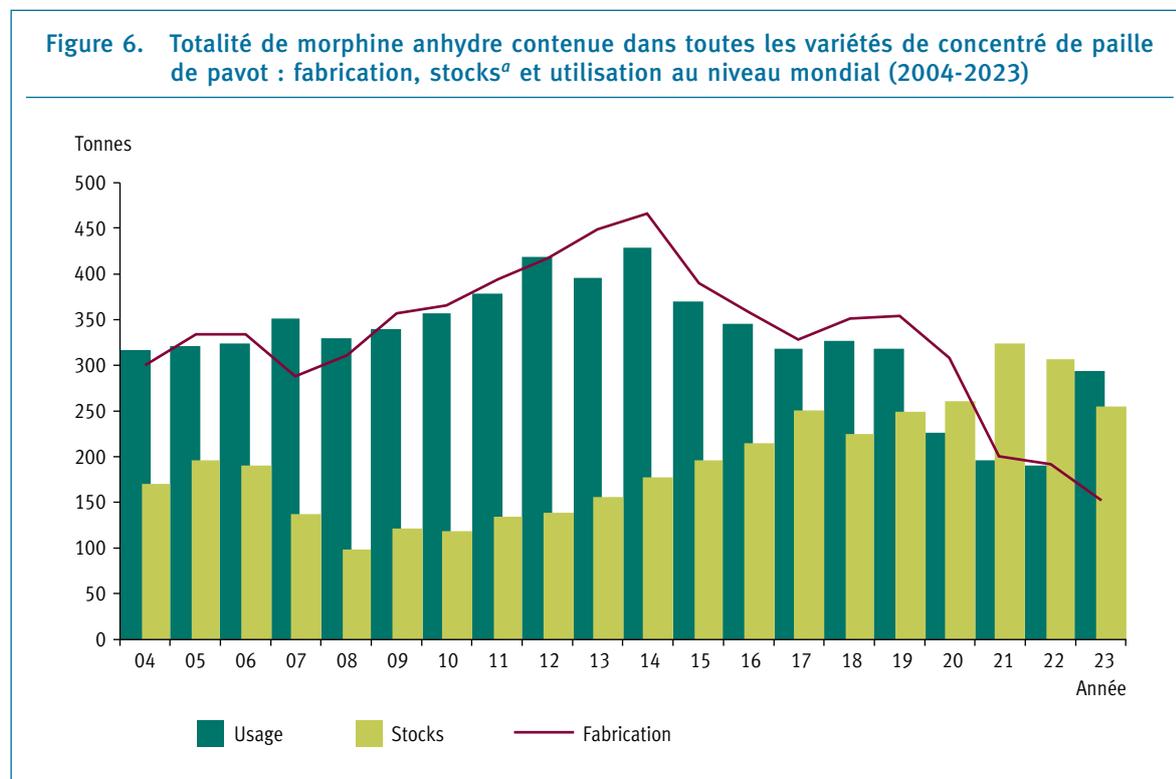
22. La plupart des pays qui extraient des alcaloïdes de la paille de pavot fabriquent d'abord un produit intermédiaire appelé « concentré de paille de pavot », bien que certains fabriquent directement la morphine ou la thébaïne selon un procédé en continu dans lequel peuvent intervenir un certain nombre d'autres produits intermédiaires (pour plus de détails, voir tableaux IV et V de la quatrième partie). Jusqu'à la seconde moitié des années 90, seul le concentré de paille de pavot ayant pour principal alcaloïde la morphine était fabriqué. Puis on a commencé à produire du concentré contenant essentiellement de la thébaïne, de l'oripavine ou de la codéine. Le concentré de paille de pavot pouvant contenir un mélange d'alcaloïdes, les procédés industriels permettent d'extraire des alcaloïdes autres que l'alcaloïde principal. Les différents types de concentré de paille de pavot sont désignés en fonction du principal alcaloïde qu'ils contiennent<sup>11</sup>.

23. Étant donné que la teneur effective en alcaloïdes du concentré de paille de pavot peut varier considérablement, toutes les données concernant ce produit sont exprimées, dans le présent rapport, en quantité d'alcaloïde anhydre, afin de faciliter les comparaisons et à des fins statistiques. Les quantités de morphine anhydre contenues dans le concentré de paille de pavot sont appelées AMA (CPP), celles de thébaïne anhydre ATA (CPP), celles d'oripavine anhydre AOA (CPP) et celles de codéine anhydre ACA (CPP). Tous les alcaloïdes contenus dans le concentré de paille de pavot sont examinés ci-dessous. Les données correspondent à une teneur en alcaloïde anhydre de 100 %.

### Morphine anhydre contenue dans le concentré de paille de pavot

24. L'AMA (CPP) reste l'alcaloïde contenu dans le concentré de paille de pavot le plus important et le plus couramment utilisé. La figure 6 donne un aperçu de l'évolution de sa fabrication, de ses stocks et de son utilisation au cours de la période 2004-2023.

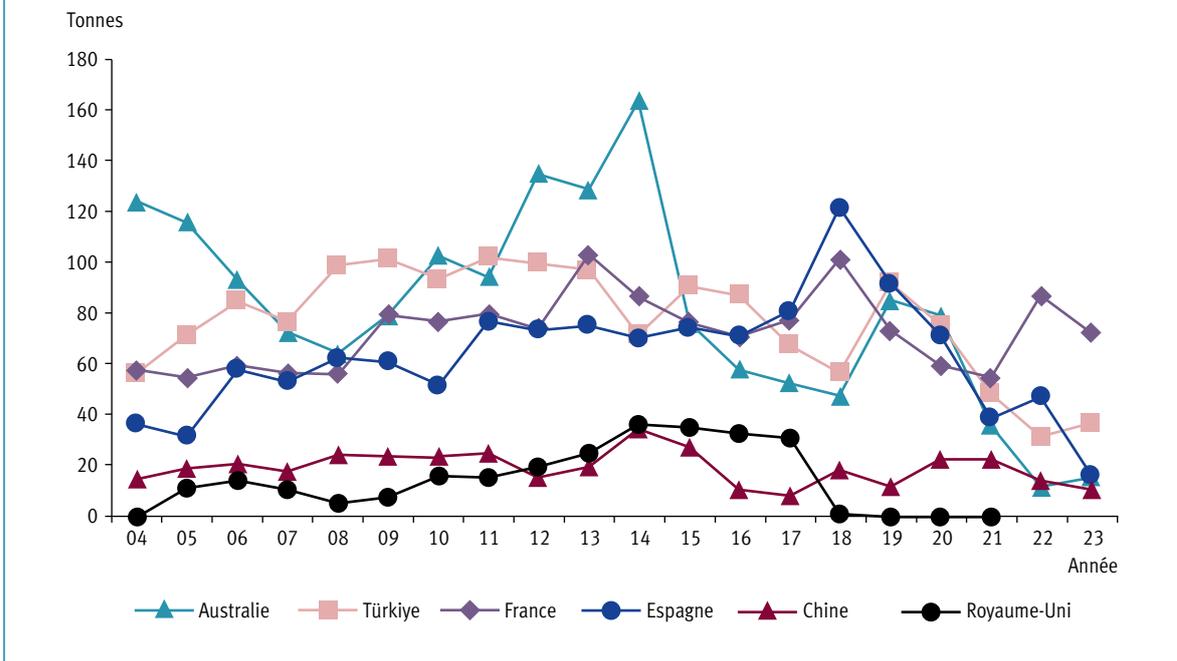
Figure 6. Totalité de morphine anhydre contenue dans toutes les variétés de concentré de paille de pavot : fabrication, stocks<sup>a</sup> et utilisation au niveau mondial (2004-2023)



<sup>a</sup>Stocks au 31 décembre de chaque année.

<sup>11</sup>À l'heure actuelle, les types de concentré de paille de pavot suivants font l'objet d'échanges commerciaux : a) concentré de paille de pavot ayant la morphine comme alcaloïde principal ; b) concentré de paille de pavot ayant la thébaïne comme alcaloïde principal ; c) concentré de paille de pavot ayant l'oripavine comme alcaloïde principal ; et d) concentré de paille de pavot ayant la codéine comme alcaloïde principal.

Figure 7. Totalité de morphine anhydre contenue dans toutes les variétés de concentré de paille de pavot : fabrication dans les principaux pays fabricants (2004-2023)



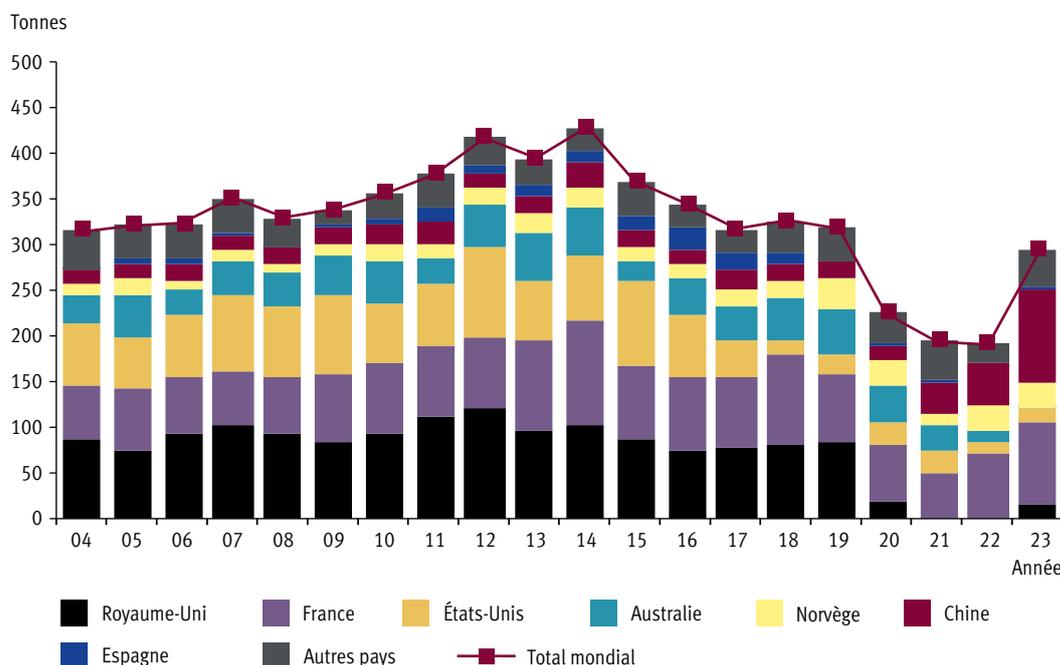
25. La fabrication d'AMA (CPP) au niveau mondial n'a cessé de croître depuis 2001, atteignant un niveau record en 2014 (466 tonnes). Depuis, la fabrication de cette substance a suivi une tendance générale à la baisse, pour s'établir à 153,2 tonnes en 2023 (voir fig. 6). La figure 7 présente l'évolution de la fabrication d'AMA (CPP) dans les principaux pays fabricants au cours de la période 2004-2023.

26. En 2023, la France est le pays qui a déclaré la plus grande quantité d'AMA (CPP) fabriquée, à savoir 72,3 tonnes (soit 47,2 % de la quantité fabriquée dans le monde), devant la Türkiye, qui en a déclaré 36,8 tonnes (24 %), l'Espagne, 16,2 tonnes (10,6 %), l'Australie, 15,7 tonnes (10,2 %) et la Chine, 10,5 tonnes (6,8 %) (voir fig. 7).

27. Après avoir atteint un niveau record de 239 tonnes en 2012, les exportations mondiales d'AMA (CPP) ont reculé, pour s'établir à 132,2 tonnes en 2023. Cette année-là, la Türkiye en a été le principal exportateur (90,9 tonnes, soit 68,8 % des exportations mondiales), devant l'Espagne (39,7 tonnes, soit 30 %) et l'Australie (1,4 tonne, soit 1,1 %). L'Espagne en a été le principal importateur, avec 40,4 % des importations mondiales, suivie de la Norvège (19,3 %), des États-Unis (10,2 %), du Japon (9 %), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (8,4 %), de la Slovaquie (5,8 %), de la France (3,8 %) et de l'Italie (1,2 %). On trouvera des données détaillées sur les échanges internationaux d'AMA (CPP) dans les tableaux 1 et 2 de l'annexe IV.

28. L'AMA (CPP) est un produit intermédiaire servant à fabriquer de la morphine. Elle est également utilisée dans des procédés de fabrication en continu de la codéine. Son utilisation a affiché une tendance à la hausse jusqu'en 2014, mais a ensuite globalement diminué (voir fig. 6). En 2023, 294,3 tonnes ont été utilisées au niveau mondial, soit une quantité bien supérieure aux 191,4 tonnes de 2022. C'est la Chine qui a déclaré en utiliser le plus : 102,9 tonnes (34,9 % du total mondial). La France arrivait en deuxième position avec 89,5 tonnes (30,4 %), suivie de la Norvège (27,3 tonnes, soit 9,3 %), des États-Unis (15,6 tonnes, soit 5,3 %), du Royaume-Uni (15,1 tonnes, soit 5,1 %), de la Slovaquie (12,5 tonnes, soit 4,3 %), du Japon (9,7 tonnes, soit 3,3 %), de l'Afrique du Sud (6,9 tonnes, soit 2,3 %), de la Türkiye (4,7 tonnes, soit 1,6 %), de l'Espagne (3,8 tonnes, soit 1,3 %) et de l'Australie (1,8 tonne, soit 0,6 %) (voir fig. 8).

Figure 8. Totalité de morphine anhydre contenue dans toutes les variétés de concentré de paille de pavot : utilisation pour la fabrication d'opiacés (2004-2023)

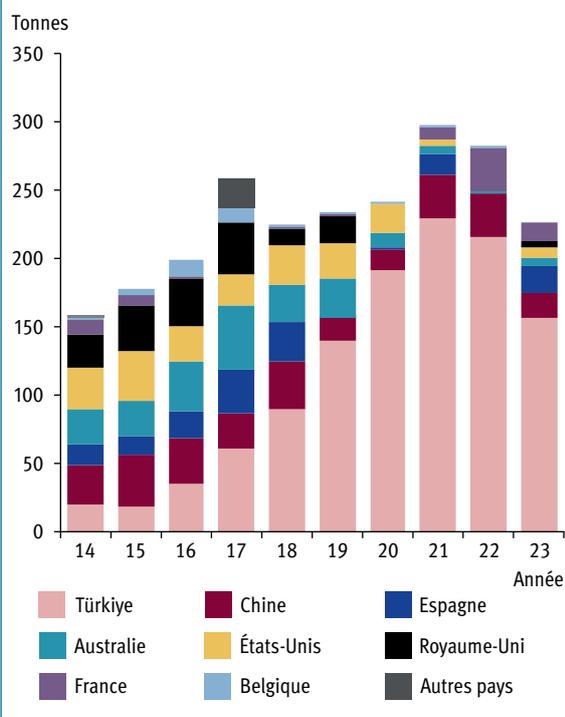


29. Les stocks mondiaux d'AMA (CPP) ont globalement augmenté au cours des 10 dernières années. En 2023, ils s'établissaient à 255 tonnes, ce qui représente une baisse par rapport aux 308,6 tonnes de 2022. La Türkiye a déclaré les stocks les plus importants (157,2 tonnes, soit 61,7 % du total mondial), suivie de l'Espagne (20,1 tonnes, soit 7,9 %), du Japon (19,9 tonnes, soit 7,8 %), de la Chine (17,9 tonnes, soit 7 %) et de la France (14,7 tonnes, soit 5,8 %) (voir fig. 9). Les autres pays détenteurs de stocks d'AMA (CPP), qui représentaient à eux tous moins de 5 % du total mondial, étaient, par ordre décroissant des quantités détenues, les États-Unis, l'Australie, la Norvège, le Royaume-Uni, la Slovaquie et le Danemark.

### Thébaïne anhydre contenue dans le concentré de paille de pavot

30. La figure 10 donne un aperçu de la fabrication, des stocks et de l'utilisation d'ATA (CPP) au cours de la période 2014-2023. La fabrication industrielle de ce produit, qui a commencé en 1998, a augmenté rapidement jusqu'en 2012, pour atteindre 248 tonnes. Elle a diminué les années suivantes, pour se stabiliser à des valeurs supérieures à 100 tonnes, avant de chuter à 32,5 tonnes en 2022, puis de remonter à 131,9 tonnes en 2023. Les seuls pays ayant déclaré en avoir fabriqué en 2023 sont l'Australie (104,9 tonnes, soit 79,5 % de la quantité fabriquée au niveau mondial), l'Espagne (20,6 tonnes, soit 15,6 %), la Chine (4,8 tonnes, soit 3,6 %) et l'Italie (1,5 tonne, soit 1,2 %). L'Australie

Figure 9. Totalité de morphine anhydre contenue dans toutes les variétés de concentré de paille de pavot : stocks<sup>a</sup> (2014-2023)



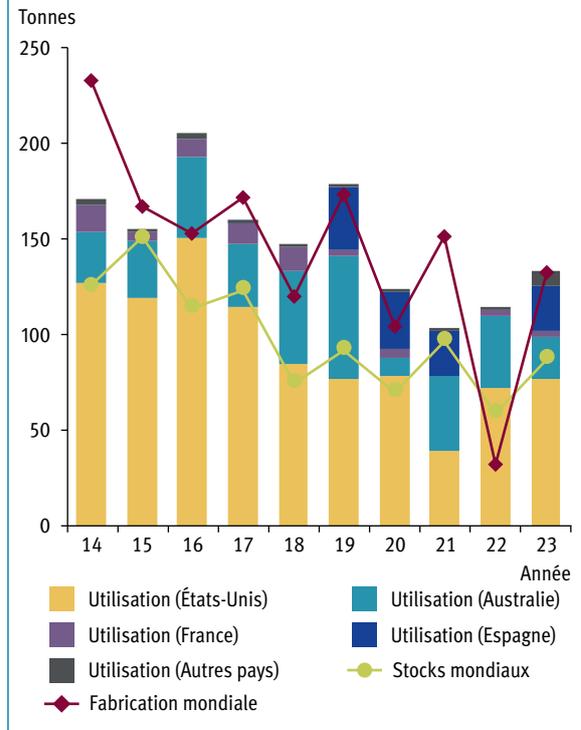
<sup>a</sup>Stocks au 31 décembre de chaque année.

en avoir fabriqué en 2023 sont l'Australie (104,9 tonnes, soit 79,5 % de la quantité fabriquée au niveau mondial), l'Espagne (20,6 tonnes, soit 15,6 %), la Chine (4,8 tonnes, soit 3,6 %) et l'Italie (1,5 tonne, soit 1,2 %). L'Australie

a été le seul pays à en déclarer des exportations, à hauteur de 52,4 tonnes. Les États-Unis en sont depuis de nombreuses années le plus gros importateur ; en 2023, ils ont déclaré en avoir importé 61,9 tonnes, ce qui représente 95,7 % des importations mondiales, le Danemark se contentant de 1,9 tonne, soit 3,1 %. Les importations déclarées par le Japon, l'Australie et l'Italie représentent moins de 1 % du total mondial.

31. L'ATA (CPP) est un produit intermédiaire servant à fabriquer de la thébaïne. Son utilisation a fortement augmenté au niveau mondial entre 2001 et 2011, année où elle a atteint 225,9 tonnes. Elle a ensuite suivi une tendance à la baisse, pour s'établir à 113,4 tonnes en 2023. Cette tendance correspond à une baisse de la demande de thébaïne et des stupéfiants qui en sont tirés, comme l'oxycodone et l'hydrocodone, en particulier sur le marché nord-américain. Malgré cette baisse, les États-Unis sont restés le pays qui avait utilisé le plus de thébaïne en 2023 (57,9 % de l'utilisation mondiale, soit 77,2 tonnes). Venaient ensuite l'Espagne (17,3 %, soit 23,1 tonnes), l'Australie (16 %, soit 21,4 tonnes), la Chine (4,4 %, soit 5,8 tonnes) et la France (2,6 %, soit 3,4 tonnes). Trois autres pays en ont utilisé des quantités mineures. Les stocks mondiaux d'ATA (CPP) ont augmenté entre 2022 et 2023, passant de 58,6 à 87 tonnes, et ils étaient principalement détenus par les États-Unis (38,1 tonnes, soit 43,8 % du total mondial) et l'Australie (37,3 tonnes, soit 42,8 %). Des stocks moins importants étaient détenus par l'Espagne, la Chine, la France et le Japon, par ordre décroissant des quantités détenues (voir fig. 10).

**Figure 10. Totalité de thébaïne anhydre contenue dans toutes les variétés de concentré de paille de pavot : utilisation, fabrication et stocks<sup>a</sup> au niveau mondial (2014-2023)**



<sup>a</sup> Stocks au 31 décembre de chaque année.

### Oripavine anhydre contenue dans le concentré de paille de pavot

32. La fabrication d'AOA (CPP) en quantités présentant un intérêt commercial a démarré en 2001. Les seuls pays en ayant fabriqué en 2023 étaient l'Australie (18,8 tonnes), l'Espagne (7 tonnes) et l'Italie (0,8 tonne). La quantité totale d'AOA (CPP) utilisée est tombée à 20,2 tonnes en 2023, ce qui représente une baisse considérable par rapport à l'année précédente (62,3 tonnes). Les stocks mondiaux d'AOA (CPP) fluctuent depuis 2001. En 2022, ils sont descendus à 12,5 tonnes (contre 34,7 tonnes l'année précédente), et ils étaient presque exclusivement détenus par l'Australie (12,4 tonnes, soit 99,9 % du total mondial).

### Codéine anhydre contenue dans le concentré de paille de pavot

33. La fabrication d'ACA (CPP) a augmenté entre 2001 et 2015, année où elle a atteint le niveau record de 108,9 tonnes, soit près du double de la quantité fabriquée en 2014 (57,7 tonnes). Après avoir diminué en 2016, pour s'établir à 56,1 tonnes, elle a augmenté de nouveau en 2020, pour atteindre 95,3 tonnes, ce qui représente une forte progression par rapport à 2018 (69,9 tonnes). Elle est repartie à la baisse en 2021, s'établissant à 45,7 tonnes, avant de remonter à 77,9 tonnes en 2022, puis à 113,1 tonnes en 2023. L'ACA (CPP) est utilisée pour l'extraction de la codéine. Les seuls pays ayant déclaré en avoir fabriqué en 2023 sont l'Australie (61,1 % de la quantité fabriquée à l'échelle mondiale), l'Espagne (36,5 %), la Türkiye (1,3 %) et l'Italie (1,1 %). Son utilisation a fortement augmenté au niveau mondial entre 2001 et 2015, année où elle a atteint 79,2 tonnes. Elle a ensuite diminué sensiblement, tombant à 35,8 tonnes en 2018, mais a presque doublé en 2019 (66 tonnes) puis à nouveau en 2020 (110,6 tonnes). Elle est retombée à 63 tonnes en 2021, puis est remontée à 135,8 tonnes en 2022. En 2023, elle a atteint le niveau record de 226,4 tonnes. La Chine a été le pays qui a déclaré en utiliser le plus (31,4 % du

total mondial, soit 70,9 tonnes). Elle était suivie de l'Espagne (23,6 %, soit 53,3 tonnes), de l'Australie (14,5 %, soit 32,9 tonnes), du Royaume-Uni (12,3 %, soit 27,9 tonnes), de l'Italie (7,5 %, soit 15 tonnes) et des États-Unis (6,7 %, soit 15 tonnes). Quatre autres pays — Afrique du Sud, Norvège, Japon et Türkiye, dans l'ordre décroissant des quantités utilisées — ont déclaré en avoir utilisé chacun moins de 4 % du total mondial, soit moins de 9,2 tonnes. En 2023, les stocks d'ACA (CPP) étaient de 39,5 tonnes au niveau mondial, en hausse par rapport à 2022 (34 tonnes). Ils étaient détenus par l'Australie (12,4 tonnes, soit 31,4 % du total mondial), les États-Unis (8,8 tonnes, soit 22,3 %), l'Espagne (8,5 tonnes, soit 21,5 %), la Türkiye (7,3 tonnes, soit 18,4 %) et l'Afrique du Sud (2,1 tonnes, soit 5,4 %). La Norvège et le Japon ont chacun déclaré des stocks inférieurs à 1 tonne.

## Opiacés et opioïdes

34. Le terme « opiacés » est habituellement utilisé pour désigner les substances dérivées de l'opium et leurs dérivés chimiquement apparentés, tels que les alcaloïdes semi-synthétiques, tandis que le terme « opioïdes » est plus général et désigne les drogues tant naturelles que synthétiques ayant des propriétés analogues à celles de la morphine, bien que leur structure chimique puisse différer<sup>12</sup>.

35. Les opioïdes sont essentiellement utilisés pour leurs propriétés analgésiques dans le traitement de la douleur forte (fentanyl, hydromorphone, méthadone, morphine et péthidine), de la douleur modérée à forte (buprénorphine<sup>13</sup> et oxycodone) et de la douleur légère à modérée (codéine, dihydrocodéine et dextropropoxyphène), mais aussi pour induire ou renforcer l'anesthésie (fentanyl et ses analogues comme l'alfentanil et le rémifentanil). Ils sont aussi utilisés comme antitussifs (codéine, dihydrocodéine et, dans une moindre mesure, pholcodine et éthylmorphine), ainsi que dans le traitement des troubles gastro-intestinaux, en particulier la diarrhée (codéine et diphénoxylate), et de la dépendance aux opioïdes (buprénorphine et méthadone).

## Alcaloïdes naturels

36. La morphine, la codéine, la thébaïne, la noscapine, l'oripavine, la papavérine et la narcéine sont des alcaloïdes contenus dans l'opium ou la paille de pavot. La morphine et la codéine sont placées sous contrôle international parce qu'elles sont susceptibles de faire l'objet d'un usage abusif, alors que la thébaïne et l'oripavine le sont parce qu'elles peuvent être transformées en opioïdes pouvant faire l'objet d'un tel usage. La noscapine, la papavérine et la narcéine ne sont pas placées sous contrôle international. La morphine est le prototype des opiacés naturels et de nombreux opioïdes, et, en raison de son fort pouvoir analgésique, elle sert de référence aux fins de comparaison.

## Morphine

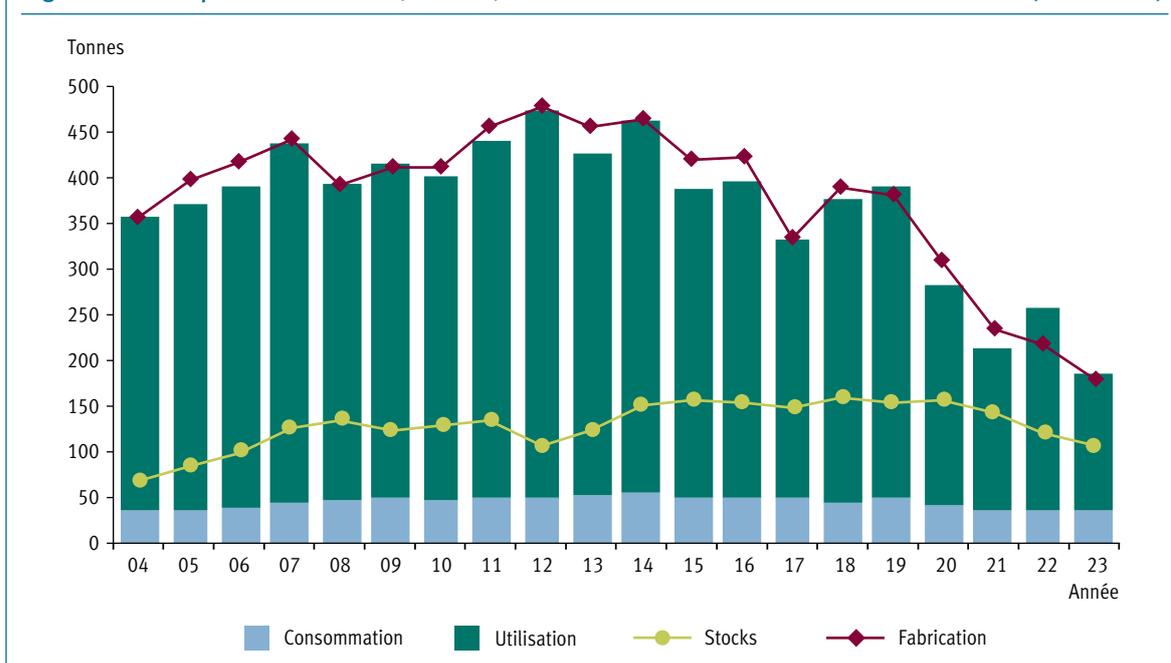
37. Pendant 20 ans, entre 2004 et 2023, la fabrication de morphine dans le monde<sup>14</sup> a d'abord augmenté, passant de 354,8 tonnes en 2004 à 475,3 tonnes, son niveau record, en 2012. Elle a ensuite suivi une courbe descendante, pour s'établir à 178,8 tonnes en 2023, ce qui représente une diminution considérable par rapport aux 218,4 tonnes fabriquées en 2022 (voir fig. 11). Les stocks disponibles au début de 2023 s'élevaient à 107,2 tonnes, ce qui représente une baisse par rapport aux 121,5 tonnes disponibles au début de 2022. Au cours de l'année, sur la quantité totale de morphine disponible (300,5 tonnes, comprenant quantités fabriquées et stocks d'ouverture), plus de la moitié (156,2 tonnes, soit 51,9 %) a été utilisée pour la fabrication d'autres drogues (principalement de la codéine) et de substances non visées par la Convention de 1961 telle que modifiée ainsi que de préparations inscrites au Tableau III de cette convention. Une quantité importante (107,2 tonnes, soit 35,6 %, du total) restait en stock à la fin de l'année. Seules 32,5 tonnes (10,8 %) ont été consommées directement dans le cadre des soins palliatifs.

<sup>12</sup>D'un point de vue clinique, les opioïdes peuvent être classés en fonction de leurs effets par rapport à ceux de la morphine : affinité (agoniste), opposition (antagoniste) ou effets mixtes (agoniste et antagoniste) sur les mêmes sites récepteurs (dénommés « récepteurs opioïdes ») du système nerveux central et périphérique.

<sup>13</sup>La buprénorphine est placée sous contrôle au titre de la Convention sur les substances psychotropes de 1971.

<sup>14</sup>En Australie, en Chine, en Italie, en Norvège, au Royaume-Uni et en Türkiye, le concentré de paille de pavot est soumis à des procédés industriels en continu qui permettent de fabriquer d'autres stupéfiants sans qu'il faille au préalable isoler la morphine. À des fins statistiques et pour faciliter les comparaisons, l'OICS a calculé la quantité théorique de morphine entrant dans ces procédés et l'a incluse, dans la présente publication, dans les statistiques sur la fabrication et l'utilisation de morphine au niveau mondial.

Figure 11. Morphine : fabrication, stocks<sup>a</sup>, consommation et utilisation au niveau mondial (2004-2023)



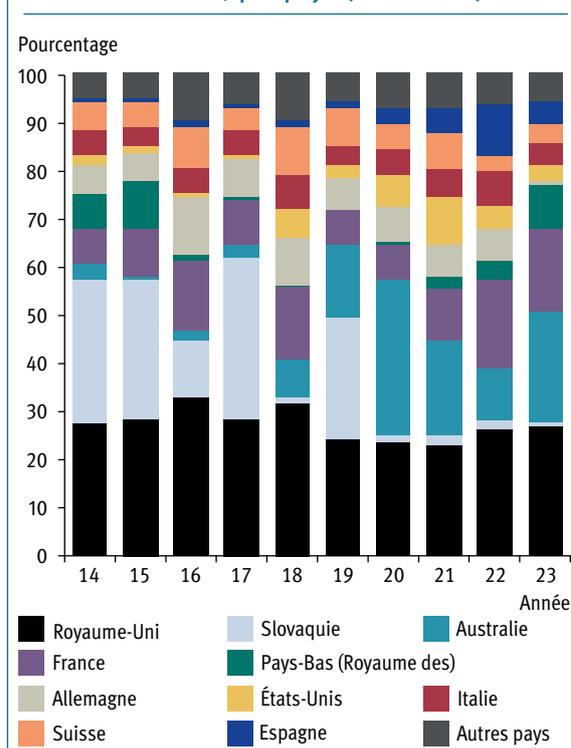
<sup>a</sup> Stocks au 31 décembre de chaque année.

38. En 2023, les principaux pays fabricants de morphine étaient la France (75,3 tonnes, soit 42,1 % de la quantité fabriquée dans le monde), la Norvège (34,7 tonnes, soit 19,4 %), l'Inde (25,6 tonnes, soit 14,3 %), le Royaume-Uni (11,9 tonnes, soit 6,7 %), les États-Unis (10,5 tonnes, soit 5,9 %), le Japon (9,9 tonnes, soit 5,5 %) et l'Espagne (3,2 tonnes, soit 1,8 %). La Suisse, l'Australie, l'Italie, la Hongrie et la Chine, dans l'ordre décroissant des quantités fabriquées, ont toutes déclaré en avoir fabriqué entre 1 et 2 tonnes.

39. Malgré la diminution de la fabrication de morphine, les exportations de cette substance ont légèrement augmenté, passant de 32,3 tonnes en 2022 à 35,5 tonnes en 2023. Les principaux pays exportateurs en 2023 étaient le Royaume-Uni (9,5 tonnes, soit 26,8 % du total mondial), l'Australie (8,2 tonnes, soit 23 %), la France (6 tonnes, soit 17,1 %), le Royaume des Pays-Bas (3,2 tonnes, soit 9,2 %), l'Espagne (1,7 tonne, soit 4,7 %), l'Italie (1,6 tonne, soit 4,5 %), et les États-Unis et la Suisse (1,3 tonne, soit 3,7 %, chacun). Les autres pays exportateurs ont déclaré des exportations de moins de 2 tonnes chacun (voir fig. 12).

40. En 2023, les principaux pays importateurs étaient la Hongrie (7,6 tonnes, soit 25,3 % du total mondial), l'Autriche et le Royaume des Pays-Bas (3,4 tonnes, soit 11,4 % chacun), le Canada (2,5 tonnes, soit 8,2 %), le Royaume-Uni (1,9 tonne, soit 6,2 %), l'Allemagne (1,8 tonne, soit 6 %), la Suisse (1,5 tonne, soit 4,9 %), l'Australie (1,4 tonne, soit 4,6 %) et le Danemark (1,1 tonne, soit 3,7 %). D'autres pays ont déclaré des importations inférieures à 1 tonne chacun. On trouvera des données plus détaillées sur les exportations et les importations de morphine dans les tableaux 3 et 4 de l'annexe IV.

Figure 12. Morphine : part des exportations mondiales, par pays (2014-2023)



41. En 2004, la quantité de morphine utilisée pour la consommation directe s'élevait à 28,9 tonnes, soit 8,1 % de la quantité fabriquée dans le monde. En 2023, elle approchait 32,5 tonnes, mais représentait une part nettement plus importante de la quantité totale fabriquée (18,1 %), puisque celle-ci était en forte baisse par rapport à 2004 (178,8 tonnes contre 354,8 tonnes). De nombreux pays continuent de déclarer avoir du mal à se procurer des médicaments contenant de la morphine, alors même que les matières premières opiacées seraient disponibles en quantités suffisantes. Bien que la plupart des pays et territoires aient déclaré une consommation de morphine en 2023, de nombreuses personnes n'y avaient toujours qu'un accès limité. Les écarts de consommation entre pays restent très marqués (voir fig. 13 et tableau XIV de la quatrième partie). Divers facteurs, tels que les intérêts économiques et commerciaux, les connaissances et la formation, ainsi que les cadres réglementaires, influent sur la capacité des pays à se procurer et à administrer de la morphine pour le traitement de la douleur.

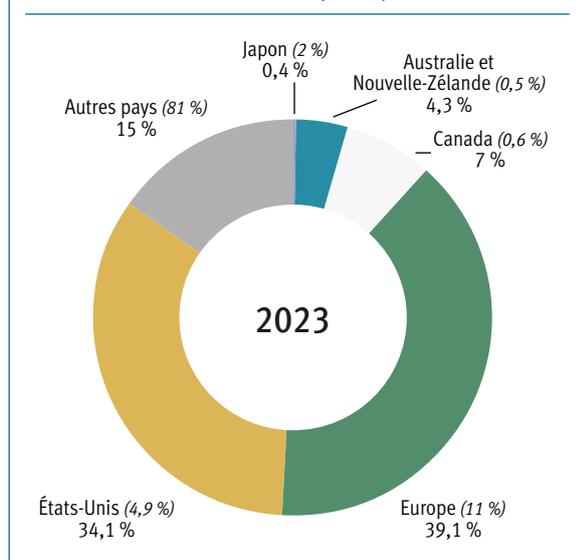
42. En 2023, 81 % de la population mondiale, principalement dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (« Autres pays » dans la figure 13), n'ont consommé que 15 % de la quantité totale de morphine utilisée dans la prise en charge de la douleur et des souffrances. Les 85 % restants, hors préparations inscrites au Tableau III, ont une fois encore été consommés par un petit nombre de pays situés principalement en Europe et en Amérique du Nord. Les écarts en matière de consommation de stupéfiants dans le cadre des soins palliatifs restent préoccupants, surtout en ce qui concerne l'accès à des analgésiques opioïdes abordables (comme la morphine) et leur disponibilité. Les États-Unis ont continué de déclarer la consommation la plus élevée de cette substance (11,1 tonnes), devant le Royaume-Uni (3,3 tonnes), l'Autriche et la Chine (2,2 tonnes chacune), le Canada (2 tonnes), la France et l'Allemagne (1,8 tonne chacune) et l'Australie (1,4 tonne). Tous les autres pays ont déclaré des niveaux de consommation inférieurs à 1 tonne en 2023.

43. Dans certains pays, la morphine est utilisée pour la fabrication de préparations inscrites au Tableau III de la Convention de 1961 telle que modifiée. En 2023, 5,3 tonnes de morphine ont été utilisées à cette fin, principalement par la Chine (60,3 % du total mondial), devant l'Italie (20,1 %) et le Royaume-Uni (19 %).

44. La morphine est utilisée en majeure partie pour être transformée en d'autres opiacés, comme la codéine, l'éthylmorphine et la pholcodine (voir tableau VI de la quatrième partie), mais il importe de noter que la codéine est de plus en plus souvent tirée directement du pavot à opium riche en cet alcaloïde. La quantité totale utilisée dans le monde pour être transformée en d'autres opiacés s'élevait à 313,5 tonnes en 2004. Elle a augmenté au cours des années suivantes, culminant à 419,8 tonnes en 2012, avant de commencer à diminuer, pour tomber à 149,4 tonnes en 2023. La morphine sert également à fabriquer des substances non placées sous contrôle au titre de la Convention de 1961 telle que modifiée, comme la noroxymorphone et l'apomorphine. La quantité totale de morphine utilisée dans le monde à cette fin a fluctué entre 2004 et 2023, diminuant ces dernières années pour s'établir à 1,4 tonne. En 2023, la France et le Royaume-Uni ont été les seuls pays à déclarer l'utilisation de morphine à cette fin.

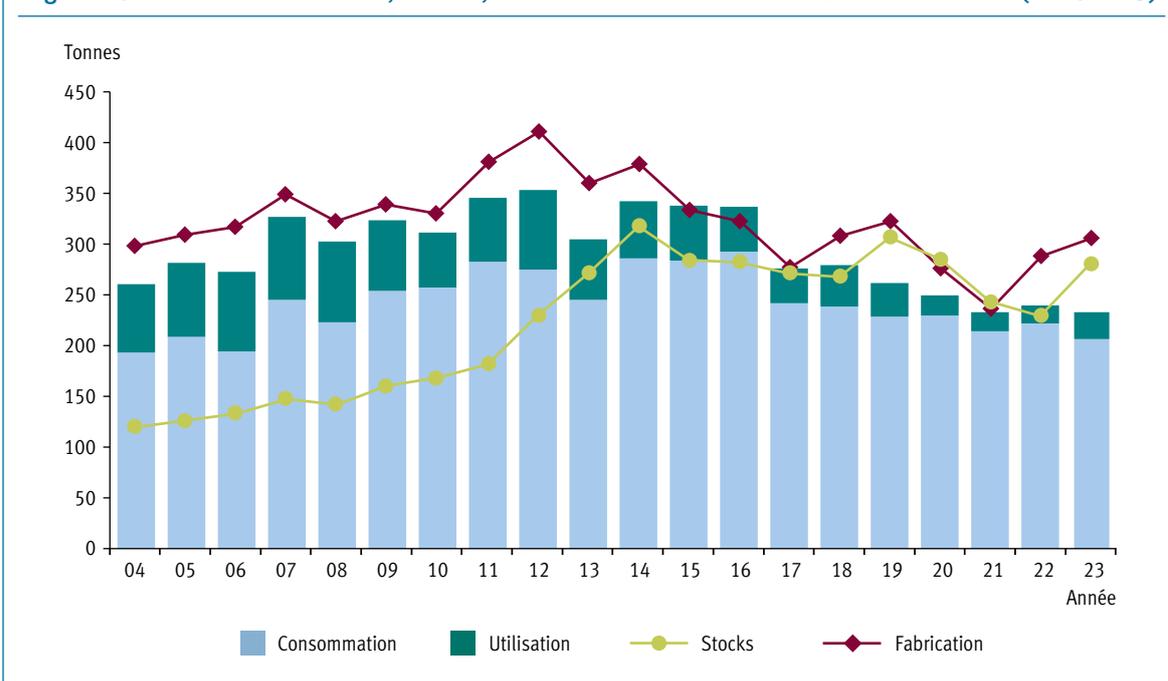
45. Les stocks mondiaux de morphine, qui s'établissaient à 107,2 tonnes en 2023, avaient diminué par rapport aux 121,5 tonnes de 2022. Les plus importants étaient détenus par la France (40,2 tonnes, soit 37,5 % des stocks mondiaux), suivie des États-Unis (15,2 tonnes, soit 14,2 %), du Japon (11,4 tonnes, soit 10,7 %), du Royaume-Uni (7,6 tonnes, soit 7,1 %), de la Hongrie (4,8 tonnes, soit 4,5 %), de l'Italie (4,2 tonnes, soit 3,9 %), de l'Autriche (4,2 tonnes, soit 3,8 %), de la Suisse (3 tonnes, soit 2,8 %), de la Slovaquie (2,4 tonnes, soit 2,3 %) et du Canada (2 tonnes, soit 1,9 %). D'autres pays ont déclaré des stocks inférieurs à 2 tonnes chacun.

Figure 13. Morphine : répartition de la consommation et part dans la population mondiale (2023)



Note: Les pourcentages entre parenthèses indiquent la part de la population correspondante dans la population de tous les pays déclarants dans le monde.

Figure 14. Codéine : fabrication, stocks<sup>a</sup>, consommation et utilisation au niveau mondial (2004-2023)



<sup>a</sup> Stocks au 31 décembre de chaque année.

## Codéine

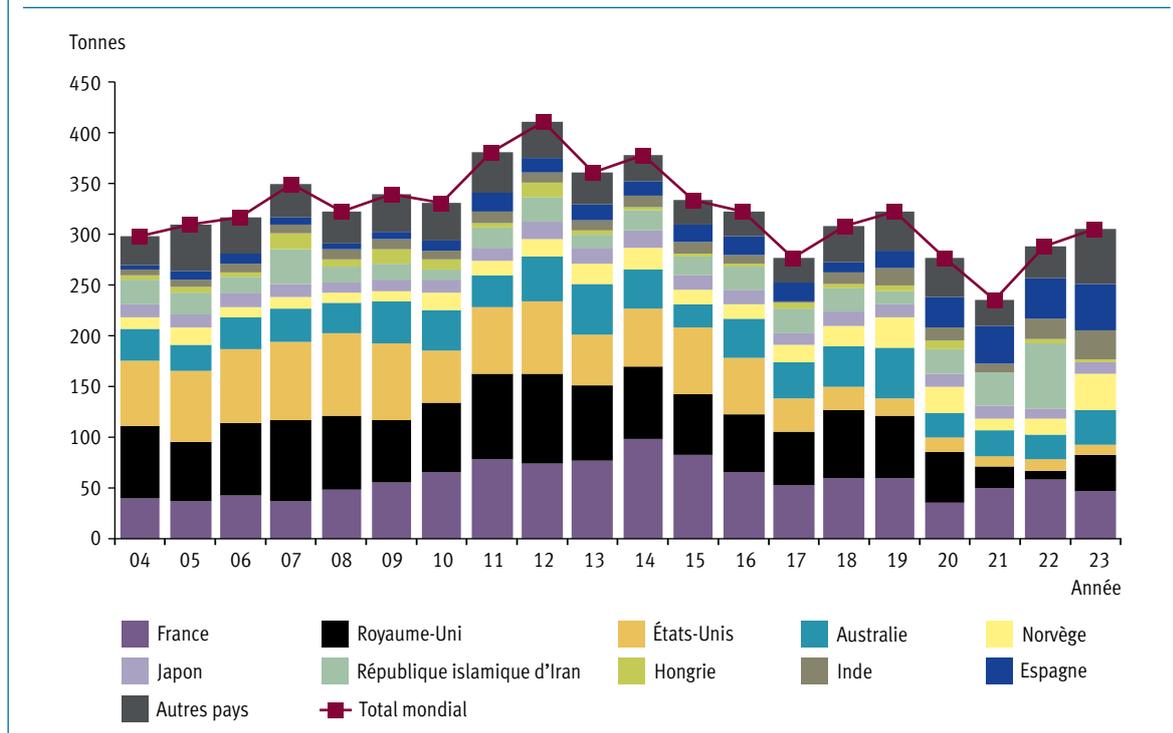
46. Bien que la codéine soit un alcaloïde naturel du pavot à opium, elle est actuellement obtenue pour l'essentiel à partir de la morphine selon un procédé semi-synthétique. Comme indiqué ci-dessus, la culture de la variété de pavot à opium riche en codéine a augmenté, tout comme la fabrication d'ACA (CPP), dont est extraite la codéine. La codéine est utilisée presque exclusivement pour fabriquer des préparations inscrites au Tableau III de la Convention de 1961 telle que modifiée, et, dans une moindre mesure, d'autres stupéfiants (dihydrocodéine et hydrocodone, notamment). L'évolution de la fabrication, de la consommation, de l'utilisation et des stocks de codéine dans le monde au cours de la période 2004-2023 est présentée à la figure 14.

47. La fabrication de codéine à l'échelle mondiale a suivi une trajectoire ascendante de 2004 à 2012, année où elle a culminé à 411,9 tonnes. Elle suit depuis une tendance à la baisse, et s'est établie à 306 tonnes en 2023. Cette même année, les principaux pays ayant déclaré fabriquer de la codéine étaient la France (48,2 tonnes, soit 15,8 % de la quantité fabriquée au niveau mondial), l'Espagne (46,4 tonnes, soit 15,2 %), le Royaume-Uni (34,9 tonnes, soit 11,4 %), l'Australie (34,7 tonnes, soit 11,3 %), la Norvège (34,6 tonnes, soit 11,3 %), l'Inde (27,9 tonnes, soit 9,1 %), l'Italie (16,9 tonnes, soit 5,5 %), l'Afrique du Sud (13,6 tonnes, soit 4,4 %), le Japon (11,4 tonnes, soit 3,7 %) et les États-Unis (10,2 tonnes, soit 3,4 %). De plus petites quantités (moins de 10 tonnes) ont été fabriquées dans un certain nombre d'autres pays (voir fig. 15).

48. L'évolution des stocks de codéine suit celle de sa fabrication. Après avoir augmenté depuis 2004 et atteint leur plus haut niveau en 2014 (318,2 tonnes), les stocks mondiaux de codéine ont suivi une trajectoire descendante, pour s'établir à 281,2 tonnes en 2023. Ils étaient principalement détenus par la France (48,2 tonnes, soit 15,7 % du total mondial), l'Espagne (46,4 tonnes, soit 15,2 %), le Royaume-Uni (34 tonnes, soit 11,4 %), l'Australie et la Norvège (34,7 tonnes, soit 11,3 % chacune), l'Inde (27,9 tonnes, soit 9,1 %), l'Italie (16,9 tonnes, soit 5,5 %), l'Afrique du Sud (13,6 tonnes, soit 4,4 %), le Japon (11,4 tonnes, soit 3,7 %) et les États-Unis (10,2 tonnes, soit 3,3 %). D'autres pays ont déclaré des stocks inférieurs à 10 tonnes chacun.

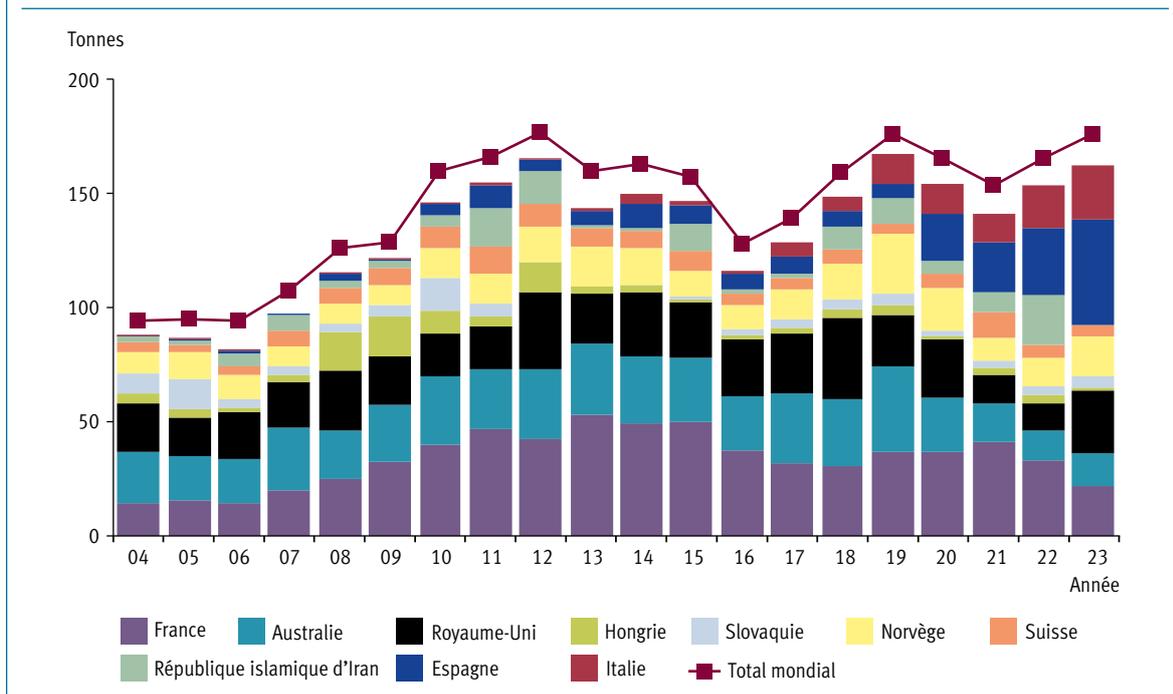
49. En 2023, les exportations mondiales de codéine se sont établies à 175,8 tonnes, en légère hausse par rapport à l'année précédente (165,3 tonnes) (voir fig. 16). Le premier pays exportateur était l'Espagne (45,7 tonnes, soit 26 % du total mondial), suivie du Royaume-Uni (27,8 tonnes, soit 15,8 %), de l'Italie (24 tonnes, soit 13,6 %), de la France (21,8 tonnes, soit 12,4 %), de la Norvège (17,7 tonnes, soit 10 %) et de l'Australie (14 tonnes, soit 8 %). Les autres pays exportateurs ont exporté moins de 6 tonnes de codéine chacun.

Figure 15. Codéine : fabrication (2004-2023)

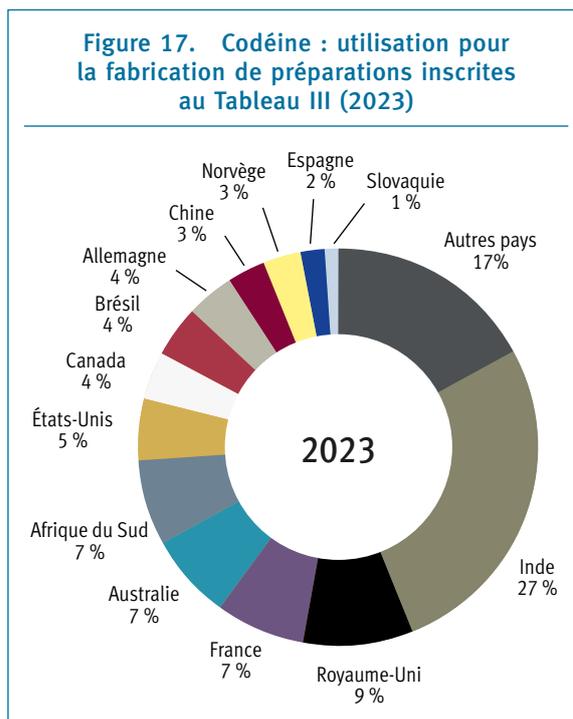


50. Les pays ayant déclaré les plus fortes importations de codéine en 2023 sont l'Italie (20,7 tonnes, soit 14,9 %), le Royaume-Uni (19,8 tonnes, soit 14,3 %), l'Inde (15,9 tonnes, soit 11,4 %), le Brésil (12,2 tonnes, soit 8,7 %), le Canada (9,9 tonnes, soit 7,1 %), l'Allemagne (7,4 tonnes, soit 5,3 %), la Hongrie (6,3 tonnes, soit 4,5 %), la Suisse (5,5 tonnes, soit 4 %) et le Danemark (4,3 tonnes, soit 3,1 %). Plusieurs autres pays ont déclaré en avoir importé des quantités inférieures à 3 tonnes chacun. On trouvera des données détaillées sur les échanges internationaux de codéine dans les tableaux 3 et 4 de l'annexe IV.

Figure 16. Codéine : exportations (2004-2023)



51. En 2023, la codéine utilisée pour la fabrication de préparations inscrites au Tableau III a représenté 98,6 % de la consommation mondiale de cette substance<sup>15</sup>. Les quantités concernées ont augmenté depuis 2003, passant de 189,3 à 203,8 tonnes. Les pays qui déclarent utiliser de la codéine pour la fabrication de ces préparations ne sont pas nécessairement ceux dans lesquelles celles-ci sont consommées. La figure 17 répertorie les pays qui fabriquent ces préparations en grandes quantités pour les exporter.



52. En baisse depuis 2016, année où elle a atteint le niveau record de 293,7 tonnes, la consommation mondiale de codéine (y compris sous forme de préparations inscrites au Tableau III) s'est établie à 206,5 tonnes en 2023 (voir fig. 14). Les principaux pays ayant communiqué des données à cet égard sont l'Inde (54,8 tonnes, soit 26,5 % du total mondial), le Royaume-Uni (19 tonnes, soit 9,2 %), la France (15,3 tonnes, soit 7,4 %), l'Australie (15,2 tonnes, soit 7,3 %) et l'Afrique du Sud (14,3 tonnes, soit 6,9 %). Les pays ayant déclaré une consommation inférieure à 14 tonnes étaient, par ordre décroissant des quantités consommées, les États-Unis, le Canada, le Brésil, l'Allemagne, la Chine, la Norvège, l'Espagne, la Slovaquie, la Tunisie, la Turquie, l'Italie, Oman, le Maroc, l'Irlande et l'Indonésie.

53. Les quantités de codéine utilisées pour fabriquer d'autres stupéfiants, principalement de la dihydrocodéine et de l'hydrocodone, ont augmenté régulièrement jusqu'en 2007, atteignant cette année-là le niveau record de 81,8 tonnes, avant de diminuer progressivement pour s'établir à 26,5 tonnes en 2023. Seuls cinq pays ont déclaré utiliser de la codéine pour la fabrication d'autres stupéfiants : il s'agit, par ordre décroissant des quantités utilisées, du Japon, de l'Italie, du Royaume-Uni, de la Hongrie et de la Slovaquie.

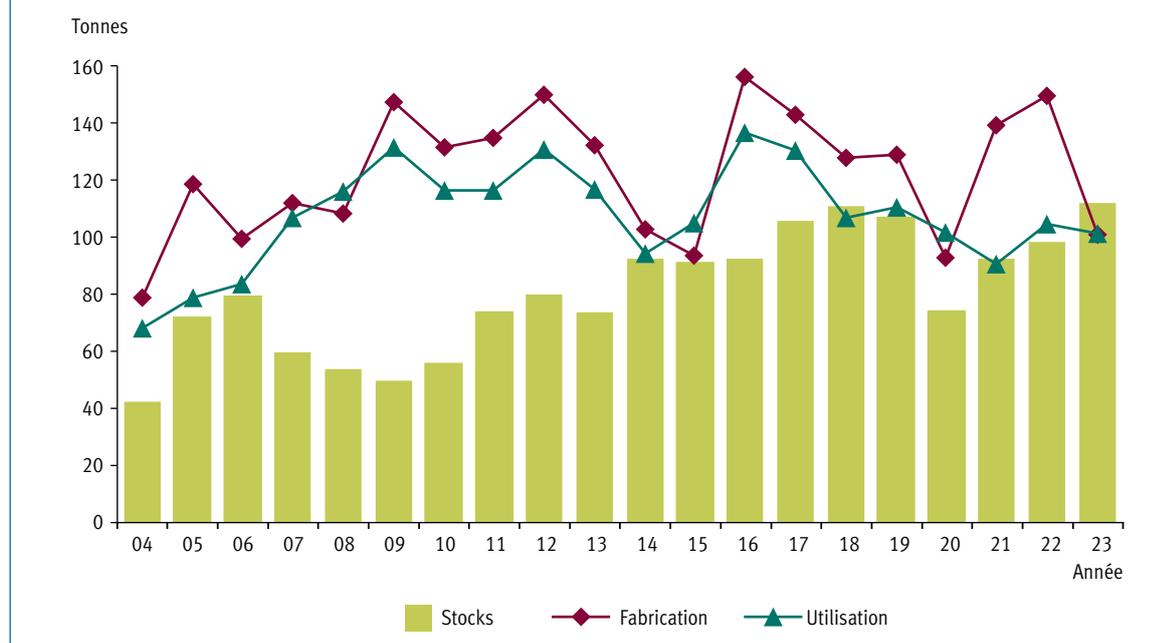
## Thébaïne

54. Jusqu'à dans les années 90, la thébaïne était essentiellement fabriquée à partir de l'opium ; depuis 1999, elle est surtout obtenue à partir de la paille de pavot. Elle peut également être fabriquée par transformation de l'oripavine ou d'opioïdes semi-synthétiques comme l'hydrocodone. La thébaïne elle-même n'est pas utilisée à des fins thérapeutiques, mais elle constitue une matière de base importante pour la fabrication d'un certain nombre d'opioïdes, principalement la codéine, la dihydrocodéine, l'étorphine, l'hydrocodone, l'oxycodone, l'oxymorphone (toutes placées sous contrôle au titre de la Convention de 1961 telle que modifiée) et la buprénorphine (placée sous contrôle au titre de la Convention sur les substances psychotropes de 1971<sup>16</sup>), ainsi que de substances qui ne sont soumises à aucun contrôle international, dont des dérivés comme la naloxone, la naltrexone, la nalorphine et la nalbuphine.

55. La fabrication de thébaïne au niveau mondial a fortement augmenté depuis la fin des années 90 en raison de l'accroissement de la demande d'oxycodone et d'autres stupéfiants et substances dérivés. En 2023, après quelques années marquées par des fluctuations, elle a de nouveau diminué, pour s'établir à 101 tonnes, bien en dessous du niveau record de 156 tonnes atteint en 2016 (voir fig. 18). La demande de médicaments dérivés de la thébaïne a varié au cours des dernières années en raison des restrictions imposées aux États-Unis — le principal marché pour ce type de médicaments délivrés sur ordonnance — face à l'usage abusif dont ils avaient fait l'objet et au nombre

<sup>15</sup>Pour l'OICS, l'expression « consommation mondiale » englobe la quantité totale d'une drogue qui est directement consommée et la quantité qui est utilisée pour la fabrication de préparations inscrites au Tableau III de la Convention de 1961 telle que modifiée.

<sup>16</sup>Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1019, n° 14956.

Figure 18. Thébaïne : fabrication, utilisation et stocks<sup>a</sup> au niveau mondial (2004-2023)

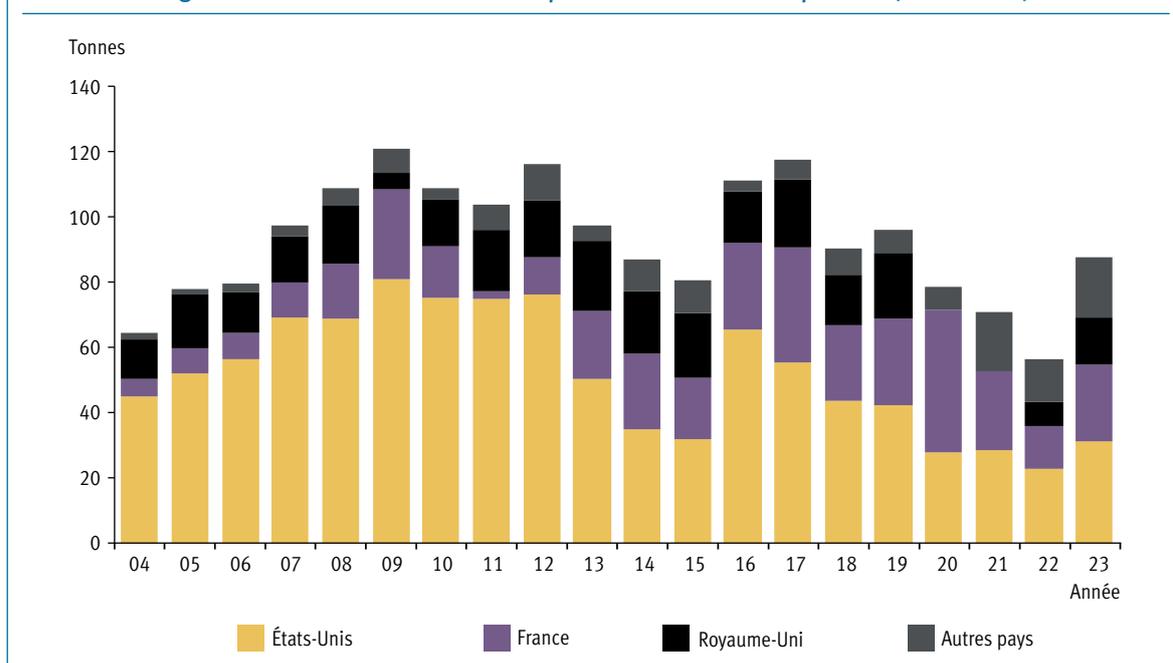
<sup>a</sup> Stocks au 31 décembre de chaque année.

élevé de décès par surdose qu'ils avaient causés. En 2023, l'Australie était le premier pays producteur de thébaïne (43,3 tonnes, soit 43 % du total mondial), suivie des États-Unis (29,7 tonnes, soit 29,5 %), de l'Espagne (17 tonnes, soit 16,9 %), de la Chine (4,8 tonnes, soit 4,8 %), de la France (3,1 tonnes, soit 3,1 %), de l'Inde (1,5 tonne, soit 1,5 %) et de l'Italie (1,2 tonne, soit 1,2 %). La même année, les exportations sont tombées à 62,4 tonnes, contre 91,4 tonnes en 2021. Les principaux pays exportateurs étaient l'Australie (34,6 tonnes, soit 55,4 % des exportations totales) et l'Espagne (27,7 tonnes, soit 44,5 %). La France a déclaré l'exportation d'une quantité minimale de thébaïne. Les principaux pays ayant déclaré des importations de cette substance sont le Royaume-Uni (30,6 tonnes, soit 53,2 % du total mondial), la France (15,4 tonnes, soit 26,8 %), la Hongrie (7,9 tonnes, soit 12,7 %), la Slovaquie et la Tchéquie (1,2 tonne, soit 2,1 % chacune), les États-Unis (0,9 tonne, soit 1,7 %) et l'Inde (0,7 tonne, soit 1,2 %). D'autres pays en ont déclaré des importations inférieures à 1 tonne chacun.

56. L'utilisation de thébaïne pour la fabrication d'autres stupéfiants a augmenté entre 2022 et 2023, passant de 56,4 à 87,8 tonnes (voir fig. 19 et tableau VII de la quatrième partie). En 2023, les États-Unis y ont contribué à hauteur de 31,3 tonnes, soit 35,6 % de l'utilisation de thébaïne à cette fin au niveau mondial ; venaient ensuite la France (23,4 tonnes, soit 26,6 %), le Royaume-Uni (14,7 tonnes, soit 16,7 %), la Hongrie (10 tonnes, soit 11,4 %), la Slovaquie (5,9 tonnes, soit 6,7 %) et l'Inde (1,8 tonne, soit 2 %). D'autres pays ont déclaré en avoir utilisé en bien plus faibles quantités. Les quantités de thébaïne utilisées pour fabriquer des substances non visées par la Convention de 1961 telle que modifiée (essentiellement de la buprénorphine) ont fluctué au cours de la période 2004-2023 : après avoir culminé à 29,1 tonnes en 2020, elles sont tombées à 13,1 tonnes en 2023. On doit la totalité des quantités utilisées dans le monde aux pays suivants, par ordre décroissant : Royaume-Uni, Danemark, Inde, Tchéquie, États-Unis, Chine et Allemagne.

57. Les stocks mondiaux de thébaïne suivent, depuis 2000, une trajectoire globalement ascendante, malgré quelques fluctuations. Après avoir connu un niveau record de 110,6 tonnes en 2018, ils ont continué d'augmenter, pour s'établir à 111,9 tonnes en 2023. Des stocks importants étaient détenus par l'Australie (50,3 tonnes, soit 45 % du total mondial), devant la France (16,3 tonnes, soit 14,5 %), le Royaume-Uni (14,6 tonnes, soit 13 %), les États-Unis (6 tonnes, soit 5,3 %), la Slovaquie (5,3 tonnes, soit 4,8 %), l'Espagne (4,8 tonnes, soit 4,3 %), la Suisse (4,6 tonnes, soit 4,1 %), la Hongrie (3,4 tonnes, soit 3 %), la Chine (3,1 tonnes, soit 2,8 %), l'Italie (1,3 tonne, soit 1,2 %) et l'Inde (1,1 tonne, soit 1 %). D'autres pays ont déclaré des stocks représentant, pour chacun, moins de 1 % du total mondial.

Figure 19. Thébaïne : utilisation pour la fabrication d'opioïdes (2004-2023)



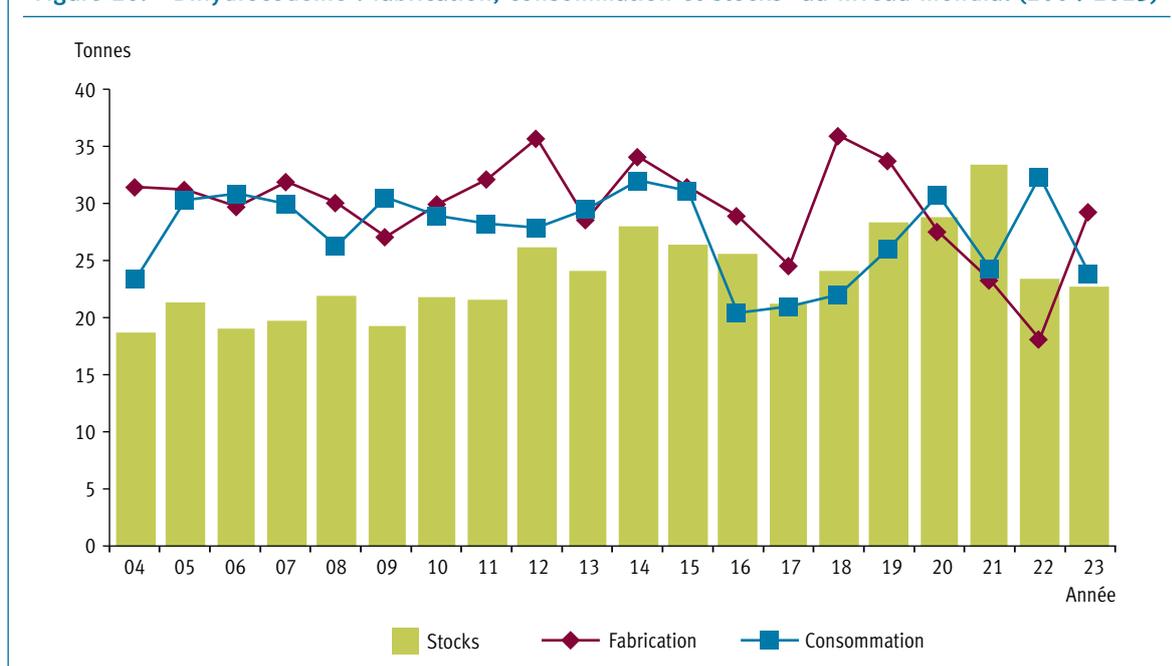
## Oripavine

58. En 2007, l'oripavine a été inscrite au Tableau I de la Convention de 1961 telle que modifiée. La quantité d'oripavine fabriquée dans le monde affichait une tendance à la hausse depuis 2008, ayant atteint un niveau record de 57,8 tonnes en 2021, mais en 2023 elle a diminué de plus de moitié, pour s'établir à 22,8 tonnes. La fabrication de cette substance était alors concentrée dans un petit nombre de pays : les États-Unis (18,6 tonnes, soit 81,4 % de la quantité fabriquée au niveau mondial), l'Espagne (3,3 tonnes, soit 14,7 %), le Portugal (0,4 tonne, soit 2 %) et l'Australie (0,2 tonne, soit 1,1 %). L'Allemagne et la Suisse en ont déclaré la fabrication de quantités insignifiantes. L'utilisation de grandes quantités de cette substance pour la fabrication d'autres drogues a été déclarée cette année-là par son principal pays producteur, les États-Unis (18,3 tonnes, soit 83,6 % du total mondial). Dans ce pays et en Allemagne, l'oripavine sert principalement à la fabrication d'oxymorphone. Une consommation d'oripavine en quantités négligeables a été déclarée par l'Allemagne et l'Irlande. Les stocks mondiaux d'oripavine, qui s'établissaient à 16,2 tonnes en 2023, étaient en baisse par rapport aux 24,3 tonnes déclarées en 2022. L'Australie a déclaré en détenir 11,7 tonnes, soit 71,8 %, devant l'Inde (2,3 tonnes, soit 14,6 %), l'Espagne (1,2 tonne, soit 7,5 %), les États-Unis (0,5 tonne, soit 3,3 %) et la Suisse (0,3 tonne, soit 2,4 %). Plusieurs autres pays ont déclaré en détenir des quantités inférieures à 1 %.

## Opioides semi-synthétiques

59. Les opioïdes semi-synthétiques sont obtenus au moyen de transformations chimiques relativement simples d'opiacés naturels comme la morphine, la codéine et la thébaïne. La dihydrocodéine, l'éthylmorphine, l'héroïne, l'hydrocodone, l'oxycodone et la pholcodine en sont quelques exemples. Certains des principaux pays fabricants ont signalé des pertes importantes lors du processus d'obtention de certains opioïdes semi-synthétiques<sup>17</sup>. Ces pertes expliquent la différence entre les quantités totales d'hydrocodone et d'oxycodone fabriquées et celles consommées, comme le montrent les figures 22 et 23, respectivement.

<sup>17</sup>Les pertes de fabrication sont celles qui se produisent : a) lors du processus de raffinage d'un stupéfiant ; b) lors du processus de transformation d'un stupéfiant en sels, isomères, esters et éthers, selon qu'il convient d'après les tableaux ; et c) lors de la fabrication de préparations autres que celles inscrites au Tableau III de la Convention de 1961 telle que modifiée. Ces pertes peuvent aussi être dues à la décomposition chimique d'un stupéfiant, à des fuites, à l'évaporation, aux exigences de qualité ou à des accidents.

Figure 20. Dihydrocodéine : fabrication, consommation et stocks<sup>a</sup> au niveau mondial (2004-2023)

<sup>a</sup>Stocks au 31 décembre de chaque année.

## Dihydrocodéine

60. La fabrication de dihydrocodéine au niveau mondial est restée relativement stable au cours des 20 dernières années, s'établissant à une trentaine de tonnes par an en moyenne, et culminant à 35,9 tonnes en 2018. À 29,2 tonnes en 2023, elle s'est maintenue dans cette moyenne (voir fig. 20). Les pays ayant déclaré en avoir fabriqué cette année-là sont le Japon (9 tonnes, soit 30,9 % du total mondial), l'Italie (8,7 tonnes, soit 29,9 %), le Royaume-Uni (4,8 tonnes, soit 16,8 %), la Hongrie (3,5 tonnes, soit 12,1 %), la Slovaquie (2,1 tonnes, soit 7,4 %), la Chine (0,5 tonne, soit 1,5 %) et la Türkiye (0,4 tonne, soit 1,4 %). Les exportations mondiales de dihydrocodéine se sont élevées à 15,6 tonnes en 2023. Le premier pays exportateur était l'Italie (8,9 tonnes, soit 56,9 % des exportations mondiales). Venaient ensuite la Hongrie (3,5 tonnes, soit 22,6 %), la Slovaquie et le Royaume-Uni (1,5 tonne, soit 10,1 % chacun). D'autres pays ont déclaré des exportations inférieures à 1 tonne chacun. En 2023, le Royaume-Uni est resté le premier pays importateur de dihydrocodéine (6,8 tonnes, soit 43,3 % des importations mondiales), suivi de la République de Corée (5,6 tonnes, soit 36,3 %), de la Colombie (1 tonne, soit 6,6 %), de l'Australie (0,4 tonne, soit 3,1 %) et de l'Italie (0,3 tonne, soit 2,4 %). D'autres pays ont déclaré des importations représentant, pour chacun, moins de 2 % du total mondial.

61. La dihydrocodéine est consommée principalement sous forme de préparations inscrites au Tableau III de la Convention de 1961 telle que modifiée, lesquelles ont représenté 99,6 % de la consommation totale de cette substance en 2023. Le premier pays à en faire une telle utilisation était le Royaume-Uni (45,2 % du total mondial), suivi du Japon (43,1 %), de la Chine (4,2 %), de l'Inde (2,2 %) et de l'Australie (2 %). Plusieurs autres pays ont déclaré une consommation de cette substance en quantités moindres. En 2023, la quantité de dihydrocodéine utilisée pour la consommation directe s'est élevée à 87 kg. Les stocks mondiaux de cette substance s'élevaient à 22,6 tonnes, ce qui correspond au niveau moyen des 20 dernières années. Les plus importants étaient détenus par le Japon (12,3 tonnes, soit 54,2 % du total mondial), le Royaume-Uni (6 tonnes, soit 26,7 %) et l'Italie (2,3 tonnes, soit 10,2 %).

## Éthylmorphine

62. Pendant 20 ans, entre 2004 et 2023, la fabrication d'éthylmorphine a connu des fluctuations. En 2023, il n'en a été déclaré aucune. Les exportations (532 kg) et les importations (532,2 kg) de cette substance ont été limitées. En 2023, les pays exportateurs étaient, dans l'ordre décroissant des quantités exportées, la France, la Hongrie, la

Türkiye, le Royaume des Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse. Les pays et territoires importateurs étaient, par ordre décroissant des quantités importées, la Suède, la Belgique, la Pologne, Hong Kong (Chine), la Finlande, la Bulgarie, l'Allemagne, le Royaume des Pays-Bas, la Norvège, l'Uruguay, la Suisse et la France. Environ 97,5 % de la quantité totale d'éthylmorphine consommée l'a été sous forme de préparations inscrites au Tableau III de la Convention de 1961 telle que modifiée. La consommation mondiale est descendue à 19,5 kg en 2023. La même année, les stocks mondiaux de cette substance se sont élevés à 1 857 kg. Les plus importants étaient détenus par la Belgique, la France et la Suède, par ordre décroissant. Chacun de ces pays a déclaré détenir plus de 100 kg de la substance.

## Héroïne

63. Au cours des 20 dernières années, la quantité d'héroïne fabriquée de manière licite dans le monde a été en moyenne d'environ 800 kg par an, dépassant 1 000 kg certaines années. En 2023, 944,1 kg de cette substance ont été fabriqués licitement, exclusivement en Suisse (550,3 kg, soit 58,3 % du total mondial) et au Royaume-Uni (393,8 kg, soit 41,7 %) (voir fig. 21). Les principaux pays exportateurs cette année-là étaient la Suisse (356 kg, soit 37,1 % des exportations totales), le Royaume-Uni (348,5 kg, soit 36,3 %) et le Royaume des Pays-Bas (184,4 kg, soit 19,2 %). Le premier pays importateur était le Royaume des Pays-Bas (435,3 kg, soit 45,2 % des importations totales), suivi de la Suisse (358,4 kg, soit 37,2 %), du Canada (69,7 kg, soit 7,2 %), de l'Allemagne (59 kg, soit 6,1 %), du Luxembourg (12 kg, soit 1,3 %), de la Norvège (11,9 kg, soit 1,2 %) et du Danemark (10,7 kg, soit 1,1 %). Un certain nombre d'autres pays ont déclaré avoir importé cette substance en quantités minimales.

64. Depuis 20 ans, la consommation d'héroïne au niveau mondial a suivi une courbe ascendante, passant de 425,1 kg en 2004 à 813,3 kg en 2023. La Suisse, où l'héroïne est prescrite aux personnes souffrant d'une dépendance chronique aux opioïdes, en a déclaré une consommation de 439,7 kg en 2023 (soit 54 % de la consommation mondiale). Les autres pays en ayant déclaré une consommation importante à des fins médicales étaient l'Allemagne (219,8 kg, soit 27 %), le Royaume des Pays-Bas (66,9 kg, soit 8,2 %), le Danemark (26,7 kg, soit 3,2 %), le Canada (24,1 kg, soit 2,9 %), le Royaume-Uni (15,2 kg, soit 1,8 %) et la Norvège (12,1 kg, soit 1,5 %). En 2023, les stocks mondiaux d'héroïne sont restés stables, à 2,1 tonnes. Les pays en détenant d'importants étaient la Suisse (1 187,9 kg, soit 54,3 % des stocks mondiaux), le Royaume des Pays-Bas (525,4 kg, soit 24 %), l'Espagne (165,5 kg, soit 7,5 %), le Canada (154,7 kg, soit 7 %) et le Royaume-Uni (127,3 kg, soit 5,8 %). D'autres pays ont déclaré détenir des stocks représentant, pour chacun, moins de 1 % du total mondial.

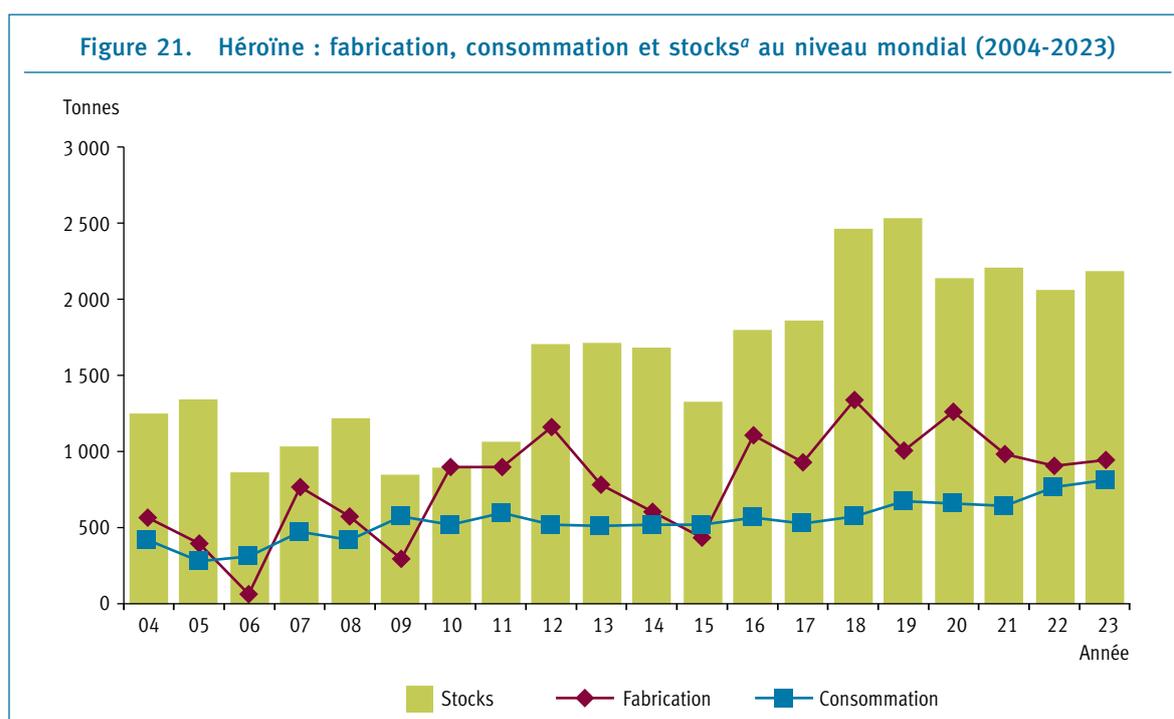
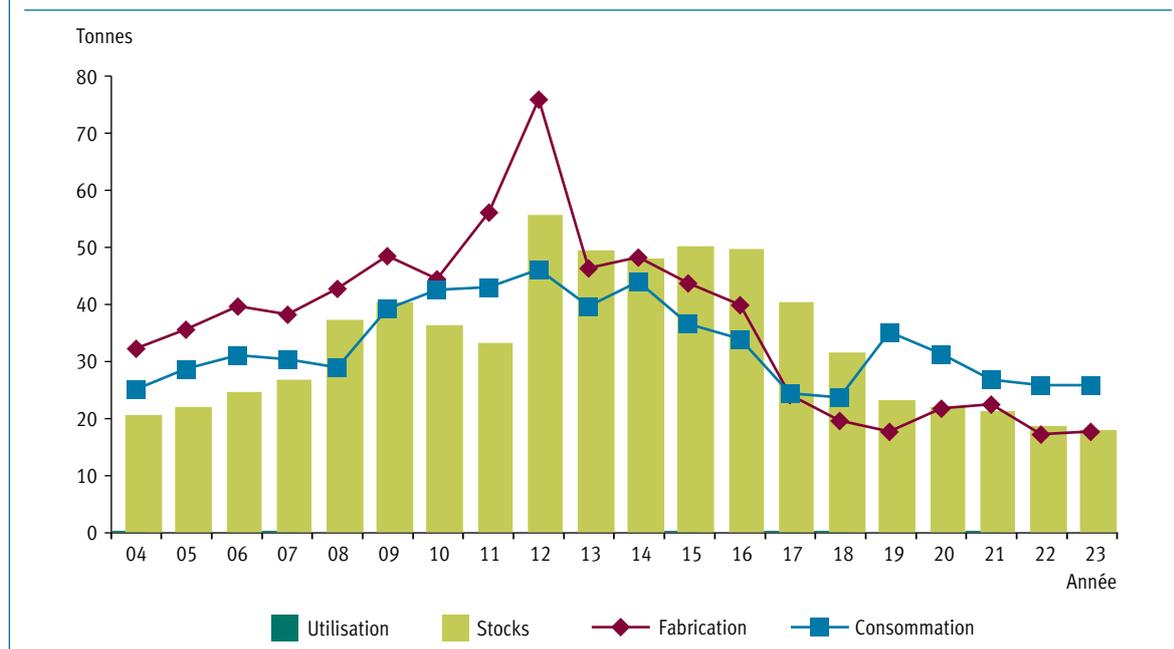


Figure 22. Hydrocodone : fabrication, consommation, utilisation<sup>a</sup> et stocks<sup>b, c</sup> au niveau mondial (2004-2023)



<sup>a</sup> Utilisation pour la fabrication d'autres stupéfiants.

<sup>b</sup> Stocks au 31 décembre de chaque année.

<sup>c</sup> Des pertes considérables se produisent dans le processus de fabrication de cette substance, ce qui explique certains des écarts qui apparaissent entre les chiffres de la fabrication et ceux de la consommation et des stocks.

## Hydrocodone

65. La fabrication d'hydrocodone au niveau mondial est restée stable en 2023, s'établissant à 17,6 tonnes, contre 17 tonnes en 2022, qui avait été le niveau le plus bas des 20 dernières années, bien inférieur au pic de 75,9 tonnes atteint en 2012 (voir fig. 22). Comme l'année précédente, les États-Unis ont été le seul pays à déclarer la fabrication de cette substance en 2023.

66. En 2023, la consommation mondiale d'hydrocodone est restée stable, à 25,6 tonnes. La quasi-totalité (98,7 %) de cette consommation a été le fait des États-Unis. La Colombie en a déclaré une de 293,8 kg, soit 1,1 %. Plusieurs autres pays ont déclaré une consommation de cette substance en quantités minimes.

67. Par le passé, les États-Unis utilisaient de l'hydrocodone pour fabriquer de la thébaïne dans le but de produire d'autres stupéfiants ; cette utilisation n'est plus déclarée depuis 2003 car elle a été progressivement supplantée, depuis la fin des années 90, par l'extraction directe de thébaïne de la paille de pavot. En 2023, l'essentiel de l'hydrocodone a été consommé par les États-Unis, qui en ont également exporté 0,4 tonne, soit 91 % des exportations mondiales. La même année, la République islamique d'Iran, la Suisse et le Royaume-Uni ont déclaré en avoir exporté des quantités minimes.

## Hydromorphe

68. La fabrication d'hydromorphe dans le monde a augmenté entre 2022 et 2023, passant de 4,8 à 5,3 tonnes. Les principaux pays fabricants en 2023 étaient le Royaume-Uni (1,7 tonne, soit 32,4 % de la quantité fabriquée au niveau mondial), les États-Unis (1,5 tonne, soit 27,8 %), la Slovaquie (1,1 tonne, soit 21,3 %) et le Danemark (0,7 tonne, soit 13,3 %). Cette même année, les exportations totales d'hydromorphe sont restées relativement stables, à 3,5 tonnes. Les principaux pays exportateurs étaient le Royaume-Uni (1,6 tonne, soit 44,9 % des exportations mondiales), la Slovaquie (0,6 tonne, soit 16,3 %), la Suisse (0,5 tonne, soit 12,4 %), le Danemark (0,4 tonne, soit 11,2 %), les États-Unis (0,2 tonne, soit 6,4 %) et le Royaume des Pays-Bas (0,2 tonne, soit 5,5 %). Plusieurs pays ont déclaré avoir exporté des quantités représentant, pour chacun, moins de 5 % du total mondial. En 2023, l'Allemagne était le premier pays importateur de cette substance (1,2 tonne, soit 33,9 % des importations

mondiales), devant le Canada (1 tonne, soit 28,1 %), et la Suisse et le Royaume-Uni (0,6 tonne, soit 17,2 % chacun). D'autres pays ont déclaré en avoir importé des quantités représentant, pour chacun, moins de 9 % du total mondial.

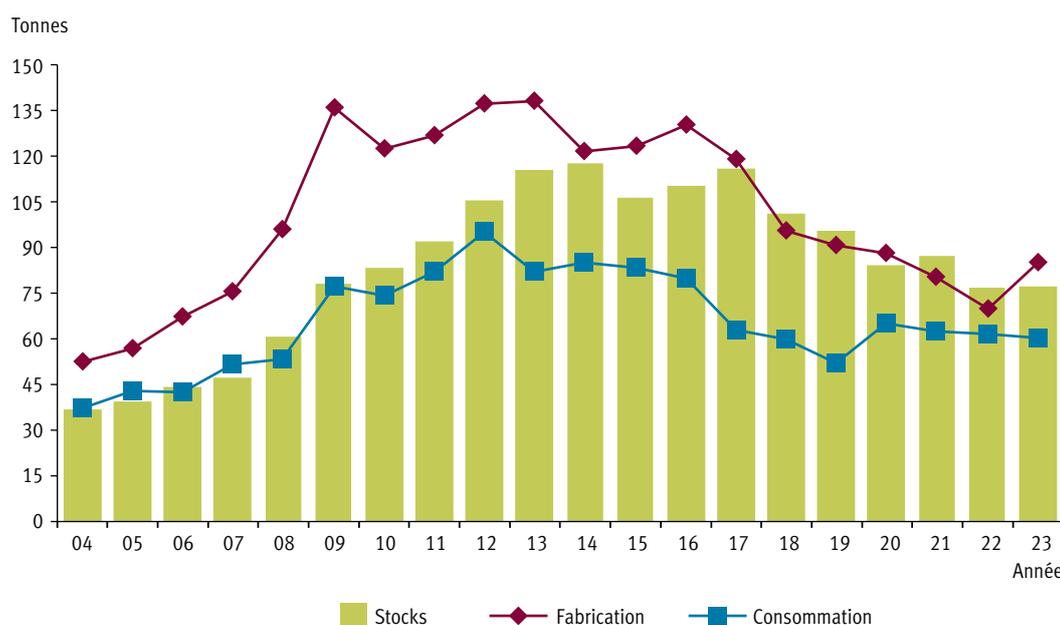
69. En 2023, la consommation d'hydromorphe est restée stable, à 3,4 tonnes. Les États-Unis sont restés le premier pays de consommation (1,3 tonne, soit 38,4 % de la consommation mondiale), devant le Canada (0,9 tonne, soit 29 %), l'Allemagne (0,7 tonne, soit 22,7 %) et l'Autriche (0,1 tonne, soit 3,4 %). Plusieurs autres pays ont déclaré avoir consommé des quantités inférieures à 0,1 tonne chacun. Cette même année, les stocks mondiaux d'hydromorphe s'élevaient à 6,5 tonnes, dont 1,7 tonne (26,8 %) était détenue par les États-Unis, 1 tonne (16,1 %) par l'Allemagne, 0,8 tonne (13,5 %) par le Canada et 0,7 tonne (11,6 %) par le Royaume-Uni. D'autres pays ont déclaré des stocks représentant, pour chacun, moins de 10 % du total mondial.

## Oxycodone

70. L'oxycodone est, depuis une vingtaine d'années, l'une des substances couramment mises en cause dans les cas de décès par surdose liés à un usage abusif de médicaments délivrés sur ordonnance, en particulier en Amérique du Nord. Après 2004, sa fabrication au niveau mondial a augmenté, pour culminer à 138,1 tonnes en 2013. Depuis, elle a suivi une trajectoire descendante, s'établissant à 69,5 tonnes en 2022, malgré une nouvelle augmentation en 2023 (85 tonnes) (voir fig. 23). Cette tendance générale à la baisse peut s'expliquer par le durcissement des mesures de contrôle dans certains pays, où le risque de décès par surdose et d'abus d'oxycodone est important. En 2023, les États-Unis ont fabriqué 36,9 tonnes de cette substance, soit 43,6 % de la quantité fabriquée au niveau mondial, devant la France (18 tonnes, soit 21,2 %), le Royaume-Uni (17,5 tonnes, soit 20,6 %), la Hongrie (8 tonnes, soit 9,4 %) et la Slovaquie (3 tonnes, soit 3,5 %). Un certain nombre d'autres pays ont déclaré en avoir fabriqué en quantités moindres.

71. Les exportations mondiales d'oxycodone ont quelque peu fluctué au cours des 20 dernières années. En 2023, elles se sont établies à 40,8 tonnes, soit légèrement au-dessus des 39,2 tonnes de 2022 et presque au même niveau qu'en 2021 (42,5 tonnes), le plus élevé des 20 dernières années. Le Royaume-Uni est resté le premier pays exportateur (19,5 tonnes, soit 47,9 % des exportations mondiales), devant le Royaume des Pays-Bas (4,4 tonnes, soit 10,9 %), les États-Unis (3,7 tonnes, soit 9,2 %), la Suisse (2,2 tonnes, soit 5,4 %), l'Autriche (2 tonnes, soit 5 %), la France (1,9 tonne, soit 4,7 %), la Slovaquie (1,8 tonne, soit 4,6 %), l'Allemagne (1,5 tonne, soit 3,7 %)

Figure 23. Oxycodone : fabrication, consommation et stocks<sup>a, b</sup> au niveau mondial (2004-2023)



<sup>a</sup> Stocks au 31 décembre de chaque année.

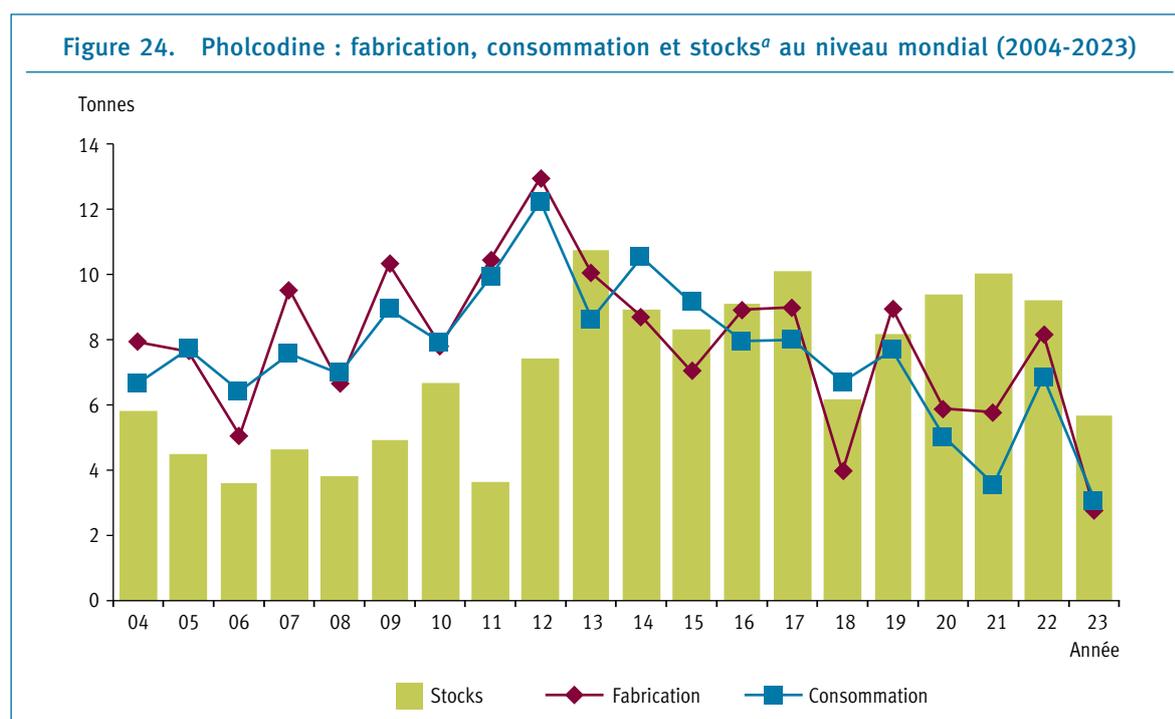
<sup>b</sup> Des pertes considérables se produisent dans le processus de fabrication de cette substance, ce qui explique certains des écarts qui apparaissent entre les chiffres de la fabrication et ceux de la consommation et des stocks.

et la Bulgarie (1,4 tonne, soit 3,6 %). Un certain nombre d'autres pays ont exporté des quantités moindres de la substance. Les importations mondiales d'oxycodone ont augmenté en 2023, pour atteindre 38,2 tonnes, après être tombées à 33,9 tonnes en 2022. Les pays qui en ont importé les quantités les plus importantes étaient le Royaume des Pays-Bas (5,2 tonnes, soit 13,6 % du total mondial), l'Allemagne (4,9 tonnes, soit 13 %), le Royaume-Uni (4,5 tonnes, soit 11,9 %), la Suisse (3,3 tonnes, soit 8,6 %), l'Autriche (3,1 tonnes, soit 8,1 %), la France (2,2 tonnes, soit 5,7 %), le Canada (1,9 tonne, soit 5,1 %), la Bulgarie (1,5 tonne, soit 4 %), l'Italie (1,4 tonne, soit 3,7 %) et l'Australie (1,2 tonne, soit 3,1 %). On trouvera des données plus détaillées sur les exportations et les importations d'oxycodone dans les tableaux 3 et 4 de l'annexe IV.

72. Malgré la baisse de sa fabrication ces dernières années, la consommation d'oxycodone au niveau mondial est restée relativement stable en 2023 (60,2 tonnes). Elle a été essentiellement le fait des États-Unis (40,8 tonnes, soit 67,7 % du total mondial). Les autres grands consommateurs ont été l'Allemagne (2,9 tonnes, soit 4,9 %), le Canada (2,1 tonnes, soit 3,5 %), le Royaume-Uni (1,7 tonne, soit 2,8 %), l'Italie (1,6 tonne, soit 2,7 %), la France (1,5 tonne, soit 2,6 %), l'Australie (1,3 tonne, soit 2,3 %) et la Chine (1,1 tonne, soit 1,8 %). Les stocks mondiaux d'oxycodone sont également restés relativement stables (77 tonnes), les États-Unis ayant déclaré en détenir 36 tonnes, soit 46,7 % du total mondial, suivis de la France (8,4 tonnes, soit 10 %) et du Royaume-Uni (7,2 tonnes, soit 9,3 %). Plusieurs autres pays ont déclaré des stocks inférieurs à 4 tonnes chacun.

## Pholcodine

73. Pendant 20 ans, entre 2004 et 2023, la fabrication et la consommation de pholcodine dans le monde ont évolué de façon irrégulière. La fabrication a chuté, passant d'un pic de 13 tonnes en 2012 à 2,7 tonnes en 2023 (voir fig. 24). Ces fluctuations pourraient être liées à des préoccupations concernant les conséquences sanitaires de l'utilisation de la pholcodine, lesquelles n'ont pas été confirmées par une étude menée en 2012 par l'Agence européenne des médicaments. En 2023, les principaux pays fabriquant cette substance étaient la Chine (1 tonne, soit 39,3 % du total mondial), la Hongrie (0,8 tonne, soit 31 %) et la Slovaquie (0,7 tonne, soit 27,1 %). L'Afrique du Sud a déclaré en avoir fabriqué dans des quantités représentant moins de 3 % du total mondial. De 8,5 tonnes en 2022, les exportations de pholcodine sont tombées à 2,8 tonnes en 2023. Elles ont été principalement le fait de la France (1,6 tonne, soit 58,3 % des exportations mondiales) et de la Hongrie (1,1 tonne, soit 40,7 %). La Slovaquie, la Belgique, l'Égypte, la Suisse, l'Allemagne et le Royaume-Uni, par ordre décroissant, ont déclaré des exportations en plus petites quantités. Les principales destinations des exportations étaient la Chine (1,5 tonne,



soit 55,6 % des importations mondiales) et Hong Kong (Chine) (1,1 tonne, soit 41,7 %). L'Égypte, la Slovaquie, la Zambie, Singapour, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Irlande, par ordre décroissant, ont importé des quantités représentant moins de 3 % du total des importations mondiales. On trouvera des données plus détaillées sur les exportations et les importations de pholcodine dans les tableaux 3 et 4 de l'annexe IV.

74. En 2023, la consommation mondiale de pholcodine (somme de la quantité directement consommée et de celle utilisée pour la fabrication de préparations inscrites au Tableau III de la Convention de 1961 telle que modifiée) est descendue à 3 tonnes, soit presque au même niveau qu'en 2021. Les principaux pays et territoires de consommation étaient Hong Kong (Chine) (2,1 tonnes, soit 69,2 % du total mondial) et la Chine (0,7 tonne, soit 23,2 %). En 2023, les stocks mondiaux de pholcodine sont tombés à 5,7 tonnes. Les plus importants étaient détenus par la France, la Chine, la Hongrie, Hong Kong (Chine), la Slovaquie, la Norvège et le Royaume-Uni, par ordre décroissant.

## Opioides de synthèse

75. Les opioïdes de synthèse servent à traiter la douleur chronique, modérée ou forte. Ils sont également utilisés comme inducteurs d'anesthésie générale et pour le traitement de certains états pathologiques tels que les troubles gastro-intestinaux. La méthadone est en outre utilisée dans le traitement de la dépendance aux drogues.

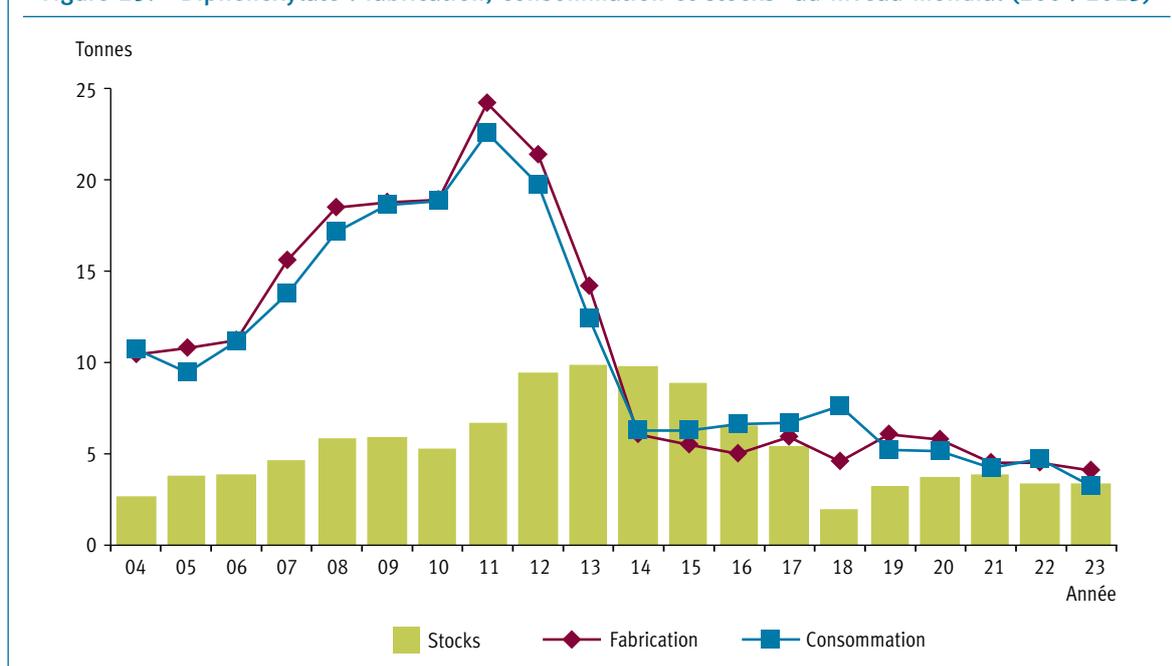
### Dextropropoxyphène

76. La fabrication de dextropropoxyphène au niveau mondial a fortement diminué entre 2005, année où elle s'élevait à 314 tonnes, et 2014, année où aucun pays n'en a déclaré. Depuis, elle est restée nulle ou négligeable, et cette tendance s'est poursuivie en 2020 et 2021, aucune fabrication de cette substance n'ayant été déclarée ces années-là. En 2023, seuls 85,2 kg ont été fabriqués. Une telle évolution tient au fait que cette drogue a été retirée du marché dans plusieurs pays, qui craignaient qu'elle n'ait des effets secondaires graves, voire qu'elle fasse courir un risque de décès par surdose. Par conséquent, la consommation, l'exportation ou l'importation déclarées pour cette substance ont été faibles, voire nulles, même si les stocks, détenus principalement par l'Inde (93,1 %), se sont élevés à 15,8 tonnes en 2023.

### Diphénoxylate

77. Le diphénoxylate est principalement utilisé comme agent antidiarrhéique. La fabrication de cette substance au niveau mondial a suivi une courbe ascendante après 2003, pour culminer à 24,2 tonnes en 2011, avant de chuter de manière abrupte en 2014, pour se maintenir depuis autour de 5 tonnes. En 2022, elle s'élevait à 4,5 tonnes (voir fig. 25). La baisse observée depuis le pic de 2011 s'explique en grande partie par l'adoption, en Inde, d'une mesure réglementaire résultant de craintes suscitées par le risque d'un usage abusif de cette substance. En 2023, la majeure partie de la quantité fabriquée dans le monde (4,1 tonnes) a été déclarée par la Chine (1,9 tonne, soit 47,8 %), l'Inde (1,7 tonne, soit 43,7 %) et les États-Unis (0,3 tonne, soit 8,3 %). L'Inde est restée le premier exportateur de diphénoxylate (0,7 tonne, soit 96,4 % des exportations mondiales). Les principaux pays importateurs étaient la République islamique d'Iran (0,3 tonne, soit 63,4 % des importations mondiales), la Malaisie (0,06 tonne, soit 12,8 %) et Singapour (0,05 tonne, soit 11,1 %).

78. Le diphénoxylate est consommé sous forme de préparations inscrites au Tableau III de la Convention de 1961 telle que modifiée. De 4,7 tonnes en 2022, la consommation mondiale de cette substance est tombée à 3,2 tonnes en 2023. Les pays en ayant déclaré la plus forte consommation (somme de la quantité directement consommée et de la quantité utilisée pour la fabrication de préparations du Tableau III) étaient la Chine (1,5 tonne, soit 48,1 % du total mondial) et l'Inde (1,1 tonne, soit 36 %). Cette même année, les stocks mondiaux se sont élevés à 3,4 tonnes, dont la majeure partie était détenue par la Chine (2 tonnes, soit 60,6 % du total mondial) et l'Inde (0,9 tonne, soit 28,2 %).

Figure 25. Diphénoxylate : fabrication, consommation et stocks<sup>a</sup> au niveau mondial (2004-2023)

<sup>a</sup>Stocks au 31 décembre de chaque année.

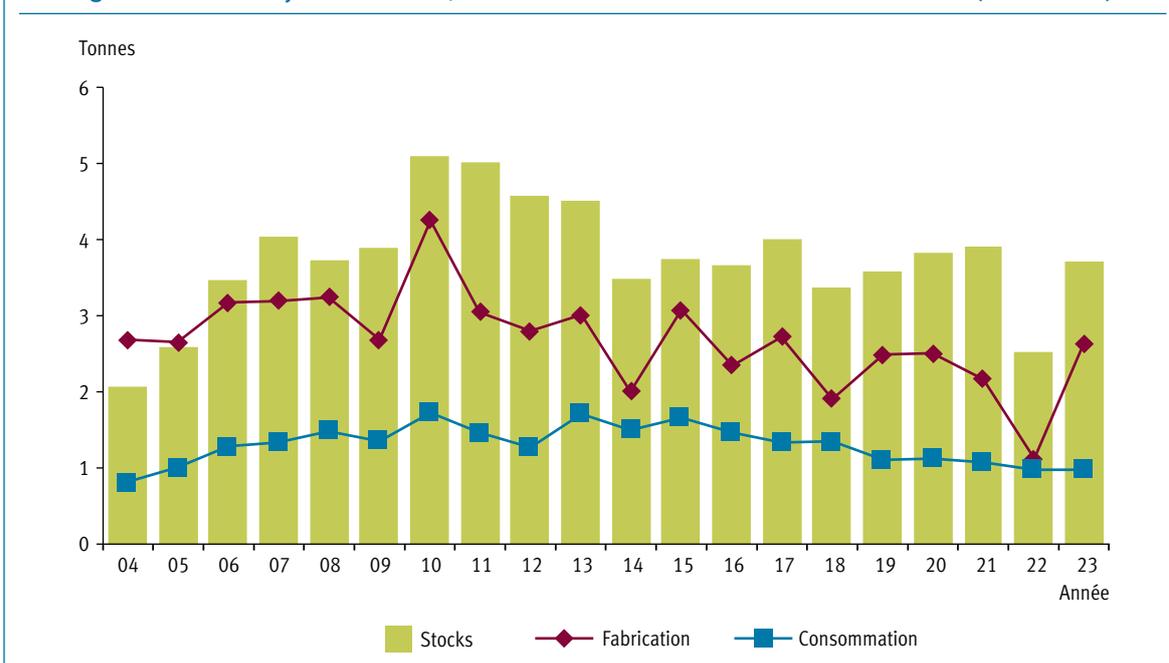
## Fentanyl

79. Employé comme analgésique, le fentanyl est une centaine de fois plus puissant que la morphine et n'est donc utilisé qu'à très faibles doses (de 0,005 à 0,1 mg sous forme injectable, par exemple). Jusque dans les années 80, il servait surtout à induire l'anesthésie et, en association avec d'autres substances, à pratiquer une anesthésie équilibrée lors d'interventions chirurgicales de courte durée. Depuis le début des années 90, toutefois, les préparations de fentanyl à libération contrôlée (dispositifs transdermiques) et les nouveaux modes d'administration, comme la pulvérisation sublinguale pour les patientes et patients atteints de cancer, sont de plus en plus utilisés partout dans le monde pour le traitement de la douleur forte.

80. La fabrication de fentanyl au niveau mondial a augmenté rapidement entre 2000 et 2010, année où elle a atteint le niveau record de 4,3 tonnes. Par la suite, elle a suivi une tendance générale à la baisse, tombant à 1,9 tonne en 2018, puis à 1,1 tonne en 2022. Elle est toutefois repartie à la hausse en 2023, atteignant 2,6 tonnes (voir fig. 26). Cette année-là, l'Allemagne est le pays qui en a déclaré le plus haut niveau (1 109,3 kg, soit 42,2 % du total mondial), devant les États-Unis (807,3 kg, soit 30,7 %), la Belgique (458,8 kg, soit 17,4 %) et l'Afrique du Sud (144,4 kg, soit 5,5 %). D'autres pays ont déclaré avoir fabriqué moins de 100 kg de cette substance chacun.

81. Les exportations totales de fentanyl sont restées stables en 2023, à un peu plus d'une tonne, suivant la tendance des années précédentes. Les principaux pays exportateurs étaient l'Allemagne (404 kg, soit 37,2 % des exportations mondiales), les États-Unis (319 kg, soit 29,4 %), la Belgique (185,1 kg, soit 17 %), la Grèce (53,5 kg, soit 4,9 %) et le Royaume-Uni (22,2 kg, soit 2 %). D'autres pays ont déclaré des exportations représentant, pour chacun, moins de 2 % du total mondial. L'Allemagne était également le premier pays importateur de fentanyl en 2023 (380,1 kg, soit 30,9 % du total mondial), devant l'Espagne (158,7 kg, soit 12,9 %), la Grèce (98,2 kg, soit 8 %), la France (75,6 kg, soit 6,1 %), l'Italie (61,1 kg, soit 5 %), le Royaume-Uni (60,1 kg, soit 4,9 %), le Royaume des Pays-Bas (59,9 kg, soit 4,8 %), le Canada (34,1 kg, soit 2,7 %) et le Japon (24,1 kg, soit 2,2 %). Quelques autres pays ont déclaré des importations représentant, pour chacun, moins de 2 % du total mondial. On trouvera des données plus détaillées sur les exportations et les importations de fentanyl dans les tableaux 3 et 4 de l'annexe IV.

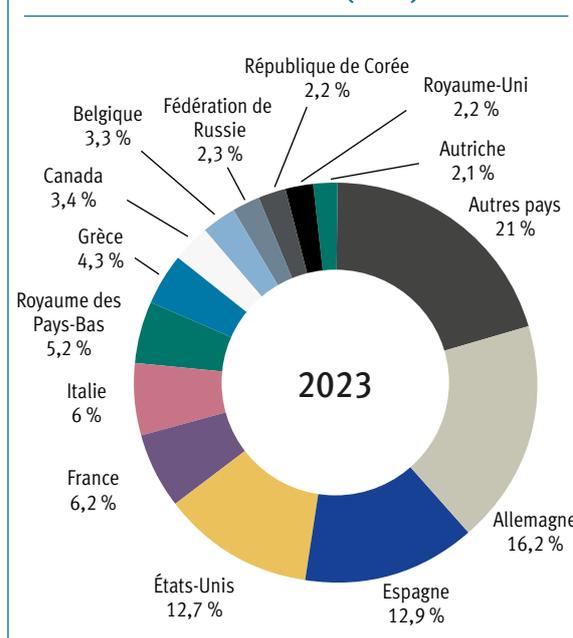
Figure 26. Fentanyl : fabrication, consommation et stocks<sup>a</sup> au niveau mondial (2004-2023)



<sup>a</sup> Stocks au 31 décembre de chaque année.

82. Depuis 2005, la consommation mondiale de fentanyl a oscillé entre environ 1 tonne et 1,7 tonne, la moyenne annuelle pour la période 2004-2023 s'établissant à 1,2 tonne. En 2023, elle est descendue à 1 tonne. La baisse progressive observée depuis 2013, année où un pic de 1,7 tonne avait été atteint, s'explique peut-être par les craintes que n'a cessé de susciter le nombre de décès par surdose attribués à l'usage abusif de cette substance ou de substances apparentées, principalement en Amérique du Nord. Pourtant, bien souvent, les substances entraînant des décès par surdose sont fabriquées illicitement et font l'objet d'un trafic, et ne sont pas nécessairement des médicaments légalement prescrits qui ont été détournés. En 2023, la consommation mondiale de fentanyl était, pour l'essentiel (89,4 %), le fait de 20 pays, qui sont tous, à l'exception de la Chine, des pays à revenu élevé (voir fig. 27). Les trois pays ayant déclaré les niveaux de consommation les plus élevés (plus de 120 kg) étaient l'Allemagne (160,4 kg, soit 16,2 % du total mondial), l'Espagne (127,6 kg, soit 12,9 %) et les États-Unis (125,7 kg, soit 12,7 %). Les autres pays ayant déclaré une consommation importante de fentanyl étaient, par ordre décroissant des quantités consommées, la France, l'Italie, le Royaume des Pays-Bas, la Grèce, le Canada, la Belgique, la Fédération de Russie, la République de Corée, le Royaume-Uni et l'Autriche.

Figure 27. Fentanyl : répartition de la consommation (2023)



83. En 2023, les stocks mondiaux de fentanyl s'établissaient à 3,7 tonnes, ce qui représente une augmentation par rapport aux 2,5 tonnes déclarées en 2022. Les plus importants ont été déclarés par l'Allemagne (1 569,2 kg, soit 42,1 % du total mondial), les États-Unis (712,3 kg, soit 19,1 %), l'Afrique du Sud (346,3 kg, soit 9,3 %), la Belgique (313,4 kg, soit 8,4 %) et le Royaume-Uni (252,7 kg, soit 6,7 %). D'autres pays ont déclaré des stocks inférieurs à 100 kg chacun.

## Analogues du fentanyl

84. Les analogues du fentanyl — l'alfentanil, le rémifentanil et le sufentanil — sont utilisés essentiellement comme anesthésiques. Dans certains pays, leur utilisation a augmenté pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), comme il est indiqué ci-après.

### Alfentanil

85. L'alfentanil est un puissant analgésique opioïde indiqué pour l'analgésie et l'inhibition de l'activité respiratoire chez les personnes placées sous ventilation mécanique en soins intensifs, et pour assurer une couverture analgésique lors de manipulations douloureuses.

86. Au niveau mondial, la fabrication d'alfentanil a connu des fluctuations importantes au cours des 20 dernières années : après être tombée à son niveau le plus bas en 2009 (à peine 5,6 kg), elle est remontée à 78,3 kg en 2012, puis à 92,7 kg en 2021, avant de baisser fortement en 2022 (40,5 kg) et encore en 2023 (31,8 kg). La hausse observée en 2021 pourrait s'expliquer par l'augmentation de la demande liée à l'utilisation d'alfentanil pour le traitement des personnes atteintes de la COVID-19 en soins intensifs. En 2023, l'essentiel de la fabrication a été déclarée par la Slovaquie (21,2 kg, soit 66,6 %), la Chine (5,8 kg, soit 18,2 %) et les États-Unis (2,5 kg, soit 8,1 %).

87. En 2023, la consommation mondiale d'alfentanil s'est établie à 34,8 kg, ce qui représente une légère baisse par rapport aux 37,5 kg consommés en 2022. Le Royaume-Uni en a consommé la majeure partie — 22,7 kg, soit 65,3 % du total mondial — et la Chine 4,3 kg, soit 12,4 %. Les autres pays en ayant déclaré une consommation supérieure à 2 % étaient, par ordre décroissant, la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Australie et le Brésil. Des informations détaillées sur la consommation des analogues du fentanyl figurent au tableau XIII.1 de la quatrième partie. En 2023, les stocks mondiaux d'alfentanil ont augmenté, pour atteindre 118,1 kg, ce qui semble indiquer que la croissance de la demande, liée à la pandémie de COVID-19, perdure. Ayant déclaré des stocks de 41,4 kg, soit 35,1 % du total mondial, la Grèce était le pays qui en détenait la plus grande part, devant la Slovaquie (22,2 kg, soit 18,8 %), le Royaume-Uni (19,6 kg, soit 16,6 %), la Chine (10,6 kg, soit 9 %) et l'Allemagne (4,1 kg, soit 3,4 %). D'autres pays ont déclaré des stocks inférieurs à 4 kg chacun.

### Rémifentanil

88. Le rémifentanil est un puissant analgésique opioïde synthétique à action brève administré aux patientes et patients pendant une intervention chirurgicale pour soulager la douleur et en complément des anesthésiques. Il est environ deux fois plus puissant que le fentanyl et de 100 à 200 fois plus puissant que la morphine. Comme c'est le cas pour l'alfentanil, on a constaté une augmentation de la fabrication, de la consommation et des stocks de cette substance, qui s'explique probablement par la hausse de la demande qu'ont entraînée les besoins sanitaires liés à la COVID-19. En 2004, la fabrication de rémifentanil à l'échelle mondiale était négligeable (0,2 kg). Son niveau le plus élevé des vingt dernières années — 211,8 kg — a été enregistré en 2021. À 182,6 kg en 2023, elle en était proche. Cette même année, la Chine a continué à en fabriquer la plus grande quantité (64,5 kg, soit 35,3 % du total). Venaient ensuite la Belgique (31 kg, soit 16,9 %), l'Espagne (29,4 kg, soit 16,1 %), la Slovaquie (25,6 kg, soit 14 %), l'Allemagne (13,9 kg, soit 7,6 %) et le Royaume-Uni (11,9 kg, soit 6,5 %). Quatre autres pays ont déclaré en avoir fabriqué moins de 10 kg chacun. Les principaux pays exportateurs étaient, par ordre décroissant, la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne, la Slovaquie, la Serbie, l'Italie et la Chine, qui ont exporté à eux tous 85,7 kg de la substance, soit 88,6 % du total mondial. L'Italie en a importé la plus grande quantité (22,4 kg, soit 23,6 % des importations mondiales), devant le Japon (9,8 kg, soit 10,4 %), l'Allemagne (8,5 kg, soit 9 %) et la Türkiye (7,3 kg, soit 7,7 %). Un certain nombre d'autres pays ont déclaré des importations de moins de 7 kg chacun.

89. De 124,7 kg en 2022, la consommation mondiale de rémifentanil est tombée à 94,6 kg en 2023. Les pays ayant déclaré la plus forte consommation de cette substance étaient la Chine (54,9 kg, soit 43,9 % de la consommation mondiale), l'Italie (9,7 kg, soit 7 %), le Japon (8,2 kg, soit 6,6 %), l'Allemagne (6,6 kg, soit 5,3 %), le Brésil (6,3 kg, soit 5 %), la République de Corée (5,5 kg, soit 4,4 %) et l'Espagne (3,9 kg, soit 3,1 %). Plusieurs autres pays en ont déclaré une consommation représentant, pour chacun, moins de 3 % du total mondial. Comme indiqué plus haut, l'accroissement des stocks enregistré en 2021 (257,4 kg, contre 206,7 kg en 2020) a probablement résulté de

la hausse de la demande liée à la pandémie de COVID-19. Bien que ces stocks soient ensuite tombés à 152,6 kg en 2022, ils sont remontés en 2023, pour atteindre un niveau record de 364,7 kg. La majeure partie était détenue par le Brésil (215,4 kg, soit 59 % des stocks mondiaux), devant l'Italie (31,4 kg, soit 8,6 %), la Belgique (20,1 kg, soit 5,5 %), l'Allemagne (15,4 kg, soit 4,2 %), l'Espagne (14,3 kg, soit 3,9 %) et le Royaume-Uni (14,1 kg, soit 3,8 %). Plusieurs autres pays ont déclaré des stocks inférieurs à 8 kg chacun.

## Sufentanil

90. Après être restée au-dessus de 10 kg par an entre 2019 et 2022, la fabrication de sufentanil au niveau mondial est tombée à 7,8 kg en 2023. Les principaux pays fabricants étaient la Chine (4,7 kg, soit 59,6 % du total mondial), la Slovaquie (2 kg, soit 26,6 %), les États-Unis (0,8 kg, soit 10,9 %) et le Brésil (0,2 kg, soit 2,9 %). Les principaux pays exportateurs étaient la Slovaquie (1,2 kg, soit 39,1 % des exportations mondiales), les États-Unis (0,5 kg, soit 17,1 %), la Grèce (0,4 kg, soit 14,1 %), la Serbie (0,3 kg, soit 12,3 %) et le Royaume-Uni (0,1 kg, soit 5,1 %). D'autres pays ont déclaré des exportations représentant, pour chacun, moins de 5 % du total mondial. En 2023, la consommation mondiale de sufentanil est restée relativement stable, à 5,7 kg. Les pays ayant déclaré la plus forte consommation de cette substance étaient, par ordre décroissant des quantités consommées, la Chine, l'Allemagne, la France, l'Italie, les États-Unis, l'Afrique du Sud, la Slovaquie et la Tchéquie. En 2023, les stocks mondiaux de sufentanil ont augmenté, pour atteindre 35,5 kg, dont la plus grande part était détenue par la Chine (22,7 kg, soit 64 %), devant la Slovaquie (2,6 kg, soit 7,5 %), le Royaume-Uni (2,5 kg, soit 7,1 %), l'Allemagne (1,5 kg, soit 4,4 %), l'Espagne (1,4 kg, soit 4 %) et les États-Unis (1 kg, soit 3 %).

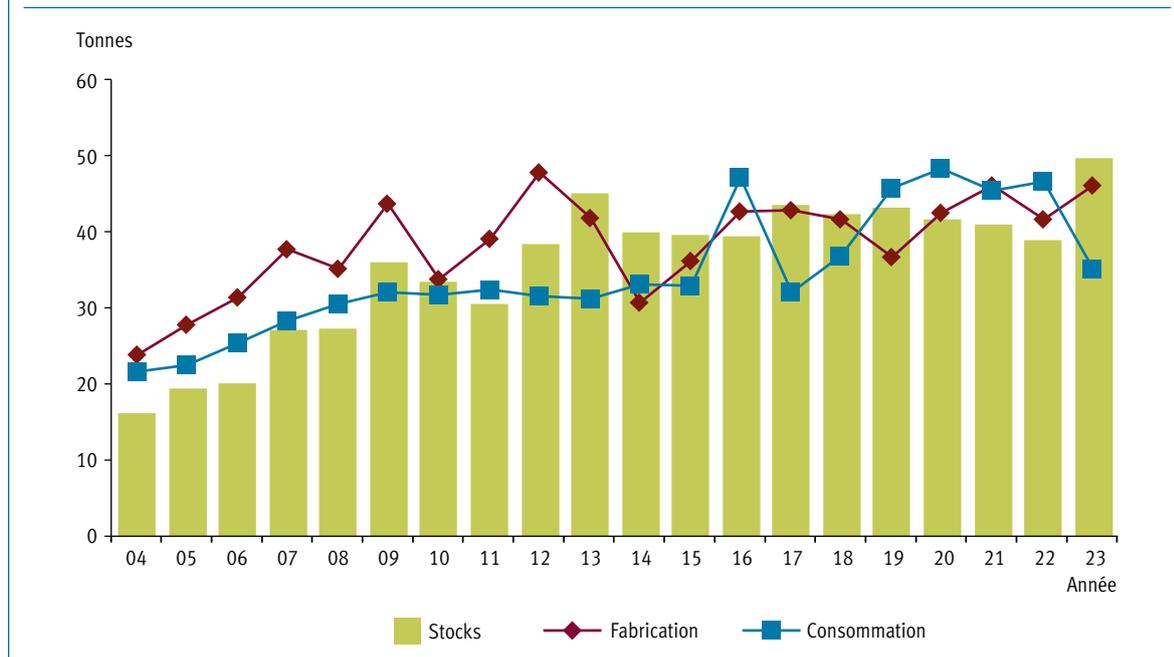
## Cétobémidone

91. La kétobémidone est un puissant analgésique opioïde dont l'efficacité contre la douleur est comparable à celle de la morphine. Cette substance est principalement fabriquée et utilisée dans un petit nombre de pays, dont la majorité se trouve en Europe du Nord. Il semble qu'elle ne soit fabriquée que tous les trois ans, des quantités ayant été déclarées en 2015 (365,9 kg) et en 2018 (279,8 kg), mais rien en 2016, 2017, 2019 ou 2020. Il n'a été déclaré que 0,6 kg en 2021, mais en 2023, une fois de plus, aucune fabrication n'a été déclarée. De 32 kg en 2022, les stocks mondiaux de kétobémidone sont tombés à 11,5 kg en 2023. La Norvège a déclaré en détenir 6,6 kg, soit 57,8 % des stocks mondiaux, devant la Suède (2,8 kg, soit 24,9 %) et le Danemark (1,4 kg, soit 12,9 %). En 2023, il en a été exporté 0,8 kg en tout, en provenance de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède.

## Méthadone

92. À l'instar de la buprénorphine, placée sous contrôle au titre de la Convention de 1971, la méthadone est parfois utilisée pour la prise en charge de la douleur mais sert avant tout à traiter la dépendance aux opioïdes. Comme le montre la figure 28, la consommation, la fabrication et les stocks de méthadone ont dans leur ensemble progressivement augmenté au cours de la période de 20 ans allant de 2004 à 2023, malgré quelques fluctuations. En 2023, la fabrication de cette substance est restée stable, s'établissant à 46,1 tonnes. Le pays en ayant fabriqué le plus était les États-Unis (18,5 tonnes, soit 40,2 % de la fabrication mondiale), puis venaient la Suisse (16,6 tonnes, soit 36 %), l'Inde (4,7 tonnes, soit 10,3 %), la Slovaquie (2,5 tonnes, soit 5,4 %), l'Espagne (1,6 tonne, soit 3,5 %) et la Chine (1,2 tonne, soit 2,6 %). Deux autres pays ont déclaré en avoir fabriqué en quantités moindres. En 2023, la Suisse est restée le principal pays exportateur de méthadone (11,1 tonnes, soit 47,7 % des exportations mondiales), devant l'Inde (3,9 tonnes, soit 16,7 %), la Slovaquie (2,4 tonnes, soit 10,5 %), la Tchéquie (1,1 tonne, soit 4,7 %) et les États-Unis (1 tonne, soit 4,4 %). D'autres pays ont déclaré l'exportation de quantités moindres. Les principaux pays importateurs étaient le Royaume-Uni (3,7 tonnes, soit 15,7 % des importations mondiales), le Canada (2,3 tonnes, soit 9,8 %), l'Italie (2,2 tonnes, soit 9,7 %) et l'Allemagne (2 tonnes, soit 8,8 %). Plusieurs autres pays ont déclaré l'importation de quantités inférieures à 2 tonnes chacun.

93. La méthadone a surtout été consommée dans un petit nombre de pays, entre lesquels les modes de consommation variaient considérablement. De 46,6 tonnes en 2022, la consommation mondiale de la substance est tombée à 35,2 tonnes en 2023. Le pays qui en a déclaré la plus forte consommation était les États-Unis (19,6 tonnes, soit 55,9 % de la consommation mondiale), devant le Canada (1,7 tonne, soit 5 %), le Royaume-Uni (1,6 tonne, soit

Figure 28. Méthadone : fabrication, consommation et stocks<sup>a</sup> au niveau mondial (2004-2023)

<sup>a</sup>Stocks au 31 décembre de chaque année.

4,5 %), l'Allemagne (1,5 tonne, soit 4,2 %), l'Italie (1,4 tonne, soit 4,1 %), la France (1,3 tonne, soit 3,9 %), l'Ukraine (1,1 tonne, soit 3,3 %) et l'Espagne (1 tonne, soit 3 %). Plusieurs autres pays ont déclaré en avoir consommé moins d'une tonne chacun. Le plus souvent, les pays qui déclaraient la consommation la plus importante étaient ceux qui comptaient un grand nombre de personnes s'injectant des drogues. Dans d'autres cas, même si le nombre de personnes faisant usage de drogues par injection était élevé, la consommation déclarée de méthadone était faible ou inexistante, signe que les personnes dépendantes à la drogue ne disposaient pas de services de traitement par agonistes opioïdes.

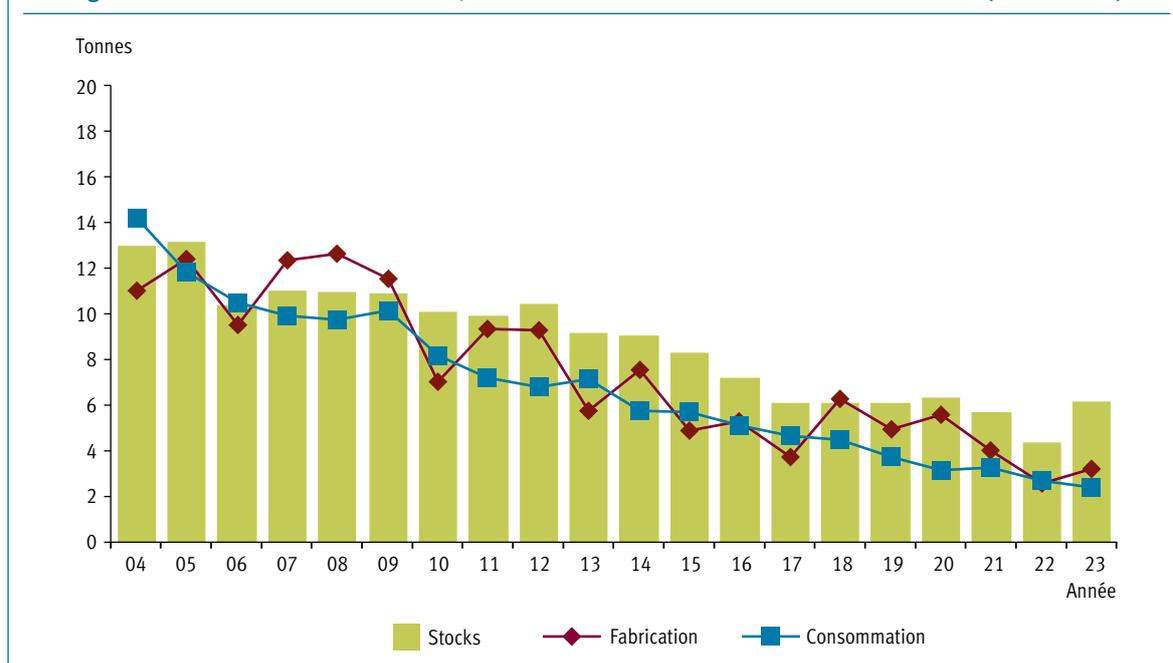
94. En 2023, les stocks de méthadone s'élevaient à 49,5 tonnes. Ils étaient essentiellement détenus par les États-Unis (15,2 tonnes, soit 30,8 % des stocks mondiaux), la Suisse (6,8 tonnes, soit 13,7 %), le Royaume-Uni (5,1 tonnes, soit 10,4 %), l'Allemagne (2,8 tonnes, soit 5,6 %), la Chine (2,7 tonnes, soit 5,5 %) et l'Italie (2,2 tonnes, soit 4,4 %). Plusieurs pays ont déclaré détenir des stocks inférieurs à 2 tonnes chacun.

## Péthidine

95. La fabrication de péthidine a suivi une tendance à la baisse au cours des 20 dernières années, tombant à 3,2 tonnes en 2023 (voir fig. 29). Cette substance est utilisée principalement pour soulager la douleur lors de l'accouchement. La baisse de sa consommation est imputable à plusieurs facteurs, comme sa faible puissance, sa courte durée d'action et sa toxicité particulière (qui peut se manifester par des convulsions, des délires et d'autres réactions neuropsychologiques) par rapport à d'autres analgésiques opioïdes disponibles. Elle est considérée comme efficace pour traiter la douleur aiguë, mais sans intérêt pour la douleur chronique. C'est pour ces raisons que plusieurs pays ont limité strictement son usage, mais certains médecins continuent de l'utiliser comme puissant opioïde de première intention.

96. En 2023, la péthidine était principalement fabriquée en Slovaquie (2,1 tonnes, soit 68,2 % de la fabrication mondiale) et en Espagne (0,4 tonne, soit 13 %). Les principaux pays exportateurs étaient la Slovaquie (2,2 tonnes, soit 61,4 % des exportations mondiales), le Royaume-Uni (0,4 tonne, soit 12,6 %) et Singapour (0,3 tonne, soit 8,2 %). On trouvera des données plus détaillées sur les exportations et les importations de péthidine dans les tableaux 3 et 4 de l'annexe IV.

Figure 29. Péthidine : fabrication, consommation et stocks<sup>a</sup> au niveau mondial (2004-2023)



<sup>a</sup> Stocks au 31 décembre de chaque année.

97. La consommation mondiale de péthidine, qui s'élevait à 14,1 tonnes en 2003, suit depuis une trajectoire descendante et s'est établie à 2,4 tonnes en 2023. Les pays ayant déclaré la plus forte consommation de cette substance en 2023 étaient les États-Unis (313 kg, soit 12,9 % du total mondial), la Chine (293,3 kg, soit 12,1 %), le Bangladesh (224 kg, soit 9,2 %) et la Türkiye (154,7 kg, soit 6,3 %). Plusieurs autres pays ont déclaré en avoir consommé en quantités moindres. Les stocks mondiaux de péthidine s'établissaient à 6,2 tonnes en 2023. Les plus importants étaient détenus par le Royaume-Uni (1,3 tonne, soit 21,5 % des stocks mondiaux), la Slovaquie (0,9 tonne, soit 14,5 %) et la Chine (0,7 tonne, soit 11,9 %). Plusieurs autres pays ont déclaré des stocks inférieurs à 0,6 tonne chacun.

## Tilidine

98. La fabrication de tilidine au niveau mondial est tombée à 47,5 tonnes en 2023, ce qui s'inscrit dans la courbe irrégulière qu'elle a suivie au cours des 20 dernières années. Cette même année, l'Allemagne a été le seul pays à déclarer en avoir fabriqué. Les exportations de cette substance ont augmenté, pour atteindre 75,8 tonnes. Elles ont été essentiellement le fait de l'Allemagne (37,6 tonnes, soit 49,6 % des exportations mondiales) et de la Serbie (37,4 tonnes, soit 49,3 %).

99. La consommation de tilidine a été sujette à des fluctuations au cours des 20 dernières années. Après avoir atteint un pic en 2012, à 59,1 tonnes, elle est tombée à 20 tonnes en 2013, pour remonter progressivement jusqu'à 46,4 tonnes en 2018. Elle a de nouveau chuté en 2019, s'établissant à 28,5 tonnes, puis elle est remontée à 45,7 tonnes en 2020, avant de redescendre à 39,1 tonnes en 2022, pour se redresser de nouveau en 2023, atteignant 41,8 tonnes. Cette année-là, l'Allemagne a déclaré la plus forte consommation de tilidine (32,7 tonnes, soit 92 % de la consommation mondiale). C'est également ce pays qui en détenait la majorité des stocks mondiaux (32,7 tonnes, soit 92 % du total mondial), devant la Serbie (2 tonnes, soit 5,6 %).

## Trimépéridine

100. Entre 2012 et 2021, la fabrication de trimépéridine est restée relativement stable, à un niveau d'environ 200 kg par an, puis elle est tombée à 35 kg en 2022, avant de remonter en 2023, à 155,5 kg. Les seuls pays qui ont déclaré avoir fabriqué cette substance en 2023 étaient l'Inde (144,5 kg, soit 93 %) et le Kazakhstan (11 kg, soit 7 %). La trimépéridine a été mise au point aux alentours de 1945 dans l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques, où sa fabrication et sa consommation ont longtemps été concentrées. L'Inde en déclare la fabrication depuis 2002.

101. En 2023, la consommation mondiale de trimépidine a atteint 190,1 kg, la Fédération de Russie en ayant déclaré une de 136,4 kg, soit 71,7 % du total mondial, devant le Kazakhstan (22,7 kg, soit 11,9 %), le Bélarus (10,9 kg, soit 5,7 %) et d'autres pays, qui en ont déclaré des quantités moindres. Cette année-là, les importations et les exportations ont considérablement diminué par rapport à 2022, passant respectivement de 337,4 à 178,4 kg et de 203,2 à 53,7 kg. Le pays ayant déclaré les exportations les plus importantes était la Fédération de Russie (32,5 kg, soit 74,4 % des exportations mondiales), suivie de la Tchéquie (7,9 kg, soit 18,1 %) et de l'Ukraine (2,7 kg, soit 6,3 %). La Lettonie a exporté une petite quantité de trimépidine. Le principal pays importateur était également la Fédération de Russie (132 kg, soit 73,9 % du total mondial), devant l'Ouzbékistan (13,3 kg, soit 7,5 %), le Bélarus (9,6 kg, soit 5,4 %), le Kazakhstan (9 kg, soit 5 %) et la Tchéquie (7,9 kg, soit 4,4 %). Un certain nombre d'autres pays ont déclaré des importations inférieures à 7 kg chacun. En 2023, les stocks mondiaux de trimépidine sont tombés à 321,8 kg. Ils étaient essentiellement détenus par la Fédération de Russie (248,8 kg, soit 77,3 % du total mondial), le Kazakhstan (28,4 kg, soit 8,8 %), l'Ukraine (16,4 kg, soit 5,1 %) et l'Inde (12,5 kg, soit 3,3 %). Un certain nombre d'autres pays ont déclaré des stocks inférieurs à 12 kg chacun.

## Analgésiques opioïdes placés sous contrôle au titre de la Convention de 1971

102. La buprénorphine et la pentazocine sont des analgésiques opioïdes placés sous contrôle au titre de la Convention de 1971. Des observations détaillées sur les statistiques s'y rapportant figurent dans le rapport technique de l'OICS sur les substances psychotropes pour 2024<sup>18</sup>.

### Cannabis

103. Jusqu'en 2010, les États-Unis étaient le seul pays à déclarer l'utilisation licite de cannabis à des fins médicales et scientifiques. À partir de 2011, un nombre croissant de pays ont commencé à utiliser du cannabis et des extraits de cannabis<sup>19</sup> à de telles fins, et la production mondiale de cannabis a donc connu une augmentation globale. En 2022, cette production est toutefois tombée à 707,4 tonnes, contre 907,9 tonnes en 2021. En 2023, elle a encore diminué, passant à 568,7 tonnes (voir fig. 30). Compte tenu des modifications apportées aux obligations de déclaration sur le cannabis et les substances apparentées (voir ci-dessous), les données à ce sujet doivent être considérées avec prudence.

104. À compter de 2024, conscient de la possibilité d'un usage médical du cannabis et de ses composants actifs, l'OICS a coopéré avec les gouvernements pour uniformiser davantage les normes relatives à la déclaration et au suivi de la culture, de la fabrication, de la distribution et du commerce mondial du cannabis et de ses produits dérivés destinés à des fins médicales et scientifiques. En décembre 2020, l'OICS a tenu des consultations avec des expertes et experts et des États Membres afin de réviser, dans un souci d'harmonisation, les obligations de déclaration sur le cannabis et les substances apparentées. À l'issue de ces consultations, il a introduit de nouvelles obligations de déclaration, qui ont pris effet en 2024.

105. En application des nouvelles obligations de déclaration, les informations relatives au cannabis et à la résine de cannabis doivent être déclarées à l'aide des formulaires prescrits par la Convention de 1961 telle que modifiée, fournis à cette fin aux gouvernements. Outre le cannabis et la résine de cannabis, les extraits et teintures de cannabis sont inscrits au Tableau I de ladite Convention. Néanmoins, l'OICS recommande désormais aux gouvernements de déclarer les préparations ou les sous-produits dérivés du cannabis en fonction des cannabinoïdes qu'ils contiennent, en utilisant les formulaires prescrits par la Convention sur les substances psychotropes de 1971. En raison de ces changements, on s'attend à ce que, dans les années à venir, les données relatives au cannabis

<sup>18</sup>E/INCB/2024/3.

<sup>19</sup>Dans les rapports statistiques communiqués à l'OICS, les données relatives aux extraits de cannabis sont exprimées en équivalent cannabis, par application des facteurs de conversion publiés par l'OICS dans la liste des stupéfiants placés sous contrôle international (« liste jaune »).

présentées dans les rapports de l'OICS soient sensiblement différentes, étant donné qu'un plus grand nombre de pays communiqueront des données sur les cannabinoïdes placés sous contrôle en utilisant les formulaires prescrits par la Convention de 1971 plutôt que ceux prescrits par la Convention de 1961 telle que modifiée.

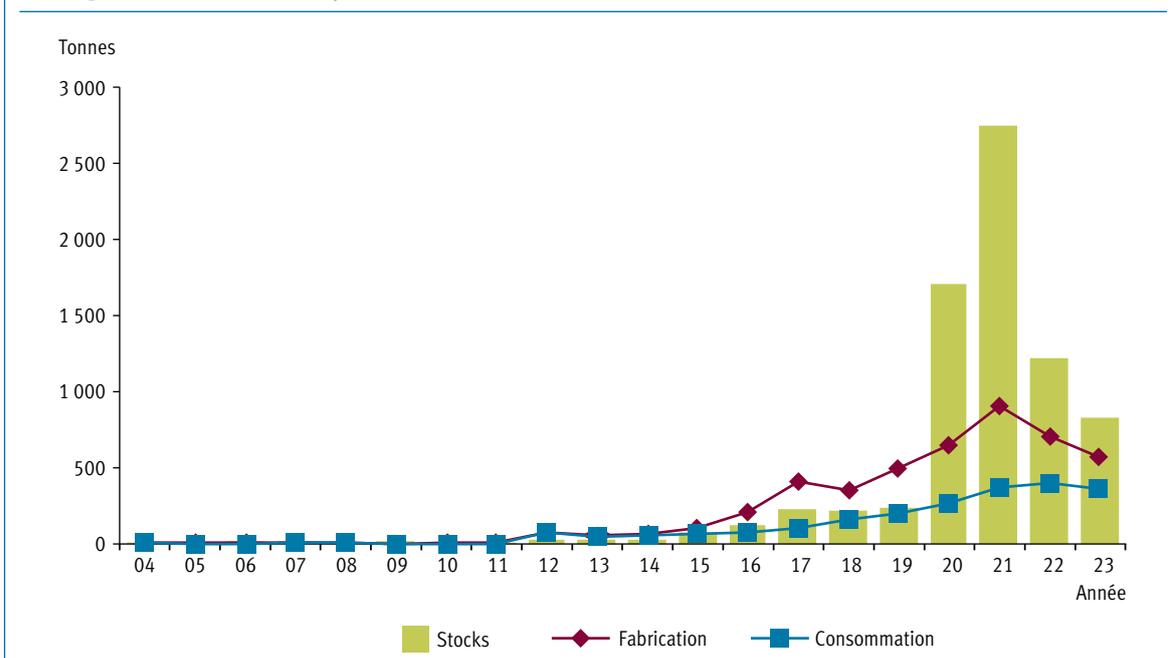
106. Conformément aux obligations de déclaration antérieures, en vigueur jusqu'à la fin de 2023, les pays ayant déclaré une production de cannabis en 2023 étaient le Canada (160,8 tonnes, soit 28,8 % de la production mondiale), le Royaume-Uni (109,5 tonnes, soit 19,2 %), Israël (65,5 tonnes, soit 11,5 %), le Portugal (42 tonnes, soit 7,4 %), l'Uruguay (28,6 tonnes, soit 5 %), l'Australie (26,5 tonnes, soit 4,7 %), la Macédoine du Nord (26,3 tonnes, soit 4,6 %), la Colombie (25,6 tonnes, soit 4,5 %), le Danemark (16,2 tonnes, soit 2,8 %), la Nouvelle-Zélande (12,2 tonnes, soit 2,2 %), l'Espagne (12 tonnes, soit 2,1 %) et l'Afrique du Sud (10 tonnes, soit 1,7 %). Plusieurs autres pays ont déclaré une production inférieure à 10 tonnes.

107. En 2023, le principal pays exportateur de cannabis était le Canada (141 tonnes, soit 41,4 % du total mondial), suivi du Royaume-Uni (124,1 tonnes, soit 36,4 %), du Portugal (21,7 tonnes, soit 6,3 %), de la Finlande (20,1 tonnes, soit 5,9 %), du Royaume des Pays-Bas (7,6 tonnes, soit 2,2 %), du Danemark (5,1 tonnes, soit 1,5 %), de l'Espagne (4,9 tonnes, soit 1,4 %) et de l'Allemagne (4,4 tonnes, soit 1,2 %). Les pays suivants ont déclaré des exportations représentant, pour chacun, moins de 1 % du total mondial (dans l'ordre décroissant des quantités exportées) : Macédoine du Nord, Afrique du Sud, Australie, Uruguay, Autriche, Israël, Malte, Nouvelle-Zélande, Pologne, Grèce et Zimbabwe.

108. En 2023, l'Allemagne a déclaré l'importation de 35,6 tonnes de cannabis, soit 25 % du total des importations mondiales. Venaient ensuite le Royaume-Uni (27,3 tonnes, soit 19,2 %), l'Australie (25 tonnes, soit 17,6 %), Israël (15,9 tonnes, soit 11,2 %), le Portugal (13,2 tonnes, soit 9,3 %), la Pologne (4,6 tonnes, soit 3,2 %), l'Espagne (4,1 tonnes, soit 2,9 %) et le Royaume des Pays-Bas (3,8 tonnes, soit 2,6 %). Les pays ayant importé des quantités inférieures à 3 tonnes étaient, par ordre décroissant des quantités importées, le Pérou, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, Malte, la République de Corée, la Norvège, la Tchéquie, le Luxembourg, le Brésil, l'Uruguay, le Canada et le Danemark.

109. Les principaux pays ayant déclaré une consommation notable de cannabis à des fins médicales en 2023 étaient le Canada (155,1 tonnes, soit 43,4 %), l'Australie (70,2 tonnes, soit 19,7 %), Israël (65,7 tonnes, soit 18,3 %), le Portugal (13,3 tonnes, soit 3,7 %), l'Allemagne (12,2 tonnes, soit 3,4 %), l'Uruguay (6,7 tonnes, soit 1,9 %), la Thaïlande et la Colombie (5 tonnes, soit 1,4 % chacune), le Royaume-Uni (4,6 tonnes, soit 1,3 %), la Pologne (4 tonnes, soit 1,1 %) et le Brésil (3,7 tonnes, soit 1 %).

**Figure 30. Cannabis : production, consommation et stocks<sup>a</sup> au niveau mondial (2004-2023)**



<sup>a</sup>Stocks au 31 décembre de chaque année.

110. Les stocks mondiaux de cannabis s'élevaient à 826,5 tonnes en 2023, la majeure partie étant détenue par le Royaume-Uni (507 tonnes, soit 61,3 % du total mondial), suivi de la Colombie (81,3 tonnes, soit 9,8 %), de la Macédoine du Nord (55,9 tonnes, soit 6,7 %), de l'Australie (38 tonnes, soit 4,6 %), d'Israël (23,8 tonnes, soit 2,8 %), de la Nouvelle-Zélande (16,7 tonnes, soit 2 %), du Danemark (14,8 tonnes, soit 1,8 %), de l'Espagne et de l'Uruguay (14,6 tonnes, soit 1,7 % chacun) et du Zimbabwe (10,9 tonnes, soit 1,3 %). D'autres pays ont déclaré des stocks représentant, pour chacun, moins de 1 % du total mondial.

## Feuille de coca et cocaïne

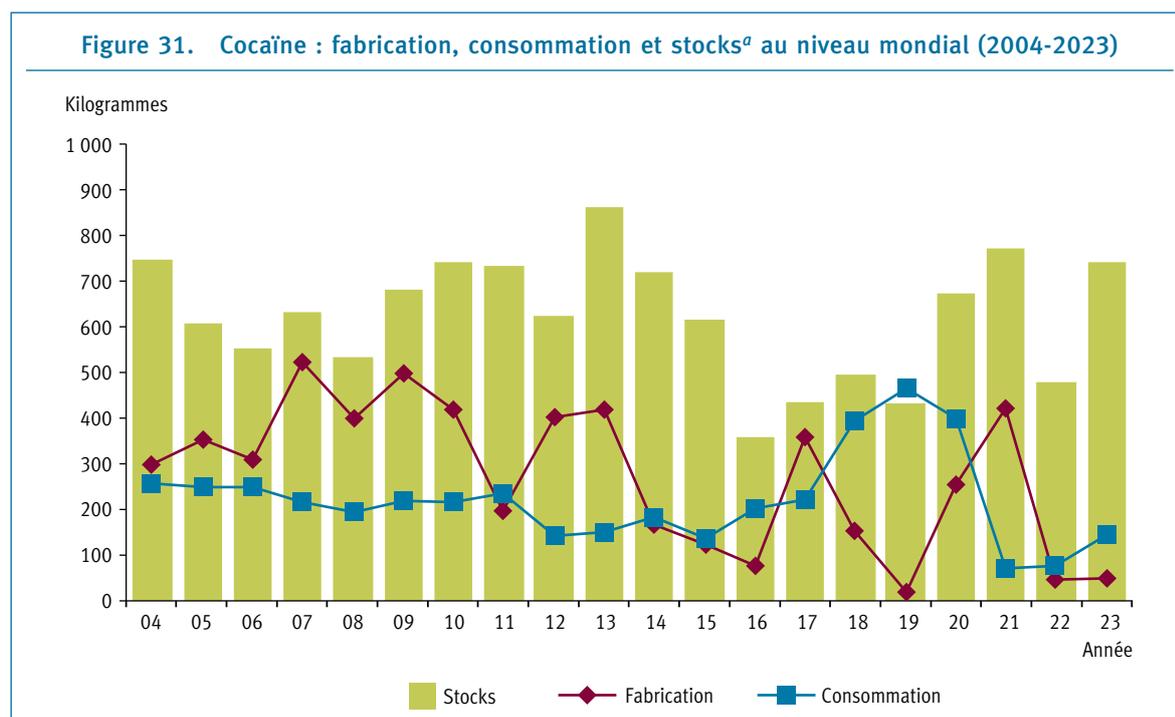
### Feuille de coca

111. Dans l'État plurinational de Bolivie, la culture du cocaïer pour la mastication de la feuille de coca, ainsi que la consommation et l'utilisation de celle-ci sous sa forme naturelle à des fins culturelles et médicinales, telles que la préparation d'infusions, sont autorisées, conformément à la réserve que le pays a formulée en 2013 lorsqu'il a adhéré de nouveau à la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972. En 2023, l'État plurinational de Bolivie a déclaré une production de 25 343 tonnes de feuilles de coca, et le Pérou, une production de 1 259,3 tonnes.

112. Le Pérou est, depuis 2000, le seul pays exportateur de feuilles de coca sur le marché mondial. Les feuilles de coca sont essentiellement exportées vers les États-Unis, qui s'en servent pour l'extraction d'aromatants et la fabrication de cocaïne, dont elle est un dérivé. En 2023, le Pérou a déclaré l'exportation de 169,4 tonnes de feuilles de coca, et les États-Unis, l'importation de 147,4 tonnes. La même année, le Pérou a déclaré l'utilisation de 23,4 tonnes de feuilles de coca, et les États-Unis, de 13,4 tonnes. Des stocks de feuilles de coca ont été déclarés par le Pérou (1 146,5 tonnes, soit 62,6 % des stocks mondiaux) et les États-Unis (686,5 tonnes, soit 37,4 %).

### Cocaïne

113. La quantité de cocaïne fabriquée licitement dans le monde fluctue depuis plus de 20 ans. En 2023, elle est restée relativement stable, s'élevant à 50,7 kg, contre 47,4 kg en 2022 (voir fig. 31). Le principal pays exportateur était le Royaume-Uni (74 kg, soit 70,9 % des exportations mondiales), suivi du Royaume des Pays-Bas (18,4 kg, soit 17,6 %) et d'autres pays ayant déclaré l'exportation de quantités minimales de la substance. Des importations



de cocaïne ont été déclarées par le Royaume des Pays-Bas (34,7 kg, soit 35,1 % des importations mondiales), devant l'Allemagne (14,2 kg, soit 14,4 %), l'Australie (8,7 kg, soit 8,8 %), le Canada (8 kg, soit 8,1 %), la Belgique (7,7 kg, soit 7,8 %) et la Suisse (7,1 kg, soit 7,2 %). Plusieurs autres pays ont déclaré l'importation de quantités inférieures à 6 tonnes chacun.

114. La consommation licite mondiale de cocaïne, qui est restée relativement stable au cours des 20 dernières années, se situant en moyenne entre 100 et 300 kg par an, s'élevait à 146,5 kg en 2023. Les pays ayant déclaré la plus forte consommation de cette substance étaient le Royaume-Uni (55,1 kg, soit 37,6 % de la consommation mondiale), les États-Unis (28,3 kg, soit 19,3 %), le Royaume des Pays-Bas (13,6 kg, soit 9,3 %) et l'Australie (11,4 kg, soit 7,7 %). Quelques autres pays ont déclaré en avoir consommé des quantités inférieures à 10 kg chacun. Les stocks de cocaïne étaient détenus par le Royaume-Uni (358,7 kg, soit 48,4 % du total mondial), le Pérou (218 kg, soit 29,4 %), les États-Unis (52,3 kg, soit 7 %), la Fédération de Russie (46,3 kg, soit 6,2 %) et la Türkiye (10,2 kg, soit 1,3 %). Un certain nombre d'autres pays ont déclaré détenir des stocks inférieurs à 10 kg chacun.

## Comparaison des tendances relatives à la consommation d'analgésiques opioïdes

115. La section précédente a fait ressortir les principales tendances concernant la fabrication, l'exportation, l'importation et la consommation des différents stupéfiants. Pour se faire une idée générale de l'évolution de la consommation de ces stupéfiants et comprendre comment et pourquoi la consommation de certains d'entre eux augmente ou diminue, il importe de les appréhender de façon globale, en particulier pour ce qui est des analgésiques opioïdes nécessaires pour la prise en charge de la douleur. L'analyse qui suit se fonde sur la consommation des principaux analgésiques opioïdes (codéine, fentanyl, hydrocodone, hydromorphone, morphine et oxycodone), exprimée en doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques par million d'habitants par jour (S-DDD<sub>pmpd</sub>)<sup>20</sup>.

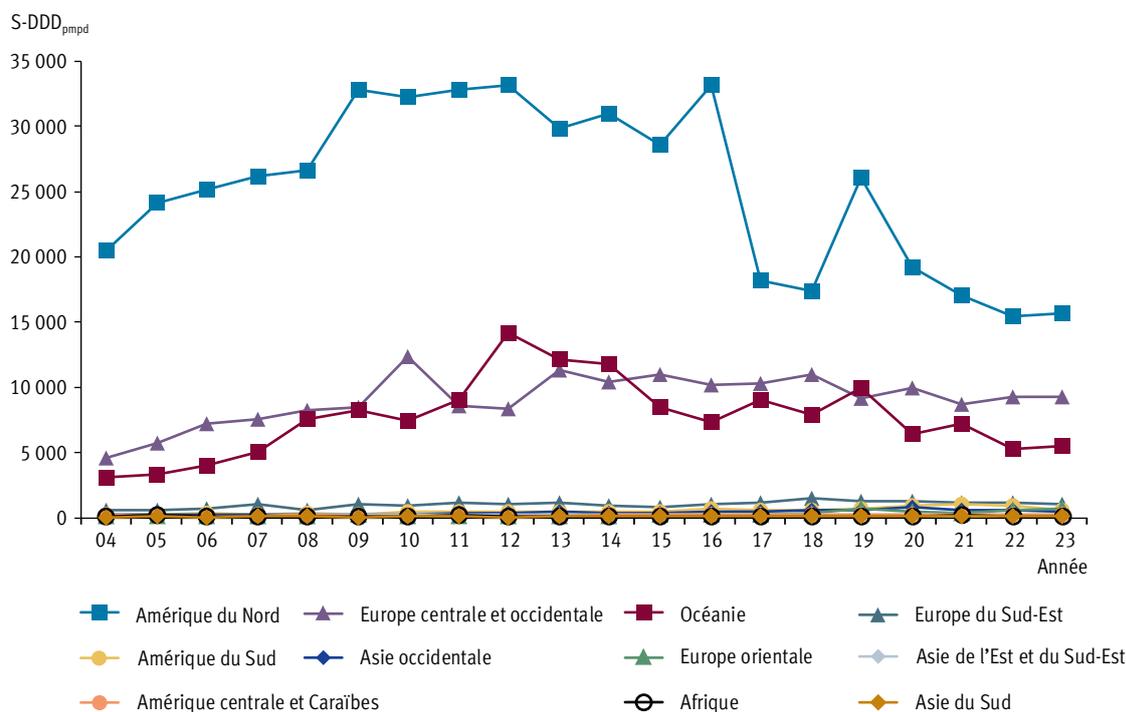
116. En analysant au niveau régional les grandes tendances de la consommation, exprimées en S-DDD<sub>pmpd</sub>, des principaux analgésiques opioïdes (cétobémidone, codéine, dextropropoxyphène, dihydrocodéine, fentanyl, hydrocodone, hydromorphone, morphine, oxycodone, péthidine, tilidine et trimépéridine), on constate que c'est dans les pays développés d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Océanie que ces substances sont les plus consommées.

117. L'analyse régionale confirme la persistance d'une disparité au niveau mondial en ce qui concerne la consommation d'analgésiques opioïdes. Le nombre de S-DDD<sub>pmpd</sub> au niveau régional est calculé à partir de la population totale des pays déclarant une consommation d'analgésiques opioïdes et des quantités totales qu'ils ont déclaré avoir consommées. En 2023, la consommation déclarée par certains pays d'Amérique du Nord, d'Europe occidentale et centrale et d'Océanie a porté les moyennes régionales à 15 723 S-DDD<sub>pmpd</sub> pour l'Amérique du Nord, à 9 222 S-DDD<sub>pmpd</sub> pour l'Europe occidentale et centrale et à 5 509 S-DDD<sub>pmpd</sub> pour l'Océanie. L'Amérique du Nord reste la région où la consommation d'opioïdes pour la prise en charge de la douleur est la plus élevée au monde (voir fig. 32 et 33).

118. Les niveaux de consommation d'opioïdes en Amérique du Nord, en Europe occidentale et centrale et en Océanie sont bien plus élevés que dans toutes les autres régions du monde. En Europe du Sud-Est, la tendance était manifestement à la hausse jusqu'en 2018, année où la consommation a atteint 1 415 S-DDD<sub>pmpd</sub>, mais celle-ci a depuis lentement reculé, pour tomber à 995 S-DDD<sub>pmpd</sub> en 2023, son niveau le plus bas depuis 2016. En Europe orientale, la consommation d'opioïdes a atteint un niveau record en 2019 (601 S-DDD<sub>pmpd</sub>), avant de retomber à 344 S-DDD<sub>pmpd</sub> en 2021. Elle est néanmoins remontée depuis, atteignant 588 S-DDD<sub>pmpd</sub> en 2023. La consommation en Amérique du Sud a globalement augmenté au cours des 20 dernières années, pour atteindre son maximum en 2021 (935 S-DDD<sub>pmpd</sub>). Elle est toutefois retombée par la suite, à 833 S-DDD<sub>pmpd</sub> en 2022, puis à 517 S-DDD<sub>pmpd</sub> en 2023. On peut observer une tendance comparable en Asie occidentale, où la consommation a atteint un niveau record de 702 S-DDD<sub>pmpd</sub> en 2020, avant de retomber à 509 S-DDD<sub>pmpd</sub> en 2021 puis à 373 S-DDD<sub>pmpd</sub> en 2023.

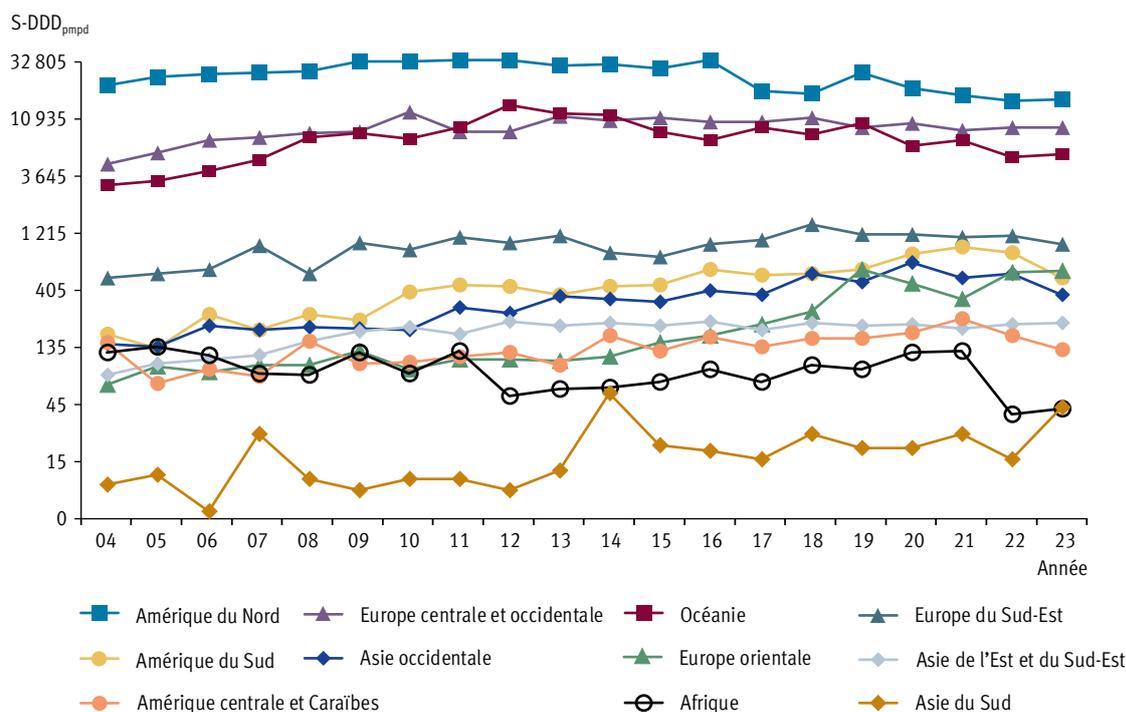
<sup>20</sup>La liste des doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques (S-DDD) et une explication de cette notion figurent dans la quatrième partie, dans les notes afférentes aux tableaux XIV.1.a à i, XIV.2 et XIV.3.

**Figure 32. Consommation d'opioïdes pour le traitement de la douleur dans toutes les régions, exprimée en S-DDD par million d'habitants par jour<sup>a</sup> (2004-2023)**



<sup>a</sup> La consommation régionale d'une substance correspond à la consommation moyenne de tous les pays de la région déclarant une consommation de cette substance.

**Figure 33. Consommation d'opioïdes pour le traitement de la douleur dans toutes les régions, exprimée en S-DDD par million d'habitants par jour<sup>a</sup> (2004-2023) (échelle semi-logarithmique)**

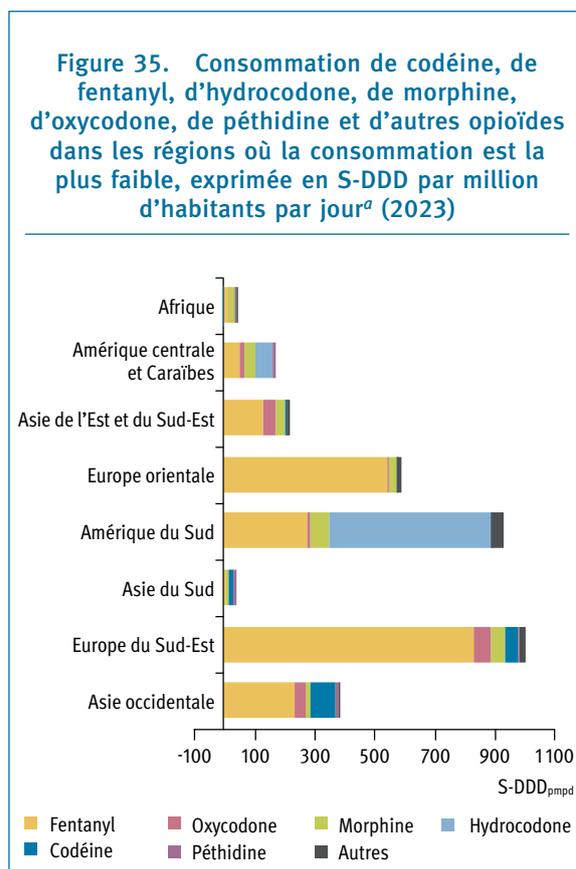
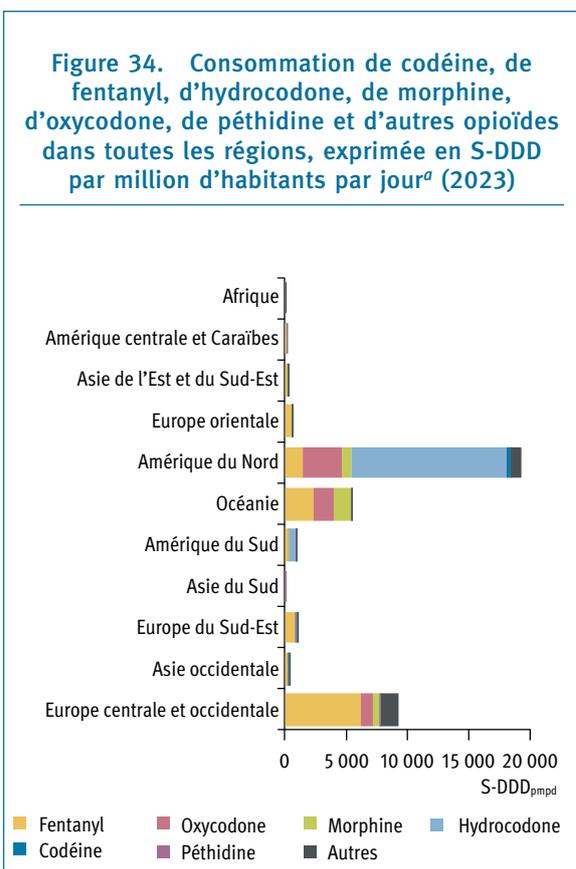


<sup>a</sup> La consommation régionale d'une substance correspond à la consommation moyenne de tous les pays de la région déclarant une consommation de cette substance.

119. Pour l'OICS, les niveaux de consommation d'analgésiques opioïdes sont insuffisants s'ils sont compris entre 100 et 200 S-DDD<sub>pm</sub>pd et très insuffisants s'ils sont inférieurs à 100 S-DDD<sub>pm</sub>pd. Au regard de ces considérations, les niveaux moyens de consommation déclarés en 2023 en Asie de l'Est et du Sud-Est (220 S-DDD<sub>pm</sub>pd), en Amérique centrale et dans les Caraïbes (130 S-DDD<sub>pm</sub>pd), en Asie du Sud (43 S-DDD<sub>pm</sub>pd) et en Afrique (42 S-DDD<sub>pm</sub>pd) sont particulièrement préoccupants.

120. Les figures 34 et 35 présentent la consommation d'analgésiques opioïdes exprimée en nombre total de S-DDD<sub>pm</sub>pd, par substance et par région. Cette analyse souligne une fois de plus la prépondérance du fentanyl dans la plupart des régions du monde. La consommation d'oxycodone est la plus élevée en Amérique du Nord, en Europe occidentale et centrale et en Océanie, même si cette substance est également consommée dans d'autres régions. La consommation d'hydrocodone est importante dans les Amériques. La part de la consommation de morphine est moins importante dans la plupart des régions.

121. L'OICS réaffirme qu'il est urgent d'accroître l'accès aux analgésiques opioïdes et leur disponibilité et d'en améliorer la prescription et l'usage dans tous les pays qui déclarent des niveaux de consommation insuffisants ou très insuffisants, en adoptant des politiques publiques ciblées avec l'appui des gouvernements, des systèmes et des professionnels de santé, de la société civile, de l'industrie pharmaceutique et de la communauté internationale.



<sup>a</sup> La consommation régionale d'une substance correspond à la consommation moyenne de tous les pays de la région déclarant une consommation de cette substance.

<sup>a</sup> La consommation régionale d'une substance correspond à la consommation moyenne de tous les pays de la région déclarant une consommation de cette substance.

**Troisième partie**  
**Offre de matières**  
**premières opiacées**  
**et demande d'opiacés**  
**à des fins médicales**  
**et scientifiques**



## Notes:

La troisième partie intitulée “Offre de matières premières opiacées et demande d’opiacés à des fins médicales et scientifiques” comprend une analyse de la situation actuelle de l’offre et de la demande. Cette analyse fournit à l’OICS les renseignements sur lesquels il se fonde pour formuler les conclusions et les recommandations à ce sujet qui figurent dans son rapport annuel, l’objectif étant de maintenir un équilibre durable entre l’offre de matières premières opiacées et la demande d’opiacés. Les données utilisées dans l’analyse reposent sur les rapports statistiques relatifs à la culture du pavot à opium, à la production et à l’utilisation de matières premières opiacées et à la consommation d’opiacés fournis par les gouvernements pour 2023, ainsi que sur les statistiques préliminaires pour 2025 concernant la culture du pavot à opium et la production de matières premières opiacées qui ont été fournies par les principaux pays producteurs de leur propre initiative et complétées par les évaluations correspondantes pour 2025. Les chiffres pour 2023 sont provisoires et ceux pour 2025 des projections établies à partir des informations disponibles. Tous les chiffres concernant la production, l’utilisation, la consommation, le commerce et les stocks sont exprimés en équivalent morphine ou équivalent thébaine pour faciliter la comparaison. Le texte est complété par des tableaux et des figures.

# OFFRE DE MATIÈRES PREMIÈRES OPIACÉES ET DEMANDE D'OPIACÉS À DES FINS MÉDICALES ET SCIENTIFIQUES

## Introduction

1. Conformément au mandat qui lui a été confié dans la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972 et dans les résolutions pertinentes du Conseil économique et social et de la Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) examine régulièrement les questions ayant une incidence sur l'offre et la demande d'opiacés utilisés à des fins licites et s'attache à assurer un équilibre durable entre les deux. Dans la présente section, il analyse la situation actuelle sur la base des données communiquées par les gouvernements<sup>1</sup>.

2. L'analyse présentée ci-après est fondée sur un examen des données concernant les matières premières opiacées ainsi que les opiacés fabriqués à partir de ces matières premières. Une distinction y est établie entre, d'une part, les matières premières riches en morphine et les opiacés qui en sont dérivés et, d'autre part, les matières premières riches en thébaïne et les opiacés qui en sont dérivés, conformément à la méthodologie adoptée par l'OICS. Dans le tableau 1, la culture du pavot à opium riche en codéine et celle du pavot à opium riche en oripavine sont actuellement indiquées séparément pour deux pays, mais dans le tableau 2, pour les calculs relatifs à l'offre et à la demande totales, le pavot à opium riche en codéine est intégré aux valeurs totales données pour le pavot à opium riche en morphine tandis que le pavot à opium riche en oripavine est intégré aux valeurs totales données pour le pavot à opium riche en thébaïne, en attendant que soit mis au point un système permettant de calculer les quantités correspondantes en équivalent codéine et en équivalent oripavine. L'offre mondiale de matières premières opiacées est calculée à partir des chiffres des stocks et de la production. La demande mondiale de ces matières est évaluée à partir des données relatives à leur utilisation mondiale pour la fabrication de tous les opiacés. Les données concernant la consommation des opiacés dans tous les pays et toutes les régions (y compris l'utilisation mondiale de préparations inscrites au Tableau III de la Convention de 1961 telle que modifiée) et les stocks d'opiacés sont aussi prises en considération. L'utilisation d'opioïdes placés sous contrôle pour fabriquer des substances non placées sous contrôle n'est en revanche pas prise en compte.

3. La présente analyse vient compléter les observations sur les statistiques communiquées pour les différentes matières premières opiacées tirées du pavot à opium (opium, paille de pavot et concentré de paille de pavot) et pour les opiacés qui en sont dérivés. Les lecteurs et lectrices sont invités à consulter ces observations pour obtenir des informations plus approfondies sur l'évolution à long terme de la situation concernant les différentes substances (voir partie 2 ci-dessus). Dans la présente analyse, on s'intéresse surtout aux quatre dernières années pour lesquelles des données statistiques sont disponibles (2020-2023). Pour 2024 et 2025, les chiffres de la production se fondent sur les statistiques préliminaires et les évaluations communiquées par les principaux pays producteurs<sup>2</sup>, tandis que les chiffres de la demande de matières premières opiacées et d'opiacés qui en sont dérivés correspondent à des projections établies par l'OICS à partir des tendances observées par le passé, compte tenu des évaluations communiquées par les gouvernements à ce sujet.

4. Enfin, il est proposé un examen des tendances de la consommation mondiale de l'ensemble des opiacés et des opioïdes synthétiques au cours de la période de 20 ans allant de 2004 à 2023. Cette analyse offre un éclairage sur l'évolution, au fil des ans, de la part relative des opiacés (tirés du pavot à opium) dans la consommation mondiale d'opioïdes. Les lecteurs et lectrices de la présente analyse sont invités à consulter la section intitulée

<sup>1</sup>Il n'est pas tenu compte, dans cette analyse, des données concernant la Chine et la République populaire démocratique de Corée, dont la production de matières premières opiacées est exclusivement destinée à la consommation intérieure. Il n'est pas non plus tenu compte des données relatives à l'utilisation de l'opium saisi et remis en circulation à des fins licites en République islamique d'Iran, ni des données relatives à la demande d'opiacés dérivés de cet opium.

<sup>2</sup>Ces chiffres ont été ajustés, au besoin, en fonction de la teneur en alcaloïdes pouvant être extraits des matières premières en question au moyen d'un traitement industriel.

« Analyse longitudinale de l'équilibre entre l'offre et la demande d'opioïdes et de matières premières opiacées » du rapport annuel de l'OICS pour 2024 (dans le chapitre sur les questions d'intérêt mondial) pour en savoir plus sur le contexte global de cette évolution.

5. L'OICS signale que, bien que les données provenant des pays producteurs et fabricants témoignent d'un équilibre entre l'offre de matières premières opiacées et la demande d'opiacés, des disparités importantes apparaissent entre les pays en ce qui concerne la disponibilité des stupéfiants, ce qui s'explique entre autres choses par le fait que de nombreux pays n'évaluent pas avec précision leurs besoins médicaux en analgésiques opioïdes ou ont un accès limité à ces substances. En conséquence, et conformément aux dispositions et aux objectifs de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée, l'OICS souligne qu'il importe d'assurer une disponibilité suffisante pour tous les pays et toutes les régions, et demande aux pays qui ont davantage de ressources d'aider les autres à garantir l'accessibilité et la disponibilité des substances utilisées dans le traitement de la douleur.

## Offre de matières premières opiacées

### Culture du pavot à opium aux fins de l'extraction d'alcaloïdes

6. Le tableau 1 donne des informations sur la superficie des cultures de pavot à opium (*Papaver somniferum*) utilisé pour l'extraction d'alcaloïdes dans les principaux pays producteurs, en distinguant, le cas échéant, les variétés riches en morphine, en thébaïne, en codéine et en oripavine. Lorsqu'elle existe, une évaluation de la superficie des cultures de ces quatre types de matières premières est indiquée pour chaque année. Des données sur la superficie ensemencée et la superficie effectivement récoltée sont fournies pour toutes les années où elles sont disponibles.

7. Entre 2022 et 2023, la superficie récoltée totale de toutes les variétés de pavot à opium cultivées aux fins de l'extraction d'alcaloïdes a diminué globalement de 27 %, passant de 51 693 à 37 447 ha. En particulier, par rapport à 2022, la superficie des cultures de pavot à opium riche en morphine a diminué d'environ 27 %, celle des cultures de pavot à opium riche en thébaïne, de 7 %, celle des cultures de pavot à opium riche en codéine, de 38 %, et celle des cultures de pavot à opium riche en oripavine, de près de 68 %.

8. Au vu des données disponibles, la diminution de la superficie totale des cultures de pavot à opium aux fins de l'extraction d'alcaloïdes ne semble pas préoccupante pour l'équilibre entre l'offre et la demande et la disponibilité globale des matières premières opiacées sur le marché mondial. Si l'on considère cette diminution en tenant compte du niveau élevé des stocks (voir ci-dessous), l'offre de matières premières opiacées reste tout à fait suffisante pour satisfaire la demande exprimée par les pays pour la période 2024-2025.

### Morphine

9. En 2023, la superficie totale récoltée de pavot à opium riche en morphine était de 31 944 ha, c'est-à-dire qu'elle était inférieure de 23 % à la superficie estimée des cultures de cette variété (41 547 ha). Par rapport à 2022, les évolutions dans la superficie totale récoltée n'ont pas été les mêmes d'un pays cultivateur à l'autre en 2023. Après avoir été pratiquement divisée par 10 entre 2021 et 2022, la culture en Australie a continué à considérablement diminuer, passant de 270 ha en 2022 à seulement 50 ha en 2023. En Hongrie, après avoir diminué pendant plusieurs années, la culture de la variété riche en morphine de pavot à opium a recommencé à augmenter, passant de 46 ha en 2022 à 90 ha en 2023. En France, avec 5 100 ha en 2023, cette culture est restée pratiquement au même niveau qu'en 2022 (4 929 ha). En Espagne, elle a fortement diminué, passant de 3 041 ha en 2022 à 725 ha en 2023, confirmant ainsi les fluctuations annuelles observées ces dernières années. La plus forte baisse par rapport à 2022 a été observée en Türkiye, où la superficie récoltée de pavot à opium riche en morphine est passée de 26 499 à 17 823 ha, confirmant la tendance à la baisse qui avait été constatée ces dernières années et devrait se poursuivre en 2024. L'Inde a fait état d'une diminution de la superficie cultivée : de 8 500 ha en 2022, celle-ci est passée à 8 156 ha en 2023, et devrait rester à un niveau comparable en 2024. En 2022, ce pays a commencé à rendre compte de la culture de pavot à

opium riche en morphine aux fins de la production de paille de pavot, en plus de sa culture traditionnelle aux fins de la production d'opium. En 2023, l'Inde a cultivé 5 834 ha de cette variété pour produire de l'opium et 2 322 ha pour produire de la paille de pavot riche en morphine. Dans ce pays, les cultures destinées à la production d'opium devraient se maintenir à un niveau comparable au cours des prochaines années, mais les cultures destinées à la production de paille de pavot pourraient augmenter. Les augmentations et diminutions annuelles observées dans chacun des grands pays producteurs sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

10. Les projections établies à partir des données et les données préliminaires communiquées par les pays pour 2024 indiquent que la superficie totale effectivement récoltée de pavot à opium riche en morphine dans les principaux pays producteurs devrait diminuer de 5 % par rapport à 2023, passant de 31 944 à 30 355 ha. Après la tendance générale à la baisse observée depuis 2020, on estime que la superficie de ces cultures pourrait considérablement augmenter en 2025 et atteindre 71 337 ha. Ce chiffre pourrait varier selon que l'Inde et la Türkiye augmentent ou non leurs cultures de cette variété, mais l'on s'attend à ce qu'elles continuent de décliner dans les autres pays. Les projections concernant la superficie cultivée dans chacun des grands pays producteurs sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1. Culture de variétés de pavot à opium riches en morphine, en thébaïne, en codéine et en oripavine (2020-2025)**

*(Superficie estimée, confirmée par l'Organe international de contrôle des stupéfiants, superficie ensemencée et superficie récoltée, en hectares)*

	2020	2021	2022	2023 <sup>a</sup>	2024 <sup>b</sup>	2025 <sup>c</sup>
<b>Australie</b>						
<b>Pavot à opium riche en morphine</b>						
Superficie estimée	5 766	3 900	600	330	—	200
Superficie ensemencée	2 739	2 698	345	175	—	s. o.
Superficie effectivement récoltée	2 263	2 420	270	50	—	s. o.
<b>Pavot à opium riche en thébaïne</b>						
Superficie estimée	5 606	5 993	3 750	4 050	4 050	2 425
Superficie ensemencée	4 326	5 480	3 154	3 931	2 743	s. o.
Superficie effectivement récoltée	3 817	4 989	2 910	2 718	2 517	s. o.
<b>Pavot à opium riche en codéine</b>						
Superficie estimée	6 040	3 649	1 800	—	935	1 400
Superficie ensemencée	4 625	2 286	1 421	—	823	s. o.
Superficie effectivement récoltée	4 236	1 954	1 314	—	712	s. o.
<b>Pavot à opium riche en oripavine</b>						
Superficie estimée	4 923	1 450	1 700	—	2 400	5 150
Superficie ensemencée	3 784	727	1 678	—	1 169	s. o.
Superficie effectivement récoltée	3 721	641	1 394	—	1 063	s. o.
<b>Pavot à opium riche en morphine, en thébaïne, en codéine et en oripavine</b>						
<b>Total de la superficie estimée</b>	<b>22 335</b>	<b>14 992</b>	<b>7 850</b>	<b>4 380</b>	<b>7 385</b>	<b>9 175</b>
<b>Total de la superficie ensemencée</b>	<b>15 474</b>	<b>11 191</b>	<b>6 598</b>	<b>4 106</b>	<b>4 735</b>	<b>s. o.</b>
<b>Total de la superficie effectivement récoltée</b>	<b>14 037</b>	<b>10 004</b>	<b>5 888</b>	<b>2 768</b>	<b>4 292</b>	<b>s. o.</b>
<b>Espagne</b>						
<b>Pavot à opium riche en morphine</b>						
Superficie estimée	9 441	525	3 400	863	624	137
Superficie ensemencée	4 179	510	3 049	750	619	s. o.
Superficie effectivement récoltée	4 179	510	3 041	725	619	s. o.

**Tableau 1. Culture de variétés de pavot à opium riches en morphine, en thébaïne, en codéine et en oripavine (2020-2025) (suite)**

	2020	2021	2022	2023 <sup>a</sup>	2024 <sup>b</sup>	2025 <sup>c</sup>
<b>Pavot à opium riche en thébaïne</b>						
Superficie estimée	2 809	20	—	—	—	—
Superficie ensemencée	2 695	20	—	—	—	s. o.
Superficie effectivement récoltée	2 695	20	—	—	—	s. o.
<b>Pavot à opium riche en codéine</b>						
Superficie estimée	863	6 705	2 389	3 022	4 244	7 122
Superficie ensemencée	2 532	6 540	2 162	2 216	4 104	s. o.
Superficie effectivement récoltée	2 532	6 540	2 142	2 154	3 928	s. o.
<b>Pavot à opium riche en oripavine</b>						
Superficie estimée	1 480	3 900	581	844	2 052	5 216
Superficie ensemencée	1 515	3 495	581	734	2 041	s. o.
Superficie effectivement récoltée	1 515	3 495	581	631	2 036	s. o.
<b>Pavot à opium riche en morphine, en thébaïne, en codéine et en oripavine</b>						
<b>Total de la superficie estimée</b>	<b>14 593</b>	<b>11 150</b>	<b>6 370</b>	<b>4 729</b>	<b>18 405</b>	<b>12 338</b>
<b>Total de la superficie ensemencée</b>	<b>10 921</b>	<b>10 565</b>	<b>5 792</b>	<b>3 700</b>	—	<b>s. o.</b>
<b>Total de la superficie effectivement récoltée</b>	<b>10 921</b>	<b>10 565</b>	<b>5 764</b>	<b>3 510</b>	—	<b>s. o.</b>
<b>France</b>						
<b>Pavot à opium riche en morphine</b>						
Superficie estimée	8 750	5 400	5 347	5 100	4 642	5 300
Superficie ensemencée	8 565	5 253	5 347	5 100	4 440	s. o.
Superficie effectivement récoltée	7 345	4 921	4 929	5 100	3 866	s. o.
<b>Pavot à opium riche en thébaïne</b>						
Superficie estimée	—	800	—	—	1 588	2 000
Superficie ensemencée	94	1 079	—	—	1 558	s. o.
Superficie effectivement récoltée	92	1 075	—	—	1 519	s. o.
<b>Pavot à opium riche en morphine et en thébaïne</b>						
<b>Total de la superficie estimée</b>	<b>8 750</b>	<b>6 200</b>	<b>5 347</b>	<b>5 100</b>	<b>6 230</b>	<b>7 300</b>
<b>Total de la superficie ensemencée</b>	<b>8 659</b>	<b>6 332</b>	<b>5 347</b>	<b>5 100</b>	<b>5 998</b>	<b>s. o.</b>
<b>Total de la superficie effectivement récoltée</b>	<b>7 437</b>	<b>5 996</b>	<b>4 929</b>	<b>5 100</b>	<b>5 385</b>	<b>s. o.</b>
<b>Hongrie</b>						
<b>Pavot à opium riche en morphine</b>						
Superficie estimée	11 005	8 000	1 700	500	600	600
Superficie ensemencée	2 221	682	182	137	479	—
Superficie effectivement récoltée	1 395	367	46	90	240	—
<b>Pavot à opium riche en thébaïne</b>						
Superficie estimée	—	—	—	—	—	—
Superficie ensemencée	2	—	—	—	—	—
Superficie effectivement récoltée	—	—	—	—	—	—
<b>Pavot à opium riche en morphine et en thébaïne</b>						
<b>Total de la superficie estimée</b>	<b>11 005</b>	<b>8 000</b>	<b>1 700</b>	<b>500</b>	<b>12 702</b>	<b>600</b>
<b>Total de la superficie ensemencée</b>	<b>2 223</b>	<b>682</b>	<b>182</b>	<b>137</b>	—	<b>s. o.</b>
<b>Total de la superficie effectivement récoltée</b>	<b>1 395</b>	<b>367</b>	<b>46</b>	<b>90</b>	—	<b>s. o.</b>

	2020	2021	2022	2023 <sup>a</sup>	2024 <sup>b</sup>	2025 <sup>c</sup>
<b>Inde</b>						
<b>Pavot à opium riche en morphine</b>						
Total de la superficie estimée	4 959	5 498	8 500	11 000	12 406	..
Total de la superficie ensemencée	4 799	5 498	8 500	8 446	12 406	..
Total de la superficie effectivement récoltée	4 941	5 406	8 500	8 156	11 429	..
<b>Slovaquie</b>						
<b>Pavot à opium riche en morphine</b>						
Total de la superficie estimée	3 483	3 500	100	2 000	100	500
Total de la superficie ensemencée	3 297	2 768	158	30	20	s. o.
Total de la superficie effectivement récoltée	4 822	2 540	67	—	—	s. o.
<b>Türkiye<sup>d</sup></b>						
<b>Pavot à opium riche en morphine</b>						
Total de la superficie estimée	70 000	51 673	41 162	21 754	16 257	64 600
Total de la superficie ensemencée	46 125	51 673	41 159	21 065	15 908	s. o.
Total de la superficie effectivement récoltée	35 012	41 893	26 499	17 823	14 201	s. o.

Note : Quand les champs sont en rouge, c'est que la valeur indiquée excède la superficie estimée ou le total de la superficie estimée. Les chiffres en italique correspondent aux données préliminaires et aux projections. Un tiret (—) signifie que la quantité est nulle. Les deux points (..) indiquent que des données statistiques ont été fournies mais qu'aucune valeur n'a été présentée pour l'élément en question. La mention « s. o. » indique que les données ne sont pas encore disponibles.

<sup>a</sup> Les chiffres pour 2023 se fondent sur les statistiques que les gouvernements ont communiquées au moyen du formulaire C ou, à défaut, sur les données préliminaires qu'ils ont fournies lors de consultations avec l'OICS.

<sup>b</sup> Les chiffres pour 2024 se fondent sur les données préliminaires communiquées à l'OICS par les gouvernements lors des consultations.

<sup>c</sup> Les chiffres pour 2025 se fondent sur les évaluations (formulaire B) communiquées à l'OICS par les gouvernements.

<sup>d</sup> Depuis le 31 mai 2022, « Türkiye » est la forme courte utilisée à l'Organisation des Nations Unies à la place de « Turquie ».

## Thébaïne

11. En 2023, comme l'année précédente, l'Australie était le seul pays à cultiver du pavot à opium riche en thébaïne, et la superficie consacrée à cette culture a légèrement diminué par rapport à 2022, passant de 2 910 à 2 718 ha. En conséquence, la culture mondiale du pavot à opium riche en thébaïne a diminué de 7 % en 2023. Malgré cette réduction des cultures, la diminution globale des stocks de matières premières opiacées riches en thébaïne (exprimés en équivalent thébaïne) et l'accroissement de la demande en 2023, qui sera traité plus en détail ci-après, aucune pénurie de ces matières premières n'a été constatée en 2023, ce qui semble indiquer que l'offre est restée suffisante pour couvrir la demande. Les augmentations et diminutions annuelles observées dans chacun des grands pays producteurs sont présentées dans le tableau 1.

12. Les projections établies à partir des données et les données préliminaires communiquées par les pays indiquent que la France devrait devenir, avec l'Australie, l'un des principaux pays cultivateurs de pavot à opium riche en thébaïne quand elle reprendra la culture de cette variété en 2024, avec une surface de récolte estimée à 1 519 ha. En 2024, l'Australie devrait en cultiver 2 517 ha, ce qui correspond au niveau de 2023. **L'OICS est en contact avec tous les grands pays cultivateurs pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de pénurie de matières premières opiacées riches en thébaïne sur les marchés mondiaux.** Les projections concernant la superficie cultivée dans chacun des grands pays producteurs sont présentées dans le tableau 1.

## Codéine

13. Entre 2022 et 2023, la superficie totale ensemencée de pavot à opium riche en codéine a diminué de 38 %, passant de 3 456 à 2 154 ha, et la superficie récoltée est restée proche de la superficie estimée, qui était de 3 022 ha. En 2023, l'Espagne était le seul pays à cultiver cette variété de pavot à opium, dont la superficie de culture devrait augmenter pour atteindre 3 928 ha en 2024, puis 7 122 ha en 2025, soit quasiment le double. L'Australie devait reprendre la culture de la variété de pavot à opium riche en codéine, sur une superficie de 712 ha en 2024, et en

ensemencer 1 400 ha en 2025. **L'OICS est en contact avec tous les grands pays cultivateurs pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de pénurie de matières premières opiacées riches en codéine sur les marchés mondiaux.** Les projections concernant la superficie cultivée dans chacun des grands pays producteurs sont présentées dans le tableau 1.

### Oripavine

14. En 2023, la culture du pavot à opium riche en oripavine a confirmé la tendance à la baisse amorcée en 2020, diminuant de plus de moitié par rapport à l'année précédente (631 ha en 2023 contre 1 975 ha en 2022). La principale raison de cette diminution est que l'Australie a cessé de cultiver cette variété de pavot à opium en 2023. Elle prévoit néanmoins de reprendre cette culture en 2024, avec une superficie de récolte de 1 063 ha, et d'ensemencer une surface près de cinq fois plus importante en 2025, ce qui amènerait la surface totale cultivée à 5 150 ha. L'Espagne, qui était le seul pays à cultiver la variété de pavot à opium riche en oripavine en 2023, prévoyait d'étendre considérablement cette culture pour la porter à 2 032 ha en 2024, puis à 5 216 ha en 2025, soit quasiment trois fois plus. Aucune pénurie de matières premières riches en oripavine n'est donc à craindre pour l'avenir. **L'OICS est en contact avec tous les grands pays cultivateurs pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de pénurie de matières premières opiacées riches en oripavine sur les marchés mondiaux.** Les projections concernant la superficie cultivée dans chacun des grands pays producteurs sont présentées dans le tableau 1.

### Noscapine

15. Aucune culture de pavot à opium riche en noscapine n'a été déclarée en 2023. La production d'opiacés à partir de cette variété<sup>3</sup> a été déclarée en 2023 par l'Australie, qui en a extrait 3 tonnes de morphine. Le pays n'a déclaré aucune culture de paille de pavot riche en noscapine en 2023, mais uniquement les stocks de cette variété, qui ont permis l'extraction de morphine. En 2024, d'après les données préliminaires, l'Australie devrait récolter 339 ha de cultures de pavot à opium riche en noscapine et la France 1 817 ha. Cette dernière a lancé des recherches devant s'étaler sur la période 2024-2025 en vue de déterminer s'il serait possible à l'avenir d'extraire de la morphine et de la codéine du pavot à opium riche en noscapine. La France et l'Australie comptent cultiver cette variété de pavot en 2025, et d'en semer respectivement 1 700 ha et 490 ha. La France prévoit d'en extraire 9,5 tonnes de morphine en 2025, mais l'Australie n'a fait état d'aucun projet d'extraction de ce type pour cette année-là.

16. La noscapine n'est pas placée sous contrôle international, bien qu'il soit possible d'extraire une quantité significative de morphine du pavot à opium riche en noscapine. **Aux fins du contrôle de la fabrication de morphine, l'OICS demande aux pays qui cultivent du pavot à opium riche en noscapine de fournir, de manière cohérente et régulière, des informations sur cette culture et sur l'usage auquel cette plante est destinée, et de lui déclarer toute extraction et utilisation de la morphine qu'elle contient.**

## Production de matières premières opiacées

17. Les tableaux 2 et 3 renseignent sur la production et la demande à l'échelle mondiale de matières premières opiacées riches en morphine et de matières premières riches en thébaïne, respectivement, pour la période 2020-2025. Comme les années précédentes, du fait de divers facteurs, notamment des conditions météorologiques, la production effective de matières premières opiacées en 2024 et 2025 pourrait différer des projections établies. Pour la période considérée, le fait que certains pays n'aient pas communiqué de statistiques ou d'estimations, ou que ces informations soient incomplètes, a une incidence sur les projections. Dans l'ensemble, la production de matières premières riches en morphine a diminué de 47 % et celle de matières premières riches en thébaïne a augmenté de 46 % en 2023. La production de ces deux types de matières premières devrait doubler en 2024 et poursuivre sa formidable augmentation en 2025, pratiquement tous les grands producteurs ayant prévu d'augmenter sensiblement leur production. On ne s'attend donc à aucune pénurie de matières premières opiacées ces prochaines années.

<sup>3</sup>Dans le tableau II de la quatrième partie de la présente publication, les données relatives à la superficie récoltée et à la superficie estimée des cultures de pavot à opium riche en noscapine sont intégrées aux données relatives au pavot à opium riche en morphine.

## Morphine

18. Entre 2022 et 2023, la production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine<sup>4</sup> dans les principaux pays producteurs est descendue de 304 à 161 tonnes équivalent morphine (voir tableau 2). Cette baisse s'explique principalement par la réduction de sa production en Australie, premier pays producteur en 2022 (91 tonnes), qui n'a produit qu'une tonne d'équivalent morphine en 2023, la culture de pavot à opium riche en morphine ayant cessé cette année-là. Cette évolution avait été anticipée dans le rapport de l'OICS sur les stupéfiants pour 2023. Le premier producteur en 2023 était la France, avec 59 tonnes équivalent morphine. Elle était suivie de l'Espagne (50 tonnes), de l'Inde (31 tonnes) et de la Türkiye (20 tonnes). La production cumulée de ces pays confirme une tendance à la baisse amorcée en 2021. Les quantités de matières premières opiacées riches en morphine déclarées par les autres pays producteurs n'étaient pas suffisantes pour être prises en compte dans le présent rapport<sup>5</sup>.

19. On s'attend à ce que la tendance à la baisse observée depuis 2020 dans la production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine s'inverse en 2024 et 2025, la production devant doubler en 2024 pour atteindre 324 tonnes, puis augmenter encore de 42 % en 2025 et s'établir à 459 tonnes.

20. En 2024, l'essentiel des quantités devraient être produites par l'Espagne, devant l'Inde, la France, l'Australie et la Türkiye (par ordre décroissant), et ces pays devraient suivre la même tendance à la hausse en 2025. Le tableau 2 ci-dessous présente des informations plus détaillées sur les prévisions concernant la production de matières premières opiacées riches en morphine en 2024 et 2025.

**Tableau 2. Matières premières opiacées riches en morphine : production, demande, différence entre les deux et stocks, en tonnes équivalent morphine (2020-2025)**

	2020	2021	2022	2023 <sup>a</sup>	2024 <sup>b</sup>	2025 <sup>c</sup>
<b>Australie</b>						
Production	75	96	91	1	35	58
<b>Espagne</b>						
Production	113	100	81	50	146	222
<b>France</b>						
Production	75	37	76	59	58	89
<b>Hongrie</b>						
Production	6	0	0	0	2	4
<b>Inde</b>						
Production	27	27	30	31	65	s. o.
<b>Türkiye<sup>d</sup></b>						
Production	69	69	26	20	18	82
<b>Reste du monde</b>						
Production	15	0	0	0	0	4
<b>(1) Production totale</b>	<b>380</b>	<b>329</b>	<b>304</b>	<b>161</b>	<b>324</b>	<b>459</b>
<b>Demande :</b>						
Opium	19	24	38	34	31	32
Paille de pavot et concentré de paille de pavot	308	201	267	385	328	328
<b>(2) Demande totale de matières premières opiacées</b>	<b>327</b>	<b>225</b>	<b>305</b>	<b>419</b>	<b>359</b>	<b>360</b>
<b>(3) Demande totale d'opiacés à des fins médicales et scientifiques<sup>e</sup></b>	<b>307</b>	<b>280</b>	<b>268</b>	<b>306</b>	<b>332</b>	<b>328</b>
<b>Différence, (1) moins (2)</b>	<b>53</b>	<b>104</b>	<b>-1</b>	<b>-258</b>	<b>-35</b>	<b>99</b>
<b>Différence, (1) moins (3)</b>	<b>73</b>	<b>49</b>	<b>36</b>	<b>-145</b>	<b>-8</b>	<b>131</b>

<sup>4</sup>La présente analyse se fonde essentiellement sur les matières premières obtenues à partir du pavot à opium riche en morphine, mais elle tient aussi compte de la morphine contenue dans le pavot à opium riche en thébaïne ainsi que dans le pavot à opium riche en codéine, lorsqu'il y a lieu.

<sup>5</sup>La production cumulée des autres pays producteurs était inférieure au seuil d'une demi-tonne à partir duquel, selon la méthodologie de l'OICS, les valeurs sont arrondies à une tonne.

**Tableau 2. Matières premières opiacées riches en morphine : production, demande, différence entre les deux et stocks, en tonnes équivalent morphine (2020-2025) (suite)**

	2020	2021	2022	2023 <sup>a</sup>	2024 <sup>b</sup>	2025 <sup>c</sup>
<b>Stocks :</b>						
Opium	96	94	105	58	s. o.	s. o.
Paille de pavot	367	496	431	353	s. o.	s. o.
Concentré de paille de pavot	304	298	303	254	s. o.	s. o.
<b>Total des stocks de matières premières opiacées</b>	<b>767</b>	<b>888</b>	<b>839</b>	<b>665</b>	<b>837</b>	<b>879</b>
<b>Total des stocks de tous les opiacés</b>	<b>523</b>	<b>458</b>	<b>500</b>	<b>514</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>

Note : Les données en italique correspondent aux données préliminaires et aux projections ; la mention « s. o. » indique que les données ne sont pas encore disponibles.

<sup>a</sup> Les chiffres pour 2023 se fondent sur les statistiques que les gouvernements ont communiquées au moyen du formulaire C ou, à défaut, sur les données préliminaires qu'ils ont fournies lors de consultations avec l'OICS.

<sup>b</sup> Les chiffres pour 2024 se fondent sur les données préliminaires communiquées à l'OICS par les gouvernements lors des consultations.

<sup>c</sup> Les chiffres pour 2025 se fondent sur les évaluations (formulaire B) communiquées à l'OICS par les gouvernements.

<sup>d</sup> Depuis le 31 mai 2022, « Türkiye » est la forme courte utilisée à l'Organisation des Nations Unies à la place de « Turquie ».

<sup>e</sup> À l'exclusion de la demande de substances non visées par la Convention de 1961 telle que modifiée.

## Thébaïne

21. La production mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne<sup>6</sup> est passée de 187 tonnes équivalent thébaïne en 2022 à 101 tonnes en 2023 (voir tableau 3 ci-dessous). Cette baisse avait été anticipée dans le rapport de l'OICS sur les stupéfiants pour 2023. Comme en 2022, l'Australie était le seul pays producteur, avec 98 tonnes. Les 3 tonnes restantes provenaient d'opium produit en Inde.

22. La production mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne devrait doubler, pour atteindre 235 tonnes en 2024, puis continuer d'augmenter, pour s'établir à 342 tonnes en 2025, ce qui représente une augmentation de 46 % d'une année sur l'autre. L'Australie devrait rester le principal pays producteur (130 tonnes en 2024 et 167 tonnes en 2025), devant l'Espagne (70 tonnes en 2024 et 145 tonnes en 2025) et la France (32 tonnes en 2024 et 30 tonnes en 2025), la production de thébaïne ayant repris dans ces deux derniers pays après une interruption de deux ans. La production d'opium en Inde devrait s'élever à 3 tonnes équivalent thébaïne. Le tableau 3 ci-dessous présente des projections plus détaillées concernant la production de matières premières opiacées riches en thébaïne en 2024 et 2025.

**Tableau 3. Matières premières opiacées riches en thébaïne : production, demande, différence entre les deux et stocks, en tonnes équivalent thébaïne (2020-2025)**

	2020	2021	2022	2023 <sup>a</sup>	2024 <sup>b</sup>	2025 <sup>c</sup>
<b>Australie</b>						
Production	115	152	184	98	130	167
<b>Espagne</b>						
Production	59	1	0	0	70	145
<b>France</b>						
Production	5	8	0	0	32	30
<b>Hongrie</b>						
Production	0	0	0	0	0	0
<b>Inde</b>						
Thébaïne extraite de l'opium	3	3	3	3	3	s. o.
<b>Reste du monde</b>						
Thébaïne extraite de la paille de pavot (M)	0	0	0	0	0	0
<b>(1) Production totale</b>	<b>182</b>	<b>164</b>	<b>187</b>	<b>101</b>	<b>235</b>	<b>342</b>

<sup>6</sup> La présente analyse se fonde essentiellement sur les matières premières obtenues à partir du pavot à opium riche en thébaïne et en oripavine, mais tient aussi compte de la thébaïne contenue dans le pavot à opium riche en morphine, lorsqu'il y a lieu.

	2020	2021	2022	2023 <sup>a</sup>	2024 <sup>b</sup>	2025 <sup>c</sup>
<b>Demande :</b>						
Opium	2	2	2	3	2	3
Paille de pavot et concentré de paille de pavot	116	120	103	130	139	134
<b>(2) Demande totale de matières premières</b>	<b>118</b>	<b>122</b>	<b>105</b>	<b>133</b>	<b>141</b>	<b>137</b>
<b>(3) Demande totale d'opiacés à des fins médicales et scientifiques<sup>d</sup></b>	<b>111</b>	<b>104</b>	<b>109</b>	<b>114</b>	<b>118</b>	<b>122</b>
<b>Différence, (1) moins (2)</b>	<b>64</b>	<b>42</b>	<b>82</b>	<b>-32</b>	<b>94</b>	<b>205</b>
<b>Différence, (1) moins (3)</b>	<b>71</b>	<b>60</b>	<b>78</b>	<b>-13</b>	<b>117</b>	<b>220</b>
<b>Stocks :</b>						
Opium	10	9	0	0	s. o.	s. o.
Paille de pavot	234	266	248	170	s. o.	s. o.
Concentré de paille de pavot	76	98	54	74	s. o.	s. o.
<b>Total des stocks de matières premières opiacées</b>	<b>320</b>	<b>373</b>	<b>302</b>	<b>244</b>	<b>314</b>	<b>342</b>
<b>Total des stocks de tous les opiacés</b>	<b>194</b>	<b>218</b>	<b>208</b>	<b>213</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>

Note : Les données en italique correspondent aux données préliminaires et aux projections ; la mention « s. o. » indique que les données ne sont pas encore disponibles.

<sup>a</sup> Les chiffres pour 2023 se fondent sur les statistiques que les gouvernements ont communiquées au moyen du formulaire C ou, à défaut, sur les données préliminaires qu'ils ont fournies lors de consultations avec l'OICS.

<sup>b</sup> Les chiffres pour 2024 se fondent sur les données préliminaires communiquées à l'OICS par les gouvernements lors des consultations.

<sup>c</sup> Les chiffres pour 2025 se fondent sur les évaluations (formulaire B) communiquées à l'OICS par les gouvernements.

<sup>d</sup> À l'exclusion de la demande de substances non visées par la Convention de 1961 telle que modifiée.

## Stocks mondiaux de matières premières opiacées et d'opiacés dérivés de ces matières premières

### Morphine

23. Comme le montre le tableau 2, les stocks de matières premières opiacées riches en morphine (paille de pavot, concentré de paille de pavot et opium) s'élevaient à la fin de 2023 à environ 665 tonnes équivalent morphine<sup>7</sup>, ce qui représente une baisse importante par rapport aux 839 tonnes de 2022. Cette diminution est conforme aux suggestions de l'OICS, qui avait recommandé aux pays d'éviter d'accumuler des stocks trop importants mais de prévoir des quantités suffisantes pour couvrir sans problème la demande mondiale, telle que l'ont exprimée les pays. Le pays qui en détenait les plus gros stocks était la Türkiye (217 tonnes), devant l'Espagne (197 tonnes), l'Inde (74 tonnes), la France (66 tonnes), l'Australie (47 tonnes), le Japon (18 tonnes), la Hongrie et les États-Unis (17 tonnes chacun), et la Norvège et l'Afrique du Sud (4 tonnes chacun). À eux tous, ces pays détenaient environ 99 % des stocks mondiaux, le reste se trouvant dans d'autres pays producteurs et dans des pays importateurs de matières premières opiacées.

24. À la fin de 2023, les stocks mondiaux d'opiacés dérivés de matières premières riches en morphine, principalement sous forme de codéine et de morphine, s'élevaient à 514 tonnes équivalent morphine, ce qui représente une augmentation par rapport aux 500 tonnes comptabilisées à la fin de 2022.

### Thébaïne

25. Les stocks de matières premières opiacées riches en thébaïne (paille de pavot, concentré de paille de pavot et opium) ont diminué entre la fin de 2022 et la fin de 2023, passant de 302 à 244 tonnes équivalent thébaïne<sup>7</sup>. C'est l'Espagne qui en détenait les plus gros stocks (142 tonnes), devant l'Australie (48 tonnes), les États-Unis (33 tonnes) et la France (21 tonnes). À eux quatre, ces pays détenaient près de 100 % des stocks mondiaux en 2023.

<sup>7</sup> Les données relatives aux stocks proviennent des statistiques annuelles de la production, de la fabrication, de la consommation, des stocks et des saisies de stupéfiants (formulaire C) qui concernent le concentré de paille de pavot et l'opium ou des informations préliminaires fournies par les principaux pays producteurs et importateurs lors de consultations avec l'OICS.

26. Les stocks mondiaux d'opiacés dérivés de la thébaïne (oxycodone, thébaïne et, en petite quantité, oxymorphone) ont augmenté entre la fin de 2022 et 2023, passant de 208 à 213 tonnes équivalent thébaïne.

## **Demande d'opiacés**

27. Comme il est indiqué ci-dessous, l'OICS mesure la demande d'opiacés de deux façons, en se fondant : a) sur l'utilisation des matières premières opiacées, pour tenir compte de la demande des fabricants ; et b) sur la consommation mondiale à des fins médicales et scientifiques de l'ensemble des opiacés placés sous contrôle au titre de la Convention de 1961 telle que modifiée<sup>8</sup>.

### **Demande de matières premières opiacées émanant des fabricants, mesurée à partir de l'utilisation des matières premières**

28. La demande mondiale de matières premières opiacées riches en morphine (d'opium, en particulier), qui diminuait depuis 2014, a connu une brusque augmentation entre 2021 et 2022, passant de 225 à 305 tonnes équivalent morphine. En 2023, elle a encore augmenté, atteignant 419 tonnes, mais elle devrait diminuer en 2024, pour s'établir à 359 tonnes, et rester pratiquement au même niveau (360 tonnes) en 2025 (voir tableau 2).

29. Comme la demande mondiale de matières premières opiacées riches en morphine, celle de matières premières opiacées riches en thébaïne émanant des fabricants affiche une tendance à la baisse depuis 2016, exception faite de l'année 2019, où elle a été de 164 tonnes, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis plusieurs années. Depuis, elle est restée à des niveaux nettement inférieurs : 122 tonnes en 2021, 105 tonnes en 2022 et 133 tonnes en 2023. Elle devrait s'élever à 141 tonnes en 2024 et descendre à 137 tonnes en 2025 (voir tableau 3).

### **Demande d'opiacés, exprimée en quantités consommées**

30. La figure I ci-dessous présente la demande d'opiacés sous l'angle de la consommation, ventilée par principaux stupéfiants et exprimée en équivalent morphine, des opiacés dérivés de la morphine. Parmi ces opiacés, la codéine et l'hydrocodone sont les plus consommés. La demande mondiale d'opiacés dérivés de la morphine a augmenté, passant de 268 tonnes en 2022 à 306 tonnes en 2023.

31. La demande d'opiacés dérivés de la thébaïne, concentrée principalement aux États-Unis, a fortement augmenté à partir de la fin des années 90. En 2013, elle a commencé à diminuer à l'échelle mondiale en raison du recul de la demande dans ce pays. Elle est néanmoins repartie à la hausse en 2020, atteignant 111 tonnes équivalent thébaïne, avant de redescendre à 104 tonnes en 2021, puis de reprendre son augmentation en 2022 (109 tonnes) et en 2023 (114 tonnes). Elle devrait continuer de progresser en 2024 et en 2025, pour s'établir respectivement à 118 puis 122 tonnes équivalent thébaïne (voir tableau 3).

## **Différence entre l'offre et la demande de matières premières opiacées**

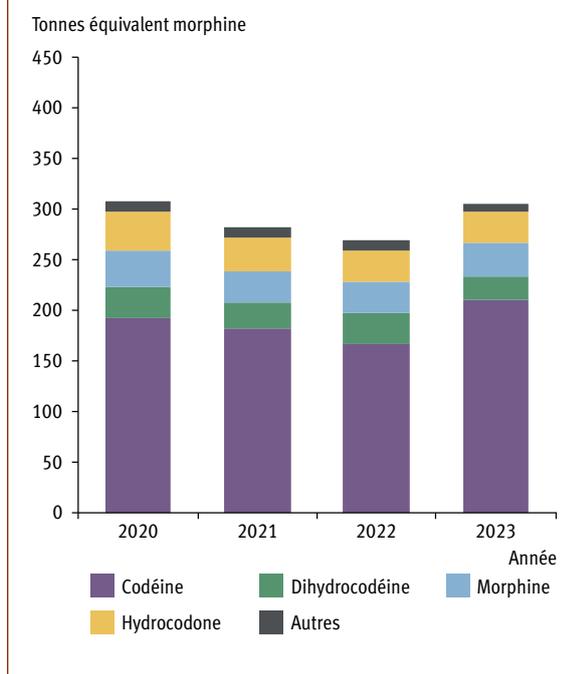
### **Morphine**

32. Entre 2009 et 2016, la production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine était supérieure à la demande mondiale. Les stocks se sont donc accrus, malgré quelques fluctuations. En 2017 et 2018,

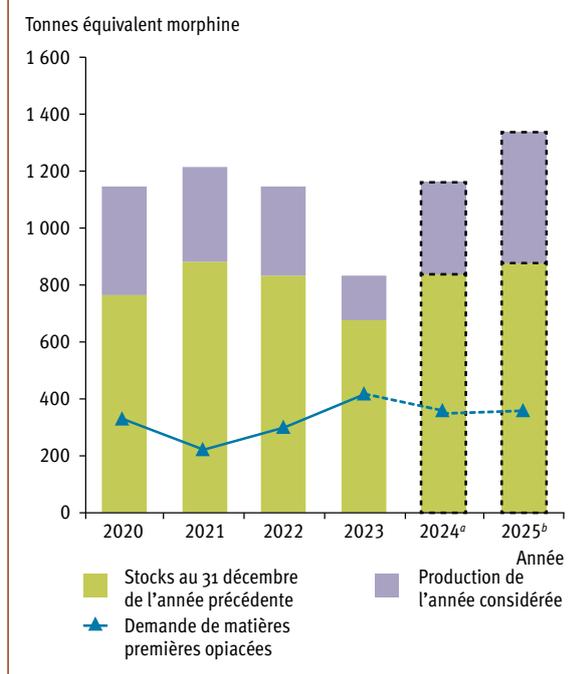
---

<sup>8</sup> Avant 2003, l'OICS mesurait la demande mondiale en se fondant uniquement sur la consommation mondiale, exprimée en équivalent morphine, des principaux opiacés placés sous contrôle au titre de la Convention de 1961 telle que modifiée. Le recours à cette méthode approximative ne permettait toutefois pas de prendre en considération les éléments suivants : a) la demande de stupéfiants dont l'usage est moins courant ; b) la demande de substances qui ne sont pas placées sous contrôle au titre de la Convention de 1961 telle que modifiée mais qui sont fabriquées à partir de matières premières opiacées, et sur la consommation desquelles l'OICS ne dispose pas de données ; et c) les fluctuations de l'utilisation des matières premières dues à l'évolution du marché anticipée par les fabricants en ce qui concerne, notamment, les ventes d'opiacés et les variations du prix des matières premières ou des opiacés.

**Figure I. Consommation de morphine et d'opiacés qui en sont dérivés, en tonnes équivalent morphine (2020-2023)**



**Figure II. Offre et demande de matières premières opiacées riches en morphine, en tonnes équivalent morphine (2020-2025)**



<sup>a</sup> Les données pour 2024 se fondent sur les données préliminaires (pointillés) communiquées par les gouvernements.

<sup>b</sup> Les données pour 2025 se fondent sur les évaluations (pointillés) communiquées par les gouvernements.

la production mondiale a été en revanche inférieure à la demande, ce qui a entraîné une diminution des stocks. En 2022 et 2023, la demande mondiale de ces matières premières a de nouveau dépassé l'offre mondiale, l'écart étant d'une tonne en 2022 et de 258 tonnes en 2023. En 2024, la demande mondiale devrait être supérieure de 35 tonnes à l'offre mondiale, tandis que la production mondiale devrait dépasser l'offre mondiale d'environ 100 tonnes en 2025 (voir figure II).

33. Après plusieurs années d'augmentation, les stocks de matières premières opiacées, mesurés en équivalent morphine, ont recommencé à diminuer en 2022 (839 tonnes contre 888 en 2021), et cette diminution s'est fortement accélérée en 2023 (665 tonnes). Les stocks devraient à nouveau augmenter et atteindre 837 tonnes en 2024, puis 879 tonnes en 2025 (voir tableau 2). Selon les projections, les stocks pour 2024 et 2025 devraient être suffisants pour couvrir la demande mondiale prévue par les pays pour chacune de ces années pendant environ deux ans (voir fig. II<sup>9</sup>), soit bien plus que les 12 mois requis par l'OICS<sup>10</sup>. La production mondiale de matières premières opiacées riches en morphine devrait considérablement augmenter en 2024, ce qui devrait donner lieu à une augmentation notable des stocks mondiaux (837 tonnes). En 2025, on s'attend à une nouvelle augmentation de la production, et donc à une augmentation correspondante des stocks mondiaux.

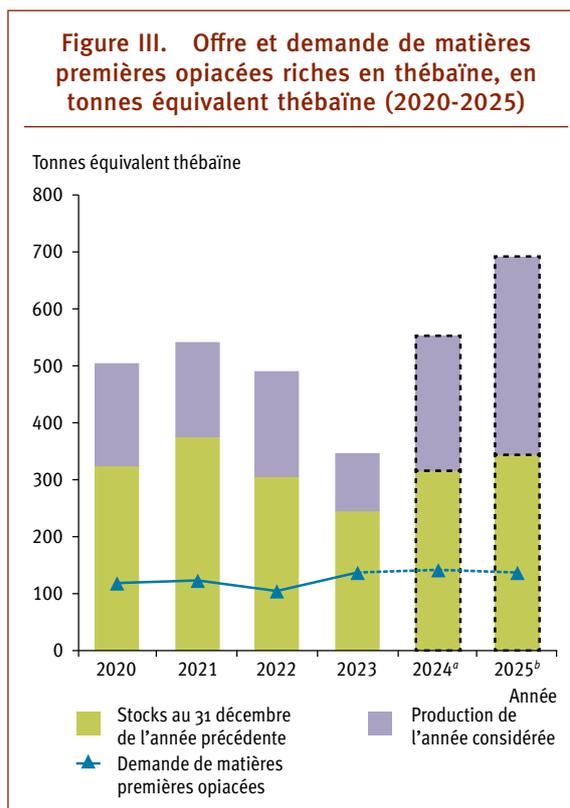
<sup>9</sup>Compte tenu de la nouvelle présentation, les figures II et III ne sont pas directement comparables aux figures II et III qui apparaissent dans les éditions de ce rapport technique antérieures à 2008.

<sup>10</sup>Afin de faire en sorte que l'offre puisse satisfaire la demande attendue pendant au moins un an en cas de problèmes d'approvisionnement imprévus, liés par exemple à une mauvaise récolte, l'OICS évalue le niveau des stocks en fin d'année et calcule s'ils sont suffisants pour répondre à la demande prévue pour l'année suivante. Pour ce faire, il détermine le volume total des stocks à la fin de l'année et le divise par le volume total de la demande attendue ; la valeur ainsi obtenue est ensuite multipliée par 12 afin d'obtenir le nombre total de mois pendant lesquels les stocks permettraient de satisfaire la demande prévue pour l'année à venir.

34. L'offre mondiale de matières premières opiacées riches en morphine (stocks et production) devrait rester amplement suffisante pour satisfaire la demande mondiale pendant plus d'un an.

### Thébaïne

35. Comme on peut le voir sur le tableau 3, la production mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne s'établissait à 101 tonnes équivalent thébaïne en 2023, marquant un recul par rapport aux 187 tonnes produites en 2022. Exception faite de 2019, la demande de ces matières a suivi une tendance à la baisse jusqu'en 2023, année à laquelle elle a augmenté pour atteindre 133 tonnes, une quantité toutefois bien inférieure aux 164 tonnes enregistrées en 2019, le niveau le plus élevé observé ces dernières années. Après avoir augmenté en 2021, les stocks de matières premières opiacées riches en thébaïne ont de nouveau diminué, passant de 302 tonnes équivalent thébaïne en 2022 à 244 tonnes à la fin de 2023. Étant donné que la production devrait plus que doubler en 2024 (235 tonnes), puis atteindre 342 tonnes en 2025, on s'attend à ce que les stocks augmentent également pendant ces années, et atteignent 314 tonnes en 2024, puis 342 tonnes en 2025. D'après les projections concernant les stocks pour 2024 et 2025 (voir fig. III<sup>11</sup>), ceux-ci devraient être suffisants, chacune de ces années, pour couvrir la demande mondiale pendant environ deux ans, soit, compte tenu des niveaux de production attendus, bien plus que les 12 mois requis par l'OICS<sup>10</sup>.



<sup>a</sup> Les données pour 2024 se fondent sur les données préliminaires (pointillés) communiquées par les gouvernements.

<sup>b</sup> Les données pour 2025 se fondent sur les évaluations (pointillés) communiquées par les gouvernements.

36. On estime qu'en 2024 et 2025 l'offre mondiale de matières premières opiacées riches en thébaïne (stocks et production) restera amplement suffisante pour satisfaire la demande mondiale annuelle (voir fig. III).

37. Bien que l'offre de matières premières opiacées riches en morphine et en thébaïne soit considérée comme suffisante pour répondre à la demande mondiale, d'après les données statistiques et les évaluations présentées par les pays, l'OICS souligne que des disparités importantes apparaissent entre les pays en ce qui concerne la disponibilité des stupéfiants, car de nombreux pays n'évaluent pas avec précision leurs besoins médicaux en analgésiques opioïdes ou ont un accès limité à ces substances. **En conséquence, et conformément aux dispositions et aux objectifs de la Convention de 1961 telle que modifiée, l'OICS rappelle aux gouvernements qu'il importe d'assurer une disponibilité suffisante au niveau mondial. À cet égard, et se référant à la publication de l'Organisation mondiale de la Santé sur les fluctuations mondiales de l'accès à la morphine à des fins médicales et les mesures à prendre pour améliorer et sécuriser cet accès, intitulée « *Left Behind in Pain: Extent and Causes of Global Variations in Access to Morphine for Medical Use and Actions to Improve Safe Access* », et aux mesures qui y sont proposées, l'OICS invite instamment les pays fabricants d'opioïdes à consacrer une part croissante de morphine à la production de préparations orales pour le traitement de la douleur et les soins palliatifs, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.**

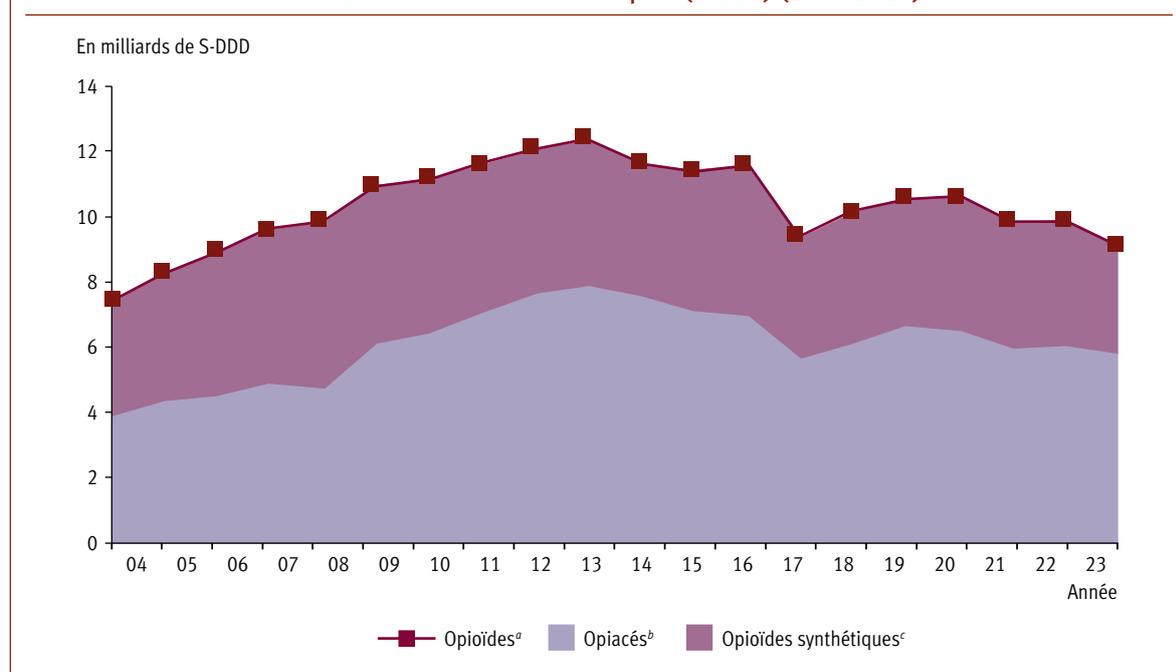
<sup>11</sup> Compte tenu de la nouvelle présentation, les figures II et III ne sont pas directement comparables aux figures II et III qui apparaissent dans les éditions de ce rapport technique antérieures à 2008.

## Évolution des niveaux de consommation d'opioïdes

38. La figure IV présente les niveaux de consommation mondiale d'opiacés et d'opioïdes synthétiques pour la période de 20 ans allant de 2004 à 2023. Elle prend aussi en compte les données relatives à la buprénorphine et à la pentazocine, opioïdes placés sous contrôle au titre de la Convention sur les substances psychotropes de 1971. Pour permettre l'agrégation des données relatives à la consommation de substances de puissances différentes, les niveaux de consommation sont exprimés en milliards de doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques<sup>12</sup>.

39. Après avoir plus que doublé entre 2002 et 2013, la consommation mondiale d'opioïdes a globalement suivi une tendance à la baisse jusqu'en 2018, où elle est repartie à la hausse. Bien qu'elle ait renoué avec une tendance globale à la baisse depuis 2020, elle est restée largement au-dessus du niveau observé au cours des décennies précédentes. Pendant plus de 10 ans, la part des opiacés dans la consommation totale d'opioïdes a fluctué, connaissant un creux de 51 % en 2008 et un pic de 65 % en 2014. Entre 2022 et 2023, elle a augmenté, pour s'établir à 64 %. La part des opioïdes synthétiques, qui sont utilisés pour les mêmes indications que les opiacés, était de 36 %. La tendance générale observée au cours de la dernière décennie laisse envisager une possible baisse de la demande d'opiacés à l'avenir, mais il est difficile de savoir si la part des opiacés dans la consommation totale d'opioïdes augmentera ou diminuera par rapport à celle des opioïdes synthétiques.

**Figure IV. Consommation mondiale d'opioïdes<sup>a</sup>, exprimée en milliards de doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques (S-DDD) (2004-2023)**



<sup>a</sup> Opioïdes : opiacés et opioïdes synthétiques.

<sup>b</sup> Dont la buprénorphine, opiacé placé sous contrôle au titre de la Convention de 1971.

<sup>c</sup> Dont la pentazocine, opioïde synthétique placé sous contrôle au titre de la Convention de 1971.

<sup>12</sup>Voir les notes explicatives afférentes aux tableaux XIV.1.a à i, XIV.2 et XIV.3 concernant les doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques et la méthode utilisée pour calculer les niveaux de consommation ; voir également le tableau XIV.3 pour de plus amples informations sur l'évolution des niveaux de consommation.

**International Narcotics Control Board**

**L'Organe international de contrôle des stupéfiants**

**Junta Internacional de Fiscalización de Estupefacientes**

# Le rôle de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est un organe de contrôle indépendant et quasi-judiciaire, créé par traité, qui surveille l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Il a été précédé par d'autres organes qui, du temps de la Société des Nations, déjà œuvraient dans ce domaine en vertu des précédents traités relatifs au contrôle des drogues.

## Composition de l'OICS

L'OICS se compose de 13 membres élus par le Conseil économique et social, qui siègent à titre personnel et non en qualité de représentants de leur pays. Trois membres ayant l'expérience de la médecine, de la pharmacologie ou de la pharmacie sont choisis sur une liste de personnes désignées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et 10 membres sur une liste de personnes désignées par les gouvernements. Les membres de l'OICS doivent être des personnes qui, par leur compétence, leur impartialité et leur désintéressement, inspirent la confiance générale. Le Conseil prend, en consultation avec l'OICS, toutes les dispositions nécessaires pour assurer la pleine indépendance technique de ce dernier dans l'exercice de ses fonctions. L'OICS a un secrétariat chargé de l'aider dans l'exercice des fonctions qui lui incombent au titre des traités. Ce secrétariat est une unité administrative de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, mais, pour les questions de fond, il en réfère exclusivement à l'OICS. Ce dernier collabore étroitement avec l'Office dans le cadre des dispositions approuvées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1991/48. L'OICS collabore également avec d'autres organismes internationaux qui s'occupent aussi du contrôle des drogues. Au nombre de ces organismes figurent non seulement le Conseil et sa Commission des stupéfiants, mais aussi les institutions spécialisées des Nations Unies compétentes en la matière, en particulier l'OMS. L'OICS coopère également avec des organismes qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies, en particulier l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC/Interpol) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

## Fonctions de l'OICS

Les fonctions de l'OICS sont énoncées dans les traités suivants: la Convention unique sur les stupéfiants de 1953, telle que modifiée par le Protocole de 1955; la Convention de 1954 sur les substances psychotropes; et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. En gros, les fonctions de l'OICS sont les suivantes:

a) En ce qui concerne la fabrication, le commerce et l'usage licites des drogues, l'OICS, agissant en coopération avec les gouvernements, s'efforce de faire en sorte que soient disponibles en quantité suffisante les drogues requises à des fins médicales et scientifiques et que les drogues ne soient pas détournées des sources licites vers les circuits illicites. L'OICS surveille également comment les gouvernements contrôlent les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues et les aide à prévenir le détournement de ces produits vers le trafic illicite.

b) En ce qui concerne la fabrication, le trafic et l'usage illicites des drogues, l'OICS identifie les lacunes qui existent dans les systèmes de contrôle national et international et contribue à y remédier. Il est également chargé d'évaluer les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues, afin de déterminer s'il y a lieu de les placer sous contrôle international.

Pour s'acquitter des tâches qui lui sont imparties, l'OICS:

a) Administre un régime d'évaluations pour les stupéfiants et un système volontaire de prévisions pour les substances psychotropes et surveille les activités licites relatives aux drogues à l'aide d'un système de rapports statistiques, pour aider les gouvernements à réaliser, notamment, un équilibre entre l'offre et la demande;

b) Suit et encourage les mesures prises par les gouvernements pour prévenir le détournement de substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, et évalue les substances de ce type afin de déterminer s'il y a lieu de modifier le champ d'application des Tableaux I et II de la Convention de 1988;

c) Analyse les renseignements fournis par les gouvernements, les organes de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et d'autres organisations internationales compétentes, afin de veiller à ce que les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues soient appliquées de façon appropriée par les gouvernements, et recommande, le cas échéant, des mesures correctives;

d) Entretient un dialogue permanent avec les gouvernements pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et, à cette fin, recommande, le cas échéant, la prestation d'une assistance technique ou financière.

L'OICS est appelé à demander des explications en cas de violation apparente des traités, à proposer aux gouvernements qui n'en appliquent pas entièrement les dispositions, ou rencontrent des difficultés à les appliquer, les mesures correctives appropriées et à les aider, le cas échéant, à surmonter ces difficultés. Si, toutefois, l'OICS constate que les mesures propres à remédier à une situation grave n'ont pas été prises, il peut porter le problème à l'attention des parties intéressées, de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social. En dernier recours, les traités autorisent l'OICS à recommander aux parties d'arrêter l'importation ou l'exportation de drogues, ou les deux, en provenance ou à destination du pays défaillant. Dans toutes circonstances, l'OICS agit en étroite collaboration avec les gouvernements.

L'OICS aide les administrations nationales à s'acquitter de leurs obligations en vertu des conventions. Pour ce faire, il propose des séminaires et stages de formation régionaux à l'intention des administrateurs chargés du contrôle des drogues et y participe.

## Rapports de l'OICS

En vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, l'OICS doit établir un rapport annuel sur ses activités. Ce rapport analyse la situation mondiale en matière de contrôle des drogues et permet ainsi de tenir les autorités nationales informées des problèmes qui se posent aujourd'hui ou risquent de se poser demain et qui sont de nature à compromettre la réalisation des objectifs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'OICS appelle l'attention des États sur les lacunes et les insuffisances constatées dans le domaine du contrôle national et de l'application des traités. En outre, il suggère et recommande des améliorations aux niveaux international et national. Le rapport est fondé sur les renseignements communiqués par les gouvernements à l'OICS, ainsi qu'aux autres organes et organismes des Nations Unies. Il s'appuie également sur des informations fournies par l'intermédiaire d'autres organisations internationales, telles que l'OIPC/Interpol et l'OMD, ainsi que des organisations régionales.

Le rapport annuel de l'OICS est complété par des rapports techniques détaillés qui présentent des données concernant le mouvement licite des stupéfiants et des substances psychotropes requis à des fins médicales et scientifiques ainsi que l'analyse par l'OICS de ces données. Ces dernières sont nécessaires au bon fonctionnement des mécanismes de contrôle du mouvement licite des stupéfiants et des substances psychotropes, ainsi qu'à la prévention de leur détournement vers les circuits illicites. De plus, en vertu des dispositions de l'article 12 de la Convention de 1988, l'OICS fait rapport chaque année à la Commission des stupéfiants sur l'application dudit article. Ce rapport, qui fait état des résultats du contrôle des précurseurs et des produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, est également publié comme supplément au rapport annuel.





## INTERNATIONAL NARCOTICS CONTROL BOARD

The International Narcotics Control Board (INCB) is the independent monitoring body for the implementation of United Nations international drug control conventions. It was established in 1968 in accordance with the Single Convention on Narcotic Drugs, 1954. It had predecessors under the former drug control treaties as far back as the time of the League of Nations.

Based on its activities, INCB publishes an annual report that is submitted to the United Nations Economic and Social Council through the Commission on Narcotic Drugs. The report provides a comprehensive survey of the drug control situation in various parts of the world. As an impartial body, INCB tries to identify and predict dangerous trends and suggests necessary measures to be taken.

